

# ÉTAT DES LIEUX DES PLANS CLIMAT-AIR- ÉNERGIE TERRITORIAUX EN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Rapport d'étude

Avril 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# SOMMAIRE

<b>Contexte .....</b>	<b>3</b>
Calendrier .....	4
<b>SYNTHESE GENERALE DE L'ETUDE .....</b>	<b>5</b>
<b>En résumé .....</b>	<b>6</b>
Etat d'avancement des pcaet .....	6
Gouvernance et animation.....	7
Apports et limites du pcaet .....	8
Thématiques prioritaires, difficultés et bonnes pratiques.....	9
Articulation avec les autres dispositifs territoriaux.....	11
Conclusion .....	12
<b><u>ANNEXE 1 : L'ETAT DES LIEUX .....</u></b>	<b>14</b>
<b>Le plan climat-air-énergie territorial (pcaet), un outil de la transition énergétique .....</b>	<b>15</b>
Plans climat et territoires .....	15
Plans climat et population.....	19
Les temps administratifs des pcaet.....	21
Les autres outils territoriaux de la transition énergétique et écologique.....	24
Synthèse de l'état d'avancement des pcaet .....	32
<b><u>ANNEXE 2 : LA CONSULTATION .....</u></b>	<b>33</b>
<b>Méthodologie .....</b>	<b>34</b>
L'enquête numérique.....	34
Les entretiens .....	36
<b>Partie 1 : profils des répondant-es.....</b>	<b>38</b>
Profil des répondant-es .....	38
Profil des collectivités.....	39
Informations personnelles .....	42
<b>Partie 2 : engagement au sein des démarches territoriales.....</b>	<b>43</b>

Démarches d’hier et d’aujourd’hui .....	43
Ambitions et maturité .....	46
Thématiques à traiter.....	50
Traduction locale de la planification ecologique.....	55
<b>Partie 3 : moyens humains et financiers dédiés aux transitions écologiques .60</b>	
Ressources humaines disponibles.....	60
Moyens financiers mobilisés .....	60
Difficultés identifiées.....	62
<b>Partie 4 : outils et accompagnements.....66</b>	
Outils utilisés .....	66
Mobilisation autour des transitions .....	70
Simplification .....	71
<b>Partie 5 : en savoir plus sur les plans climat.....73</b>	
Etat d’avancement des plans climat.....	73
Complémentarité des démarches avec le plan climat .....	81
Actions menées dans le cadre du plan climat .....	85
Actions en faveur de la sobriété fonciere .....	90
Actions en faveur de la préservation de la biodiversité.....	92
Actions en faveur de l’adaptation au changement climatique .....	93
Animation et pilotage du plan climat .....	96
Communication .....	100
Suivi et evaluation du plan climat .....	102

# CONTEXTE

Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) semblent aujourd’hui constituer l’un des principaux outils de territorialisation de la planification écologique. À l’échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, la question se pose de savoir où en sont concrètement ces démarches :

---

*Dans quelle mesure les PCAET participent-ils à l’accélération de la transition écologique ? Comment s’articulent-ils avec d’autres stratégies et dispositifs portés par les collectivités ? Quels freins limitent encore leur déploiement ou leur efficacité sur le terrain ? Quels leviers sont mobilisés au quotidien pour faciliter le passage à l’action ?*

---

Autant d’interrogations auxquelles cette étude entend répondre, en mettant en lumière non seulement les difficultés rencontrées, mais aussi les dynamiques positives et les initiatives inspirantes.

Lancée à l’initiative de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, en lien étroit avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l’Ademe Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Collectif régional des territoires en transition, cette étude vise à dresser un état des lieux précis de la situation des PCAET dans la région, qu’ils soient déjà finalisés ou encore en phase d’élaboration.

En parallèle de l’analyse des PCAET eux-mêmes, l’étude accorde une attention particulière à leur articulation avec les autres outils mobilisables par les collectivités dans le domaine des transitions. Menée en partenariat avec l’Ademe et la Région Bourgogne-Franche-Comté, elle cherche à interroger les conditions concrètes de coordination entre les PCAET et des dispositifs tels que les Contrats pour la Réussite de Transition Écologique (CRTE), les documents d’urbanisme (PLUi, SCoT, PDM, etc.), les Contrats d’Objectifs Territoriaux (COT), le programme Territoires Engagés Transition Écologique accompagnés par l’Ademe (TETE), ou encore les démarches régionales comme « Territoires en action » et d’autres stratégies volontaires portées localement. L’objectif est de mieux comprendre comment ces différents cadres peuvent ou non se compléter, s’articuler, ou au contraire se superposer.

En bref, l’enjeu est de faire l’état des lieux des outils et des actions existantes au sein des collectivités permettant la mise en œuvre des leviers écologiques identifiés dans le cadre de la COP Bourgogne Franche Comté. Cette démarche portée par l’Etat et le Conseil régional, dénommée « planification écologique » au cours de l’année 2024, repose sur un diagnostic et 44 fiches actions visant à transformer toutes les dimensions de la vie quotidienne : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire, et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.<sup>1</sup>

Deux focus spécifiques ont été intégrés à cette étude, en réponse à des besoins particuliers exprimés par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté autour de l’axe « Mieux Préserver ». La première concerne les enjeux de sobriété foncière, avec pour objectif d’identifier les marges de manœuvre dont disposent les collectivités pour intégrer cette thématique dans les politiques de transition. Il s’agit notamment de mieux comprendre comment les territoires peuvent agir concrètement pour limiter l’artificialisation des sols. Le second zoom porte sur la préservation de la biodiversité, en invitant les technicien·nes et élu·es répondant·es à cette enquête à s’interroger sur le lien qu’ils créent entre changement climatique

---

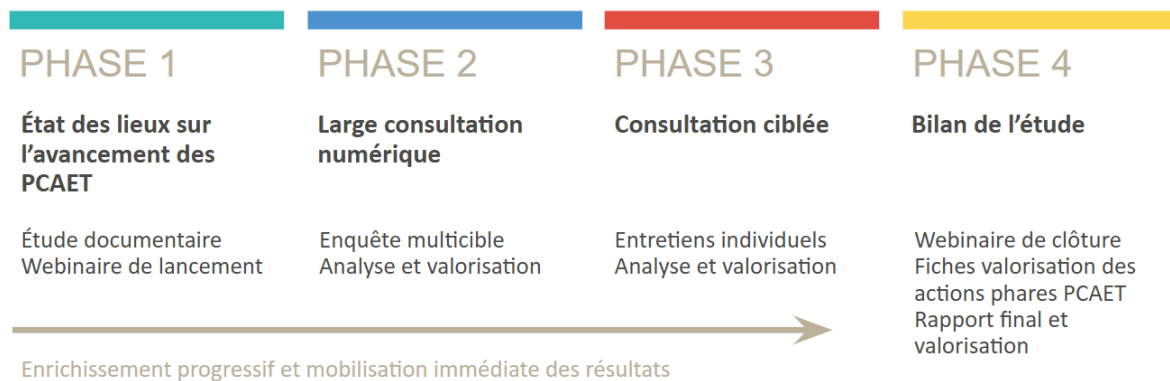
<sup>1</sup> Pour en savoir plus : <https://www.cop-bfc-versdemain.fr/>

et biodiversité dans leurs stratégies de transition. Au-delà de ces questionnements, ces deux axes visent également à faire émerger et valoriser des actions concrètes déjà mises en œuvre sur ces thématiques dans le cadre des plans climat.

## CALENDRIER

---

Le calendrier ci-dessous retrace l'ensemble de la démarche, depuis les phases de diagnostic et de consultation jusqu'à celles de restitution et de valorisation.



Le présent rapport met en évidence les résultats de la consultation numérique en phase 2 ainsi que les résultats de la phase 3 d'entretiens individuels.

# **SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE**

## EN RÉSUMÉ

L'étude commanditée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région et l'ADEME, vise à dresser un état des lieux des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) en Bourgogne-Franche-Comté. Elle cherche à évaluer leur rôle dans l'accélération de la transition écologique, leur articulation avec les autres dispositifs territoriaux et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre. Au-delà de cet état des lieux, elle explore également deux enjeux spécifiques que sont la sobriété foncière et la biodiversité, afin de comprendre comment ces thématiques s'intègrent dans les stratégies locales.

L'étude combine une enquête en ligne et une série d'entretiens qualitatifs. L'enquête a recueilli 64 réponses, émanant de 14 élu-es et de 50 technicien-nes, représentant 54 collectivités. Celles-ci couvrent un large spectre, allant de petites communautés de communes rurales aux métropoles régionales, en passant par des syndicats mixtes, des PETR ou encore des parcs naturels régionaux. Les collectivités de moins de 20 000 habitants sont fortement représentées, reflétant la diversité territoriale.

La partie qualitative repose sur 26 entretiens menés auprès 34 élu-es et technicien-nes issus de 21 collectivités, dont certaines disposaient d'un PCAET adopté, d'autres en cours d'élaboration et d'autres encore non engagées. Ces échanges ont permis de recueillir des témoignages riches et contextualisés, offrant une profondeur d'analyse complémentaire aux résultats de l'enquête numérique.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES PCAET

---

La Bourgogne-Franche-Comté compte 113 EPCI, dont 39 sont obligés d'adopter un PCAET, comprenant 12 EPCI de plus de 50 000 habitant-es et 27 de plus de 20 000 habitant-es. Les EPCI non obligés peuvent néanmoins engager un PCAET volontaire ou être impliqués dans d'autres démarches. À ce jour, 16 EPCI sont engagés volontairement, portant à 55 le nombre d'EPCI engagés dans un PCAET, soit près de la moitié des intercommunalités régionales.

L'engagement des EPCI varie selon les départements. La quasi-totalité des EPCI obligés du Doubs, de la Côte d'Or et de la Nièvre ont adopté leur PCAET, tandis qu'en Saône-et-Loire, dans l'Yonne et le Territoire de Belfort, la moitié des EPCI obligés n'a pas encore adopté leur PCAET. Dans le Jura, un seul EPCI obligé sur cinq a adopté son PCAET. La majorité des EPCI volontaires a déposé ou adopté son PCAET, certains ayant délégué leur compétence à un syndicat mixte. D'autres restent encore hors de cette dynamique, notamment dans l'Yonne et la Côte d'Or.

En termes de couverture de la population, les premiers PCAET ont été engagés en 2017, à une période où plus de 50 % de la population régionale était déjà couverte par un PCET. En mars 2025, 44 % de la population est couverte par un PCAET adopté, et près de 80 % le sera prochainement si l'on prend en compte les PCAET engagés et déposés.

Les délais administratifs liés à l'élaboration des PCAET restent significatifs. Sur les 47 PCAET engagés, déposés ou adoptés, 32 ont été transmis au préfet et ont reçu un avis, avec un délai moyen de **43 mois** entre la délibération prescrivant l'élaboration du PCAET et l'avis préfectoral. Pour les 26 PCAET adoptés, le délai moyen entre l'avis du préfet et l'adoption est de **10 mois**, sans différence notable

selon que l'avis ait été favorable ou « sous réserve ». Au global, le délai moyen entre la délibération initiale et l'adoption du PCAET est de **48 mois**.

Ces délais doivent être interprétés dans le contexte des différentes crises que la France a traversées ces dernières années, notamment la crise sanitaire liée au COVID-19, qui a fortement contribué à leur allongement.

## GOUVERNANCE ET ANIMATION

---

La gouvernance des PCAET est marquée par des écarts significatifs entre les territoires en Bourgogne-Franche-Comté, selon le degré de mobilisation des élu·es, l'organisation interne des services et la capacité d'animation partenariale. Le portage politique apparaît alors comme inégal : un tiers des répondants le qualifient de fort, mais près de la moitié estiment qu'il n'est que modéré et près de 20 % le jugent faible. Les entretiens soulignent que l'engagement d'un.e élu.e référent.e, identifiable et moteur, constitue un facteur décisif, tandis que l'absence d'orientations politiques claires conduit souvent à l'essoufflement du dispositif.

La connaissance par les élu·es des outils de transition mis en œuvre sur les territoires reste très insuffisante. Seul un quart des répondants déclarent que les élu·es disposent d'une bonne connaissance de ces outils. En revanche, l'ambition des élu·es est plus valorisée, avec 41 % qui la jugent élevée.

Les techniciens eux-mêmes signalent des difficultés à vulgariser les PCAET auprès des élus, certains reconnaissant des difficultés dans le passage à l'action et dans l'opérationnalisation du dispositif. La maturité écologique globale des territoires se situe à un niveau intermédiaire, avec des différences notables : les collectivités ayant un PCAET adopté affichent davantage de confiance, tandis que celles en cours d'élaboration ou sans plan se disent plus incertaines, voire en retrait avec les actions en faveur des transitions. Le PCAET a donc bien un rôle de maturation des enjeux de transition au sein des collectivités.

Les moyens humains représentent un frein récurrent. La moyenne observée est d'1,5 ETP pour l'ensemble des thématiques liées à la transition, mais ces postes sont souvent partagés entre plusieurs missions. Lorsqu'il s'agit de l'animation spécifique du PCAET, la moyenne tombe à moins d'un ETP, le plus souvent un temps partiel mutualisé. Le manque de ressources entraîne une difficulté à suivre les actions, à monter des dossiers ou à animer les partenariats locaux. Certaines collectivités compensent en recourant à la mutualisation de postes, à l'appui d'EPCI supra, aux services civiques et stagiaires, ou en sollicitant les PETR ou les parcs naturels régionaux comme relais.

Sur le plan financier, les écarts sont tout aussi marqués. Certains territoires consacrent moins de 10 000 euros par an à des actions liées au climat, tandis que d'autres, en intégrant des compétences connexes, dépassent le million d'euros. La médiane, autour de 120 000 euros, cache des réalités contrastées : la plupart des collectivités n'ont pas de ligne budgétaire dédiée à la transition et gèrent leurs actions au fil des opportunités. La dépendance aux financements extérieurs est forte, mais semble bien difficile à quantifier : près d'un tiers des répondants ne sait pas quelle part de leur budget provient de subventions, révélant un manque de lisibilité et de suivi. Les contraintes administratives, les critères d'éligibilité restrictifs et le manque de temps pour préparer les dossiers sont régulièrement cités comme des obstacles majeurs.

Dans ce contexte, la gouvernance est souvent fragilisée par un déficit de transversalité. Les entretiens mettent notamment en évidence des logiques de fonctionnement en silo, qui empêchent la mise en cohérence des actions climat avec les autres politiques locales. Les COPIL et COTECH existent mais leur animation est parfois irrégulière ou peu suivie.

Certains territoires fonctionnent pourtant très bien, avec un Plan Climat qui joue le rôle d'un véritable projet de territoire, avec des instances transversales favorisant le passage à l'action dans toutes les compétences de la collectivité. Lorsque la dynamique partenariale est forte, le PCAET joue un rôle fédérateur.

## APPORTS ET LIMITES DU PCAET

---

L'étude met en évidence que le PCAET est globalement reconnu comme un outil structurant et fédérateur, mais qu'il présente aussi des limites significatives qui freinent son appropriation et son efficacité.

Du côté des **apports**, plusieurs dimensions sont soulignées avec constance. Le PCAET est d'abord considéré pour la plupart des territoires comme une **feuille de route stratégique** : il fixe des orientations de long terme, offre une vision globale des enjeux climatiques et énergétiques et permet de donner de la cohérence aux politiques locales. Pour certain-es élu-es, il semble représenter une **boussole politique**, qui légitime la mise en avant des thématiques climatiques au même titre que d'autres priorités territoriales comme le développement économique ou l'aménagement.

Pour les techniciens, il s'agit surtout d'un **cadre de travail opérationnel**, qui oblige à formaliser les objectifs, à hiérarchiser les priorités et à coordonner des actions parfois dispersées entre services. Plusieurs collectivités soulignent également le rôle du PCAET comme **outil de transversalité** : en forçant le dialogue entre les différents services et particulièrement l'urbanisme, la mobilité, la gestion des déchets, ou encore l'énergie, il crée des passerelles qui n'existaient pas forcément auparavant. Cette transversalité est perçue comme un levier d'efficacité, car elle évite que chaque service agisse de manière isolée.

Le PCAET joue aussi un rôle **pédagogique et mobilisateur**. Il constitue un outil de communication et de sensibilisation qui permet de rendre visibles des enjeux souvent perçus comme abstraits. Les entretiens révèlent que dans certaines collectivités, le PCAET a permis de « donner du sens » à des actions déjà engagées ou de justifier l'allocation de moyens supplémentaires à des projets de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables ou encore de mobilité durable. Les techniciens y voient parfois un moyen de **légitimer leur action** en interne, en inscrivant précisément leurs propositions dans un document adopté par la collectivité.

Le PCAET se démarque comme l'un **des outils les mieux évalués sur le plan stratégique** avec 80% des répondants à l'étude lui attribuant une note élevée, **mais aussi sur le plan opérationnel**. En effet avec 25% de répondants qui lui attribuent une note élevée sur ce critère, le PCAET et le dispositif le mieux noté. Les collectivités sont en effet très critiques sur l'opérationnalité des dispositifs de planification. Dans certains territoires, le PCAET a ainsi servi de déclencheur pour lancer des actions inédites ou pour obtenir des financements externes, en offrant une base reconnue par les partenaires institutionnels (Région, ADEME ou encore l'Europe).

Cependant, ces apports indéniables ne doivent pas masquer les **limites importantes** relevées par les collectivités. La première tient à la **lourdeur administrative et méthodologique** du dispositif. De

nombreux technicien·nes décrivent un outil exigeant, mobilisant beaucoup de temps pour le montage, la rédaction, le suivi et l'évaluation, mais laissant peu de ressources pour l'animation concrète. Cette lourdeur est particulièrement mal vécue dans les petites collectivités, qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire.

La deuxième limite réside dans la **temporalité** du dispositif. Entre les délais d'élaboration, de validation et d'animation, le PCAET est jugé trop long par rapport à l'urgence climatique ressentie localement. Beaucoup d'acteurs expriment un décalage entre l'urgence d'agir et la lenteur des processus de planification.

Une troisième limite concerne la **traduction opérationnelle des objectifs**. Les collectivités reconnaissent que si le PCAET permet de définir une stratégie, il reste souvent difficile de passer à l'action. Ce qu'il ressort c'est que les collectivités mettent toutes en avant des actions concrètes issues du PCAET, mais que beaucoup d'entre elles jugent la dynamique insuffisante.

Les objectifs sont jugés ambitieux, mais la déclinaison en mesures concrètes se heurte à plusieurs freins : le manque de moyens humains à nouveau, ou encore l'absence de budget identifié. Il est également question de la difficulté à mobiliser des partenaires extérieurs, ou encore des réticences politiques sur certains sujets sensibles comme la sobriété foncière ou le développement des énergies renouvelables. Plusieurs techniciens expliquent que le PCAET « reste au stade du document » et que l'absence d'outils de pilotage et d'animation adaptés (ou de temps à y consacrer) empêche de suivre efficacement les résultats.

En définitive, le PCAET est reconnu comme un **cadre indispensable**, mais il est rarement suffisant pour impulser à lui seul une dynamique de transition. Son utilité dépend fortement de la capacité des collectivités à l'adosser à un portage politique clair, à des moyens humains et financiers adaptés et à une articulation simplifiée avec les autres dispositifs territoriaux.

## THÉMATIQUES PRIORITAIRES, DIFFICULTÉS ET BONNES PRATIQUES

---

Plusieurs champs d'action se révèlent particulièrement complexes. La mobilité durable est jugée quasi impossible à transformer dans les territoires ruraux, du fait de la dépendance à la voiture, de la faible densité et du coût des alternatives. Dans les grandes agglomérations, c'est la complexité de l'intermodalité qui domine. L'adaptation au changement climatique reste difficile à opérationnaliser, malgré son importance croissante dans les agendas nationaux. Le développement des énergies renouvelables est freiné par des oppositions locales, des contraintes réglementaires, la méfiance des habitants et un manque d'ingénierie locale. La sobriété foncière, notamment à travers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, cristallise de fortes oppositions. La biodiversité est encore trop peu souvent envisagée comme un enjeu systémique. La gestion de l'eau est rendue complexe par la multiplicité des usages et la fragmentation de la gouvernance, tandis que la qualité de l'air est jugée difficilement maîtrisable à l'échelle locale. Enfin, certaines thématiques comme l'économie circulaire, la séquestration carbone ou la justice sociale restent marginales ou insuffisamment intégrées dans les PCAET.

Malgré les contraintes liées au manque de moyens, à la complexité des dispositifs et à l'instabilité des équipes, de nombreuses collectivités de Bourgogne-Franche-Comté mettent en avant des actions concrètes et innovantes, considérées comme des réussites locales. Quelques soient les limites des PCAET et des autres stratégies de transition, l'étude permet de mettre en avant **un grand nombre de réussites locales**.

Dans le domaine de l'**énergie**, le déploiement des énergies renouvelables constitue un axe fort. Plusieurs territoires ont initié des projets photovoltaïques sur des bâtiments publics ou des friches industrielles, parfois en lien avec la création de zones d'accélération. Ces projets sont souvent portés en partenariat avec des acteurs privés ou publics, ce qui permet de surmonter le manque d'ingénierie interne. La rénovation énergétique du patrimoine public est également une priorité : des opérations exemplaires d'isolation ou de réhabilitation ont été menées, intégrant des matériaux biosourcés ou des solutions de réemploi. Des audits énergétiques mutualisés, via les Conseils en énergie partagés, sont cités comme de bonnes pratiques permettant de rationaliser les démarches et de réduire les coûts.

Les **mobilités** représentent un autre champ d'innovation. Plusieurs collectivités ont élaboré des plans de mobilité, favorisant la création de pistes cyclables et de voies vertes. Certaines proposent des aides financières pour l'achat de vélos ou de vélos à assistance électrique. D'autres expérimentent des services de transport alternatif, comme des navettes locales, ou testent l'usage de carburants locaux, par exemple à base d'huile de colza. Ces initiatives sont souvent modestes mais elles traduisent une volonté de réduire la dépendance à la voiture individuelle.

D'autres actions phares concernent l'**alimentation et l'économie circulaire**. Les Projets Alimentaires Territoriaux permettent de soutenir les circuits courts, l'agriculture biologique et la mise en place d'outils de transformation locaux. Des matériauthèques ou des démarches d'écologie industrielle et territoriale émergent également, traduisant une volonté de réduire les déchets et de valoriser les ressources.

Enfin, de nombreuses initiatives concernent la **participation citoyenne et la sensibilisation**. Certaines collectivités ont mis en place des clubs climat, des balades thermographiques, des expositions ou des jeux pédagogiques pour impliquer les habitants. D'autres ont développé des dispositifs participatifs plus structurés, en associant acteurs locaux et habitants à des instances de pilotage, de réflexion ou à des ateliers thématiques. Ces démarches, bien qu'hétérogènes, renforcent la légitimité du PCAET et contribuent à enraceriner les enjeux climatiques dans la vie quotidienne des territoires.

Ces actions phares, parfois modestes, démontrent la capacité d'innovation et d'expérimentation des territoires, même lorsqu'ils disposent de moyens limités. Elles traduisent une volonté de faire et constituent un socle précieux pour la capitalisation régionale. Toutefois, les entretiens montrent qu'elles reposent souvent sur l'engagement de quelques individus motivés ou sur des opportunités de financement ponctuelles, ce qui pose la question de leur pérennisation et de leur généralisation.

### **Focus sur la sobriété foncière**

L'intégration de la sobriété foncière dans les PCAET s'opère de plusieurs manières. Certaines collectivités l'introduisent aisément dans les documents d'urbanisme, en encadrant la constructibilité et en intégrant des objectifs de renaturation et de stockage carbone par exemple. D'autres privilégient le recyclage urbain, via la reconversion de friches ou la densification des centres existants. Quelques-unes s'engagent dans des démarches expérimentales, comme les « *Territoires Pilotes de la Sobriété Foncière* », ou réorganisent leurs fiches-actions pour systématiser la dimension foncière. Les motivations varient : cohérence climat-biodiversité, anticipation réglementaire, pédagogie auprès des élus et techniciens. Néanmoins, l'objectif ZAN reste perçu par de nombreux élus comme une contrainte difficilement conciliable avec le développement local.

## Focus sur la biodiversité

La biodiversité est intégrée dans les PCAET à travers des actions de connaissance, de protection et de sensibilisation. Certaines collectivités élaborent des atlas de biodiversité communaux ou intercommunaux, déclinent les trames écologiques ou s'engagent dans des démarches TEN. D'autres interviennent directement sur la gestion des espaces naturels sensibles, sur des sites Natura 2000 ou à travers l'achat de forêts. La renaturation d'espaces urbains, les plantations de haies ou la végétalisation des écoles sont également mentionnées. Ces actions sont souvent accompagnées de campagnes de sensibilisation auprès des scolaires ou du grand public. Toutefois, la biodiversité est encore trop rarement perçue comme un enjeu transversal structurant, alors qu'elle constitue un levier majeur de résilience climatique.

## ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS TERRITORIAUX

---

L'un des enjeux majeurs identifiés par l'étude concerne la place du PCAET dans l'architecture complexe des dispositifs territoriaux existants. Les collectivités se trouvent en effet confrontées à une multiplicité de démarches, de plans et de programmes, qui peuvent être complémentaires mais qui créent également un risque d'empilement et de confusion.

Plusieurs dispositifs apparaissent clairement comme des **compléments utiles** au PCAET. Le PLUi, tout d'abord, est jugé incontournable : il permet d'inscrire les objectifs climat-énergie dans les documents d'urbanisme, en particulier pour limiter l'artificialisation des sols, favoriser la densification ou intégrer des critères énergétiques et environnementaux dans les projets d'aménagement. Dans les territoires qui disposent d'un PLUi, les entretiens montrent que les équipes techniques voient dans cette articulation une réelle opportunité pour rendre opérationnels les objectifs du PCAET. Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont également cités comme des dispositifs facilitant la mise en cohérence, en intégrant respectivement la dimension énergétique et la dimension agricole et alimentaire. Enfin, la démarche TETE (Territoires Engagés pour la Transition Écologique) est fortement valorisée, en particulier par les petites collectivités, car elle offre une reconnaissance institutionnelle et un accompagnement méthodologique qui facilitent l'appropriation des actions en faveur des transitions.

À côté de ces complémentarités, certains dispositifs présentent davantage d'ambivalence. C'est le cas du CRTE : environ un quart des répondant-es à l'enquête numérique le jugent peu pertinent, alors qu'un tiers le considère comme très pertinent. Les entretiens révèlent que, dans certains territoires, le CRTE a permis d'intégrer les actions en faveur des transitions dans une stratégie globale, tandis que dans d'autres, il a surtout été vécu comme une formalité administrative supplémentaire, sans réelle valeur ajoutée. D'autres dispositifs ont été moins évoqués, comme les schémas directeurs de l'énergie et la démarche Territoire en action du conseil régional qui semblent peu connus ou rarement intégrés aux stratégies climat-énergie.

Ces écarts de perception s'expliquent en grande partie par des **problèmes de temporalité et de coordination**. Les calendriers des différents dispositifs ne sont pas harmonisés, ce qui complique leur articulation et alourdit le travail des techniciens. L'empilement des démarches, parfois sans cohérence d'ensemble, crée un sentiment de saturation, en particulier dans les petites collectivités qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour suivre l'ensemble des procédures. Les acteurs interrogés expriment un besoin clair de simplification : ils demandent une meilleure lisibilité des rôles entre les différents échelons institutionnels, une harmonisation des calendriers de mise en œuvre et la création

de guichets uniques pour les financements. Plusieurs techniciens insistent sur la nécessité d'un **accompagnement en ingénierie** pour aider les collectivités à articuler les PCAET avec les autres dispositifs et éviter les doublons.

Ainsi, le PCAET est perçu à la fois comme un outil structurant mais également, pour certains, comme une couche d'un millefeuille de dispositifs complexes. Son articulation réussie avec les autres dispositifs dépend largement de la capacité des institutions régionales et nationales à coordonner et simplifier le paysage de la planification écologique. De nombreux territoires expriment en effet un besoin fort de **simplification**, mettant en avant les bonnes pratiques de gouvernance allégée et lisible déjà mises en œuvre dans certains contextes. Ils appellent à ce que la planification écologique ne soit pas une démarche supplémentaire venant s'ajouter aux cadres existants, mais qu'elle joue un rôle **intégrateur et clarificateur**. À ce titre, le PCAET est souvent présenté comme une démarche de planification écologique déjà en place, qui pourrait constituer le socle fédérateur des autres dispositifs.

## CONCLUSION

---

L'étude met en évidence que le PCAET s'est imposé en Bourgogne-Franche-Comté comme un cadre structurant et légitime de la planification écologique territoriale, mais que sa contribution effective à l'atteinte des objectifs climat-air-énergie reste inégale et fortement conditionnée par des facteurs externes au dispositif lui-même.

Sur le plan opérationnel, le PCAET ne peut être qualifié ni de simple document d'intention, ni d'outil pleinement prescriptif. Dans la majorité des territoires, il permet bien l'émergence et la poursuite d'actions concrètes – notamment en matière d'énergies renouvelables, de rénovation du patrimoine public, de mobilités alternatives ou de sensibilisation – et il joue un rôle de déclencheur ou de facilitateur pour l'accès à des financements. Toutefois, ces actions restent le plus souvent ponctuelles, d'ampleur limitée et dépendantes de dynamiques locales préexistantes, d'opportunités de financement ou de l'engagement de quelques acteurs moteurs. L'étude montre toutefois que le PCAET contribue à organiser, légitimer et rendre visibles les actions.

La question de la mesure des effets des actions engagées apparaît comme un point de fragilité majeur. Faute de temps, de moyens dédiés et d'outils de pilotage partagés, le suivi et l'évaluation des PCAET demeurent largement insuffisants. Peu de collectivités sont aujourd'hui en capacité de mesurer précisément l'impact réel de leurs actions sur les trajectoires d'émissions, de consommation énergétique ou de résilience climatique. Ici, le programme Territoire en transition de l'ADEME semble être un outil intéressant pour se doter d'un tableau de bord et suivre l'évolution des actions engagées, mesurer leurs effets dans le temps et apprécier plus finement la contribution du PCAET aux trajectoires climat-air-énergie fixées à l'échelle territoriale.

Les freins identifiés sont désormais bien connus et largement partagés : portage politique parfois fluctuant, insuffisance chronique des moyens humains et financiers, lourdeur administrative, difficulté à mobiliser les partenaires et à dépasser les logiques en silo, ainsi qu'un empilement de dispositifs qui nuit à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique locale. Ces limites pèsent directement sur l'opérationnalité du PCAET et expliquent le décalage fréquemment observé entre l'ambition stratégique affichée et la réalité des actions mises en œuvre.

Pour autant, l'étude souligne que lorsque certaines conditions sont réunies – portage politique affirmé, animation dédiée, transversalité effective entre services, articulation étroite avec le PLU(I), les PAT ou les démarches TETE – le PCAET peut devenir un véritable projet de territoire, capable de structurer l'action publique locale et d'inscrire les transitions dans la durée. Dans ces configurations, il contribue clairement à renforcer la cohérence des politiques locales et à engager des trajectoires plus compatibles avec les objectifs climatiques.

En définitive, le PCAET apparaît moins comme un levier autonome de transformation que comme une infrastructure de gouvernance de la transition. Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité à fédérer, à donner un cap et à outiller l'action locale, à condition d'être soutenu par des moyens adaptés et intégré dans une architecture de planification simplifiée et cohérente. Le principal enjeu pour les années à venir n'est donc pas tant de renforcer le cadre stratégique du PCAET que d'en consolider l'opérationnalité, le pilotage et l'évaluation, afin qu'il contribue plus directement et plus lisiblement à l'atteinte des objectifs de transition écologique des territoires.

# **ANNEXE 1:**

# **L'ÉTAT DES LIEUX**

# LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), UN OUTIL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*L'ensemble des données analysées et présentées dans cet état des lieux est issu de la DREAL BFC et date de février 2025.*

Défini à [l'article R229-51 du Code l'environnement](#), « Le PCAET [...] est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. ».

Le cadre réglementaire des PCAET est défini dans [l'article L.229-26](#) alinéa I du Code de l'environnement qui dispose que :

*« [...] les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2015 et regroupant **plus de 50 000 habitants** adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2016.*

*Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant **plus de 20 000 habitants** adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ou dans un délai de deux ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils dépassent le seuil de 20 000 habitants.*

*Le plan climat-air-énergie territorial peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale dès lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale. ».*

## PLANS CLIMAT ET TERRITOIRES

---

### L'obligation réglementaire, où en est-on en BFC ?

La Bourgogne-Franche-Comté compte 113 EPCI. Parmi eux, **39 EPCI sous obligation d'adopter un PCAET, dont 12 EPCI de plus 50 000 habitant·es et 27 EPCI de plus de 20 000 habitant·es**. Cela signifie qu'environ 2/3 des EPCI de BFC ont moins de 20 000 habitant·es. La part des EPCI obligés représente environ 1/3 des intercommunalités, ce qui est faible par rapport à la moyenne nationale (France métropolitaine) qui est de 60%.

Les territoires non-obligés peuvent élaborer un PCAET volontaire, et/ou être engagés dans d'autres dynamiques que le PCAET. En région, 16 EPCI sont engagés dans un PCAET volontaire, ce qui porte à **55 le nombre d'EPCI engagé dans un PCAET**, soit près de la moitié des EPCI.

Pour autant, il convient de préciser que, dès lors qu'un EPCI dépasse le seuil des 20 000 habitants à un instant donné, et même s'il repasse en dessous, il devient « obligé » au sens réglementaire. C'est le cas des territoires hachurés sur la carte ci-contre, à savoir les CC Pays de Lure, Haut-Jura Saint-Claude, les Bertranges, Avallon Vézelay Morvan et Pays Châtillonnais.

Pour le reste de l'étude, nous les considérerons comme des PCAET volontaires.

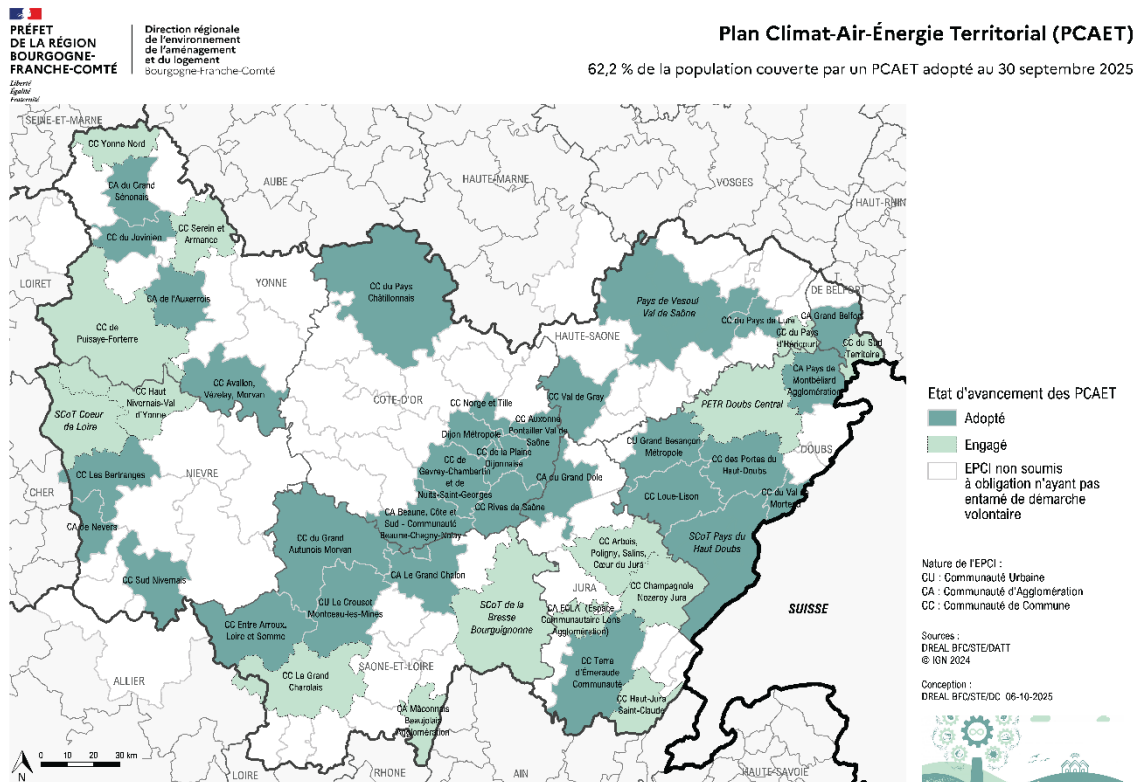


Figure 1 : carte intégrée en septembre 2025.

## L'avancement des PCAET

Au mois de mars 2025, **26 PCAET sont adoptés** (concernant 30 EPCI) en Bourgogne-Franche-Comté. Deux PCAET sont portés par un syndicat mixte (SM), leur périmètre est représenté avec un contour rouge sur la carte précédente :

- Le **SM du Pays de Vesoul – Val de Saône** pour la CA obligée de Vesoul et les CC volontaires des Hauts du Val de Saône, Terres de Saône, Triangle Vert, et Combes ;
- Le **SM du Pays du Haut-Doubs** pour la CC obligée du Grand Pontarlier, et les CC volontaires de Lacs et Montagnes, Altitude 800, Frasné Drugeon et Montbenoît.

La CC Cœur de Loire élabore actuellement un SCoT valant PCAET.

Sur les **39 EPCI obligés** :

- **12 EPCI ont engagé leur PCAET**, c'est-à-dire que l'EPCI a délibéré en faveur de l'élaboration d'un PCAET. Celui-ci est en cours d'élaboration, et son projet n'a pas encore été arrêté ;
- **6 EPCI l'ont déposé**, c'est-à-dire que le projet de PCAET a été arrêté par l'EPCI, l'autorité environnementale (AE) et le préfet ont transmis un avis (tacite ou non pour l'AE). Toutefois, le PCAET n'est pas encore adopté ;

- **21 EPCI ont adopté leur PCAET**, sa mise en œuvre est en cours pour les 6 années suivant son adoption.

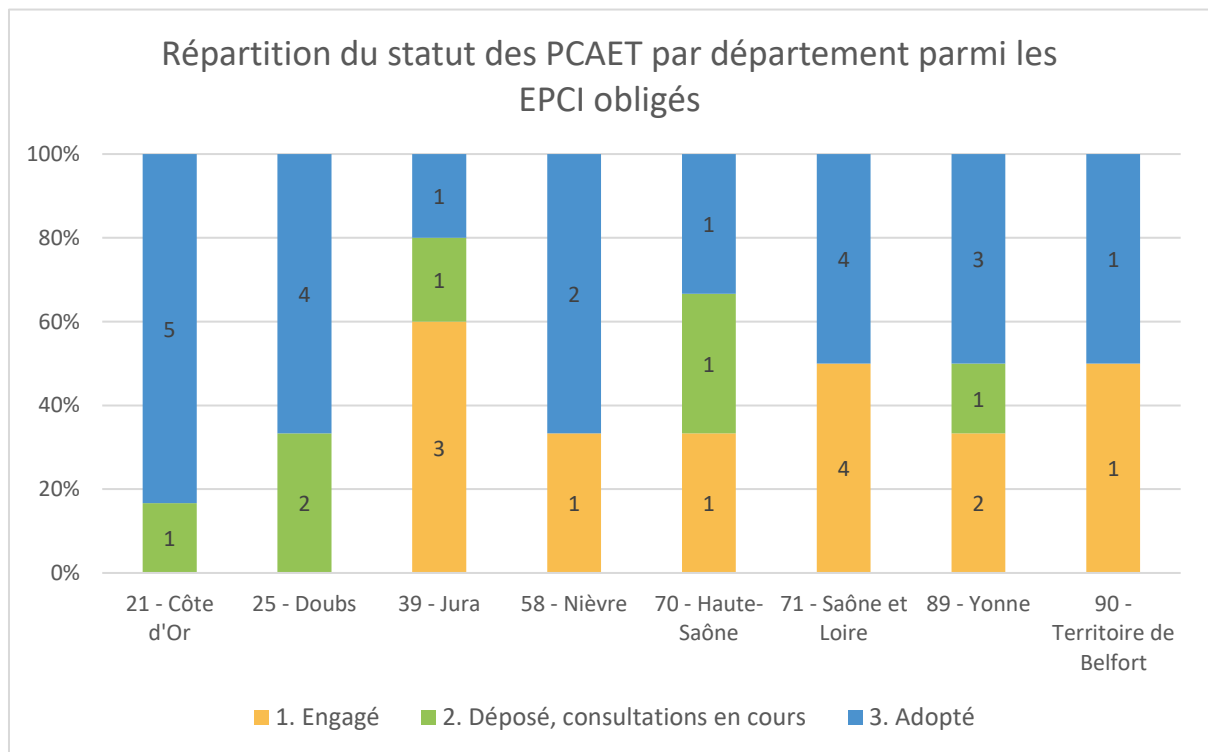
Sur les **16 EPCI volontaires** :

- 3 ont engagé leur PCAET, 4 ont déposé leur PCAET, 9 ont adopté leur PCAET.

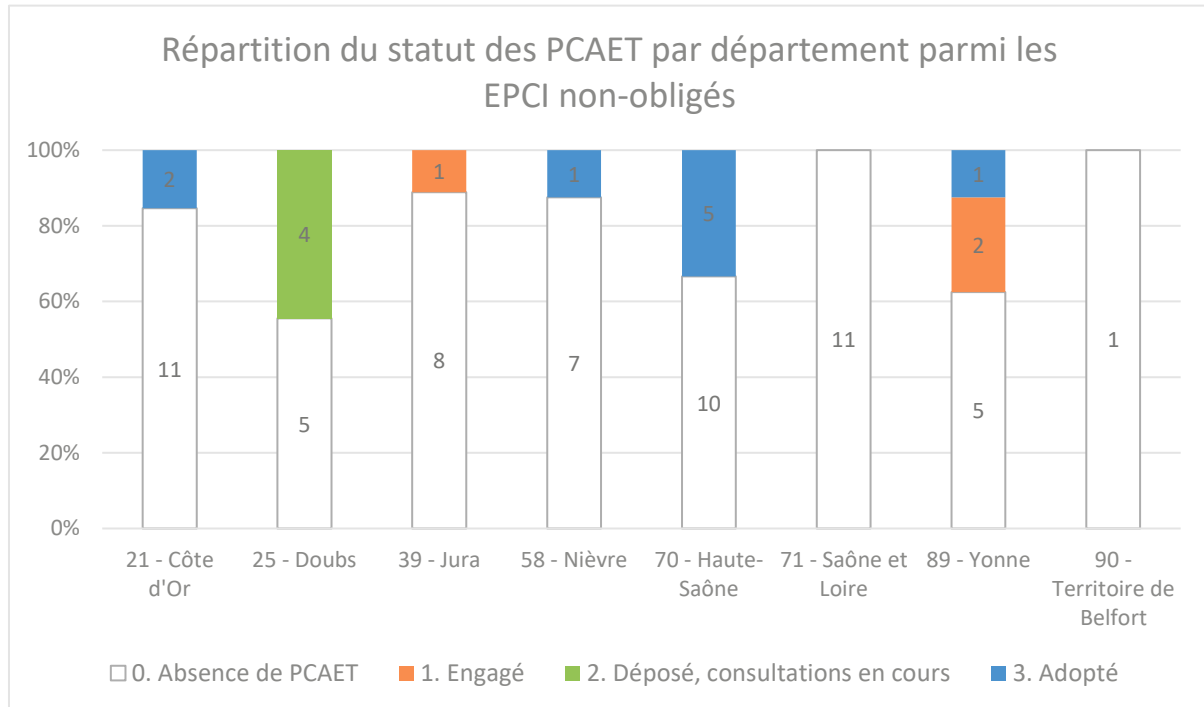
On peut également noter que :

- 8 EPCI volontaires ont délégué leur compétence à un syndicat mixte (SM) dont le périmètre couvre également un EPCI obligé (voir carte ci-dessus) ;
- 5 CC obligées sont passées sous le seuil réglementaire (Pays de Lure, Haut-Jura Saint-Claude, les Bertranges, Avallon Vézelay Morvan et Pays Châtillonnais),

### Focus sur l'engagement des EPCI par département selon leur obligation



Des situations différentes peuvent être remarquées en fonction des départements. La quasi-totalité des EPCI obligés du **Doubs**, de la **Côte d'Or** et de la **Nièvre** ont adopté leur PCAET. En **Saône-et-Loire**, dans **l'Yonne** et le **Territoire de Belfort**, la moitié des EPCI obligés n'a pas encore adopté son PCAET. Dans le **Jura**, 1 EPCI obligé sur 5 a adopté son PCAET.

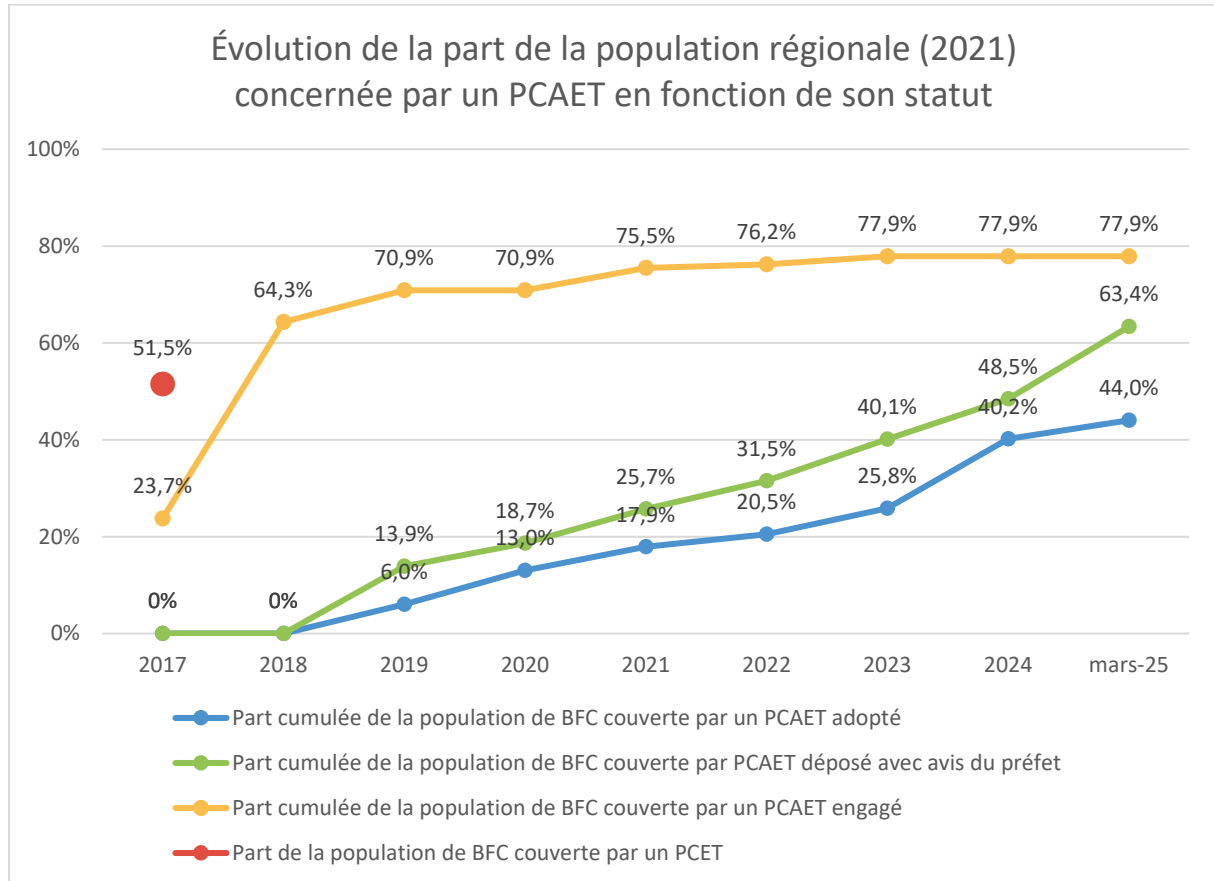


Parmi les EPCI volontaires, on peut remarquer que la majorité a déposé ou adopté son PCAET. Les 4 EPCI volontaires de **Haute-Saône** et 4 EPCI volontaires du **Doubs** ont délégué l'élaboration du PCAET au SM qui inclut également un EPCI obligé (CA de Vesoul et CC du Grand Pontarlier). Des EPCI volontaires sont engagés en dehors de la dynamique d'un SM : dans **l'Yonne** (CC Vanne et du Pays d'Othe et CC du Gâtinais en Bourgogne) et en **Côte d'Or** (CC Norge et Tille). Il convient de rappeler que les EPCI peuvent être engagés dans d'autres dynamiques hors PCAET.

Dans l'étude, il pourra être intéressant de questionner des EPCI volontaires ayant délégué leur compétence au SM, et des EPCI volontaires hors dynamique Pays.

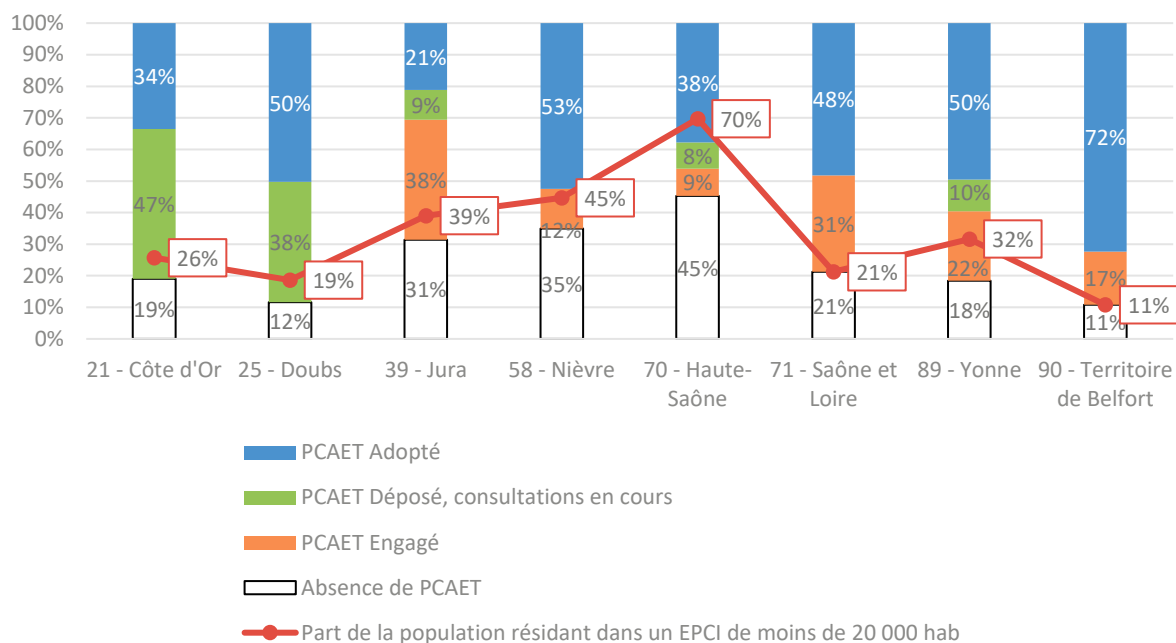
## PLANS CLIMAT ET POPULATION

### Population régionale couverte par les PCAET



Les premiers PCAET ont été engagés en 2017. À ce moment, plus de 50% de la population régionale (par rapport à la population régionale de 2021) était couverte par un PCET (cf. partie « Historique des démarches »). En mars 2025, 44% de la population régionale est couverte par un PCAET adopté, et près de 80% de la population sera prochainement couverte si l'on considère que les PCAET engagés et déposés seront bientôt adoptés.

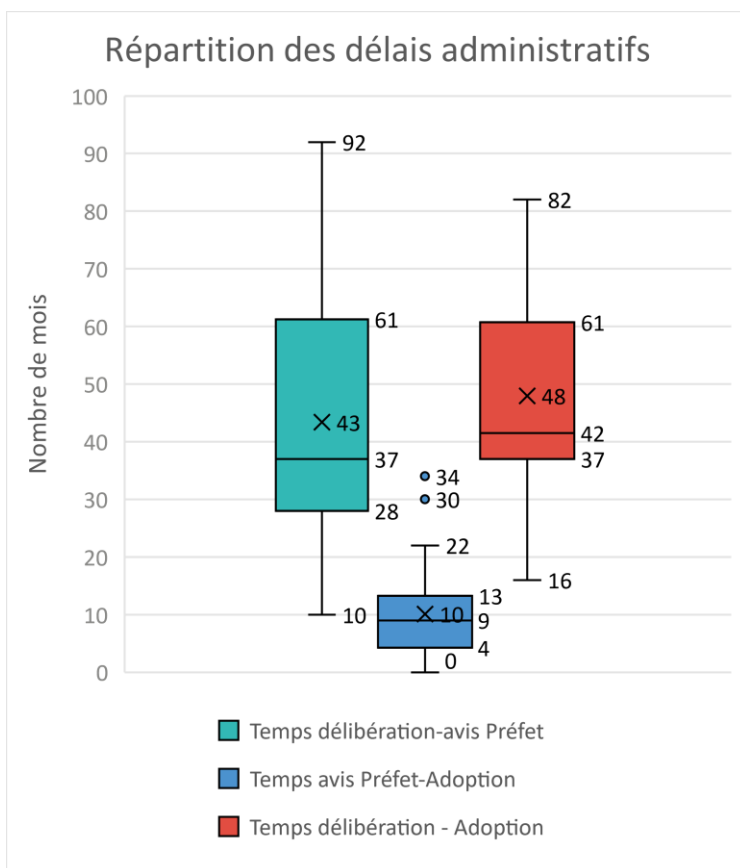
### Répartition de la couverture de la population (2021) par un PCAET et part de la population résidant dans un EPCI de moins 20 000 habitant-es par département



La population couverte varie en fonction des départements, et il est intéressant de considérer la part de la population qui vit dans un EPCI non-obligé, donc de moins de 20 000 habitant-es. En **Haute-Saône** par exemple, on constate que 70% de la population vit dans un EPCI de moins de 20 000 habitant-es, mais que seul-es 45% vivent dans un EPCI qui n'a pas engagé de PCAET. Au contraire, dans d'autres territoires comme la **Saône-et-Loire** et le **Territoire de Belfort** la population non concernée par un PCAET correspond respectivement à la population des EPCI non obligé : aucun EPCI n'a engagé de démarche volontaire.

# LES TEMPS ADMINISTRATIFS DES PCAET

## Les délais administratifs



Sur les 47 PCAET engagés, déposés ou adoptés (les PCAET du Pays de Vesoul et du Val de Saône et du Pays du Haut-Doubs n'ont été comptabilisés qu'une fois puisqu'il s'agit d'un seul document) :

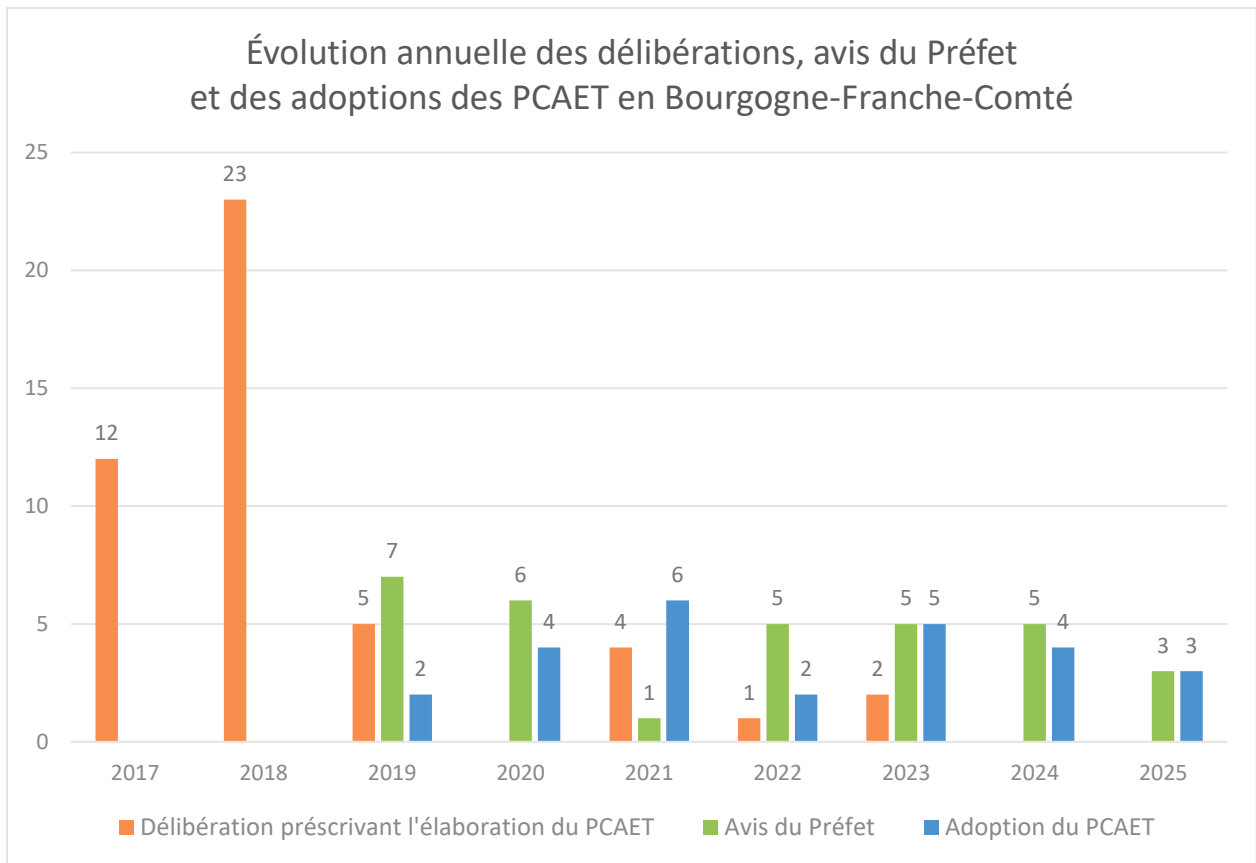
- 32 ont été transmis au Préfet et ont bénéficié d'un avis. Le délai moyen entre la **délibération prescrivant l'élaboration du PCAET et l'avis du Préfet** est de 43 mois (3 ans et 7 mois).

- Il aurait été intéressant de considérer la **date d'arrêt du projet** afin de questionner le temps moyen d'élaboration des projets de PCAET. Par manque de données disponibles cette donnée ne peut être intégrée à l'analyse, toutefois, nous pouvons théoriquement considérer que l'avis du Préfet est rendu moins de 2 mois après réception.

- 26 PCAET ont été adoptés. Le délai moyen entre **l'avis du Préfet et l'adoption du PCAET** est de 10 mois. On ne remarque pas de différence significative sur le délai d'adoption en fonction de l'avis émis par le Préfet : il est de 9,3 mois lorsque l'avis est favorable, et de 10,1 mois lorsque l'avis est sous-réserve.
- Toujours sur les 26 PCAET adoptés, le délai moyen **entre la délibération et l'adoption** est de 48 mois (4 ans).
- Ces délais doivent être mis en perspective avec le calendrier contextuel des élections et des crises (cf. Annexe).

### Clé de lecture du graphique « Boîte à moustache » :

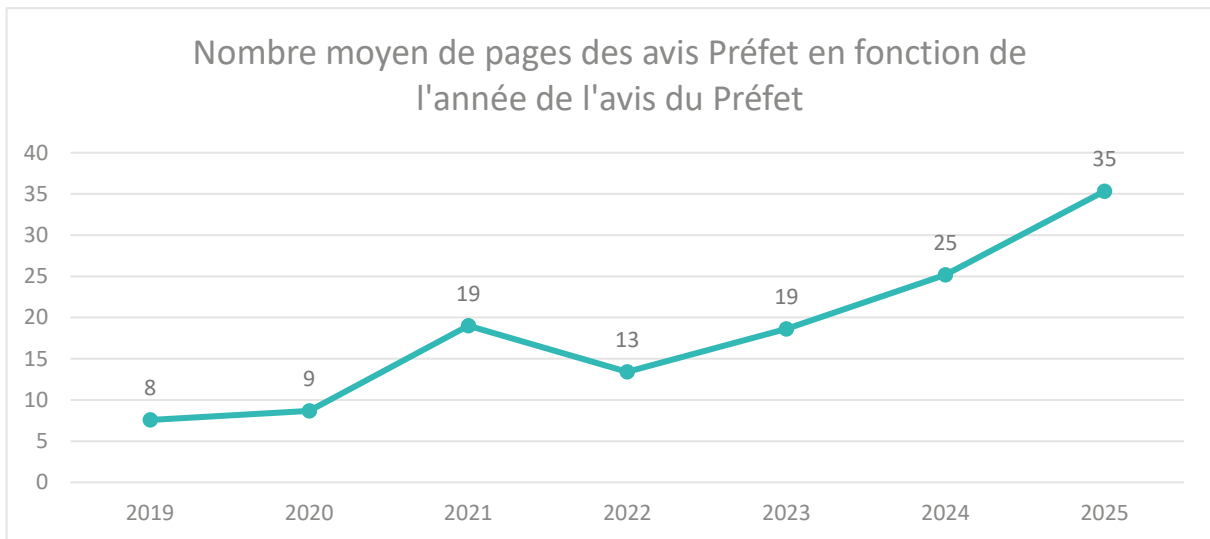
- La **moyenne** est représentée par une croix
- La boîte (le rectangle coloré) concentre la moitié de la population, celle comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile. La **médiane** (qui sépare la population en 2 parts égales) sépare le rectangle coloré en deux parties
- Les extrémités des moustaches correspondent aux valeurs **minimales** et **maximales**



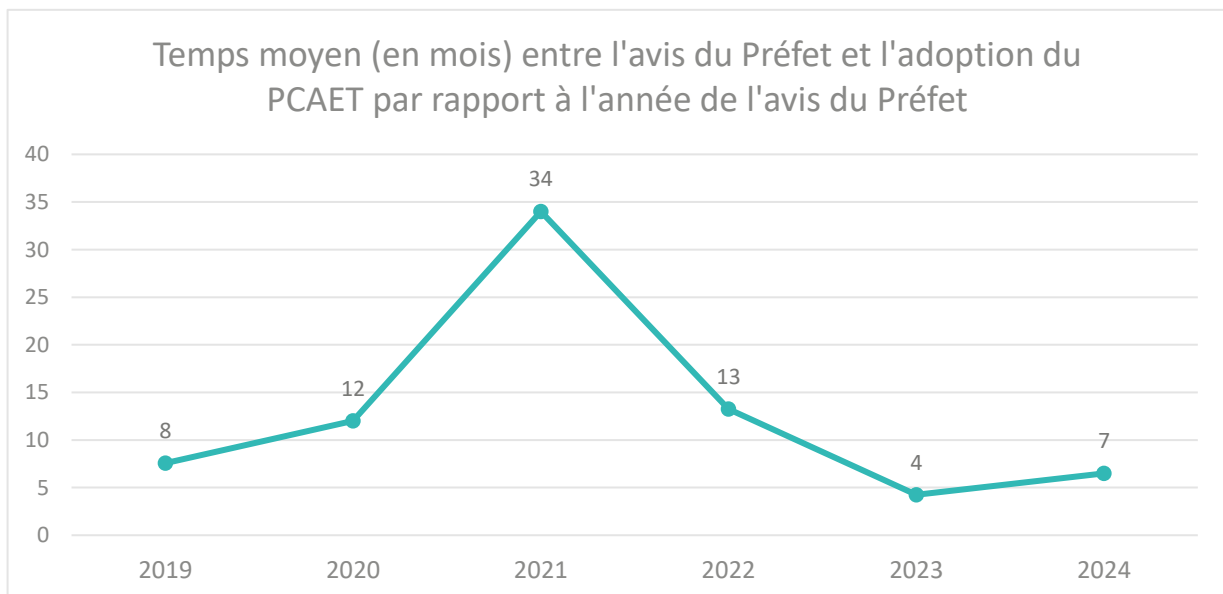
On peut remarquer que les délibérations ont principalement eu lieu entre 2017 et 2019, et se sont arrêtées en 2023. Les avis du Préfet et les adoptions ont débuté à partir de 2019. Le présent état des lieux étant réalisé au premier trimestre 2025, le chiffre de l'année 2025 est provisoire au 22 mars 2025. Pour rappel, les PCAET portés par les Pays n'ont été comptabilisés qu'une seule fois.

## Zoom sur les avis du Préfet

En moyenne, les avis émis comptent 16 pages. On remarque que le nombre de page des avis augmente à mesure des années comme le montre le graphique ci-dessous.



Ce second graphique a été transmis par la DREAL BFC et actualisé pour cet état des lieux. Pour rappel, les PCAET portés par les Pays n'ont été comptabilisés qu'une seule fois.



Le graphique montre une **tendance globale à la réduction du temps moyen** entre l'avis du Préfet et l'adoption du PCAET sur la période observée. En écartant l'année 2021, dont la valeur exceptionnellement élevée (34 mois) résulte d'un cas isolé — celui du PCAET du Grand Besançon Métropole adopté tardivement —, on observe une **diminution régulière des délais** : de 8 mois en 2019 à seulement 4 mois en 2023. Cette évolution traduit une **amélioration progressive de l'efficacité du processus d'adoption**, probablement liée à une meilleure coordination entre les acteurs et à une montée en compétence des collectivités dans la conduite des PCAET. La légère hausse constatée en

2024 (7 mois) ne remet pas en cause cette tendance générale à la **réduction et à la stabilisation des délais**.

## LES AUTRES OUTILS TERRITORIAUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

---

Le PCAET est l'un des outils de la territorialisation de la planification énergétique et écologique. Cet outil s'articule avec d'autres démarches territoriales complémentaires portées par la DREAL ou d'autres acteurs notamment la Région BFC et l'ADEME (Communauté régionale de travail).

Il est donc intéressant de considérer d'une part les **démarches historiques** dans lesquelles les territoires étaient engagés. Il s'agira notamment du Plan Climat-Energie Territorial (PCET, ancêtre du PCAET), de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS), de la labellisation Cit'ergie, et les lauréats du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv). D'autre part, nous considérons les autres **démarches contemporaines** dans lesquelles les territoires peuvent s'inscrire. Nous aborderons le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) et les Contrats d'objectifs territoriaux (COT), les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) et le programme Territoires en action. (TEA).

D'autres démarches historiques ou contemporaines existent, mais n'ont pas été intégrées à cet état des lieux car les données ne sont pas disponibles.

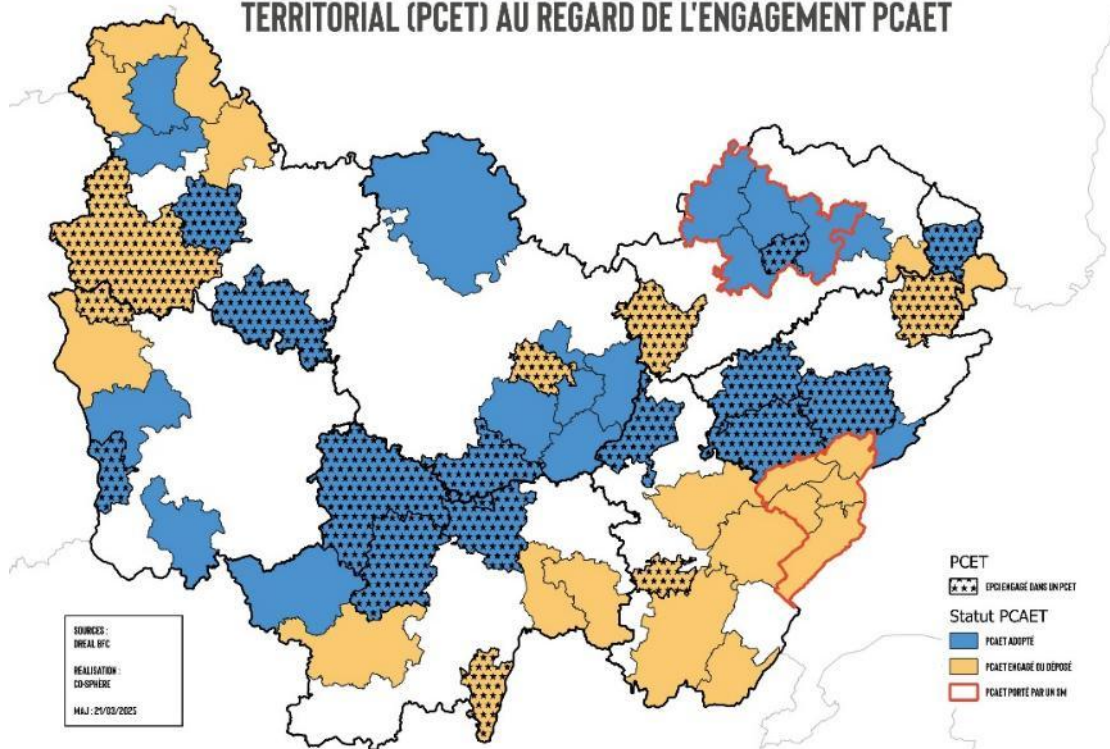
### Historique des démarches

#### *Plan climat-énergie territorial (PCET)*

Les PCET ont été institués par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2. Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Depuis la loi Grenelle 2, les PCET étaient obligatoires pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitant-es. Le remplacement des PCET par les PCAET a été publié dans le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, permettant notamment d'intégrer la thématique de la qualité de l'air.

On remarque que tous les EPCI qui étaient engagés dans un PCET sont actuellement engagés dans un PCAET. On peut également souligner le fait que tous les territoires qui avaient un PCET, sont actuellement obligés d'élaborer un PCAET.

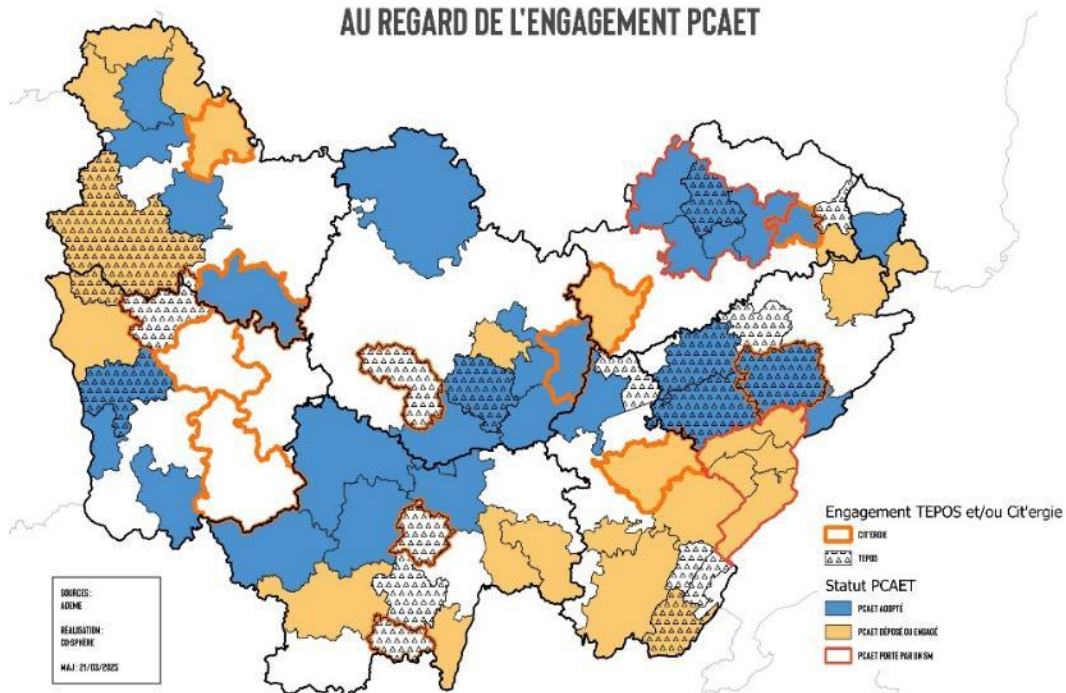
## TERRITOIRES ANCIENNEMENT ENGAGÉS DANS UN PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET) AU REGARD DE L'ENGAGEMENT PCAET



### *Territoires à énergie positive (TEPOS) et Cit'ergie*

Un Territoire à Energie Positive est un territoire pilote en matière de transition énergétique qui s'engage dans une démarche permettant à terme d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et en produisant des énergies renouvelables.

## TERRITOIRES ENGAGÉS DANS TEPOS ET CIT'ERGIE AU REGARD DE L'ENGAGEMENT PCAET



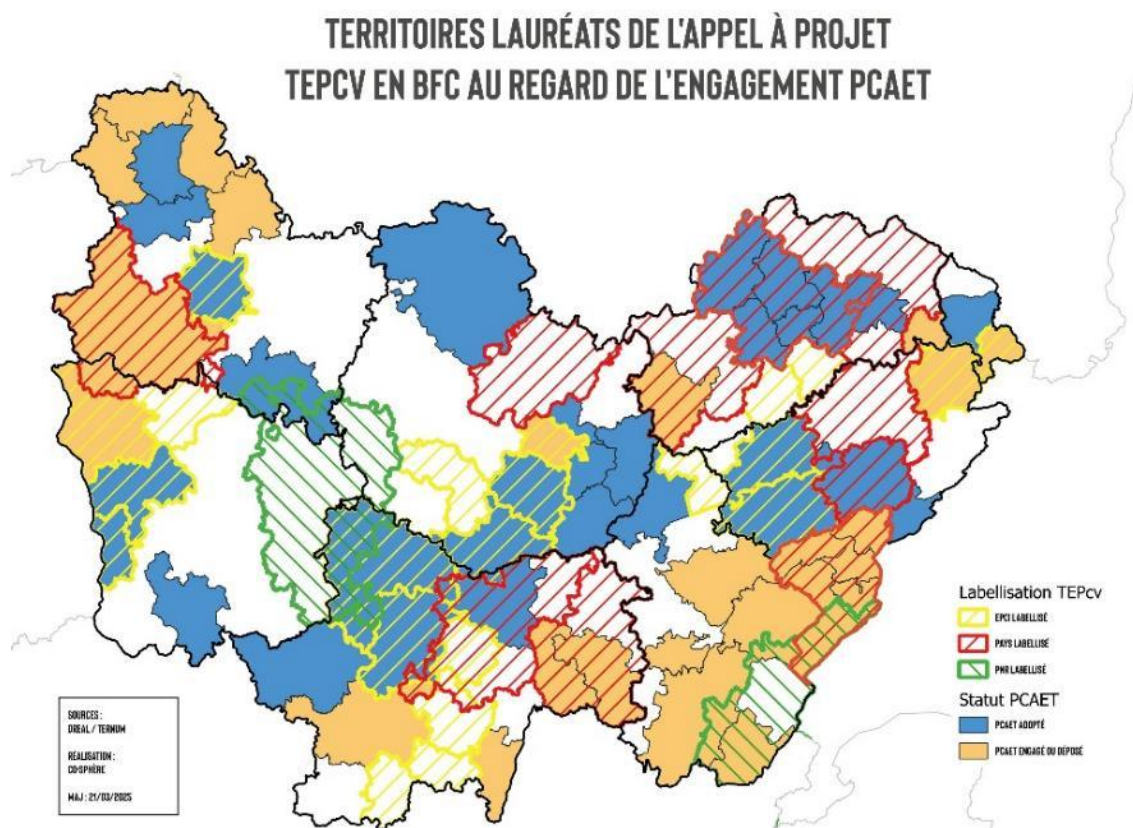
NB : La CC Jura Sud était également labellisée TEPOS mais a fusionné avec les CC voisines en 2020 pour former la CC Terre d'Émeraude. Le périmètre de cette CC n'est pas indiqué sur la carte.

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

**On peut remarquer la présence de 12 EPCI qui étaient engagés dans TEPOS et/ou Cit'ergie, sans être actuellement être porteurs de PCAET.**

### *Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv)*

Lancé en 2014, TEPcv était un dispositif du ministère de l'environnement complémentaire aux politiques d'aide à la Transition Énergétique dans les territoires menés par le Conseil Régional et l'ADEME, en particulier la démarche d'accompagnement TEPOS.



On peut donc constater que des territoires étaient labellisés TEPcv sans être actuellement engagé dans un PCAET.

Les lauréats de l'appel à projet TEPcv se situent à différentes échelles : communes, EPCI, Pays, Conseil départemental, Parc naturel régional (PNR).

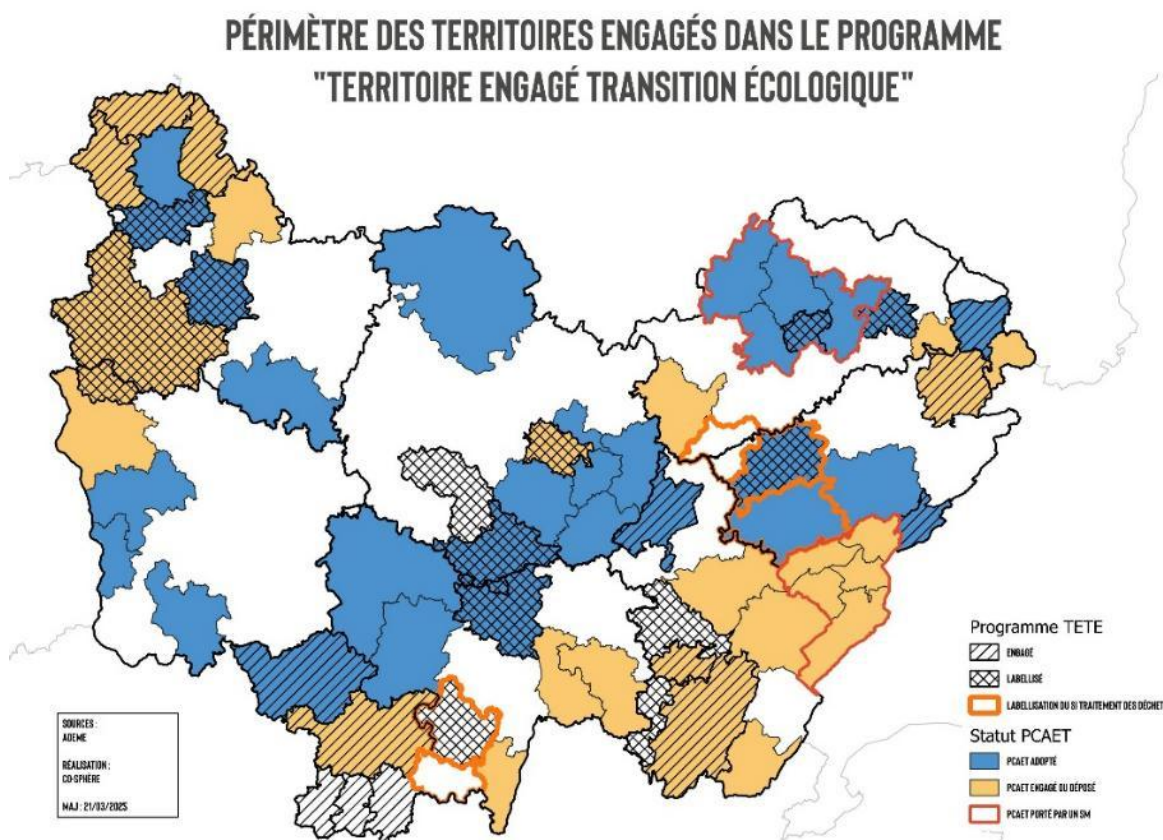
Dans le présent état des lieux, le choix a été fait de conserver les données à l'échelle de l'EPCI, du Pays et du PNR, c'est-à-dire que les EPCI ont été considérés comme engagés dans TEPcv s'ils font partie intégrante de la structure (ex : si un PNR était labellisé TEPcv, tous les EPCI du PNR sont considérés comme engagés dans TEPcv même si le périmètre du PNR ne reflète pas forcément le périmètre complet des EPCI). À contrario, les EPCI dont le conseil départemental était labellisé TEPcv n'ont pas été considérés comme engagés dans TEPcv. Enfin, certaines communes étaient labellisées mais cela n'est pas intégré à l'état des lieux.

NB : Le programme TEPCv-CEE était une aide travaux pour la rénovation des bâtiments publics dédiée aux territoires à énergie positive de moins de 250 000 habitants. L'engagement dans ce programme n'a pas été pris en compte dans l'étude.

## Démarches actuelles

### Programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)

Le programme TETE est un outil opérationnel de planification écologique qui met à disposition des collectivités une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé. Il comprend deux référentiels d'action, l'un axé sur le périmètre Climat-Air-Énergie et l'autre sur l'économie circulaire.

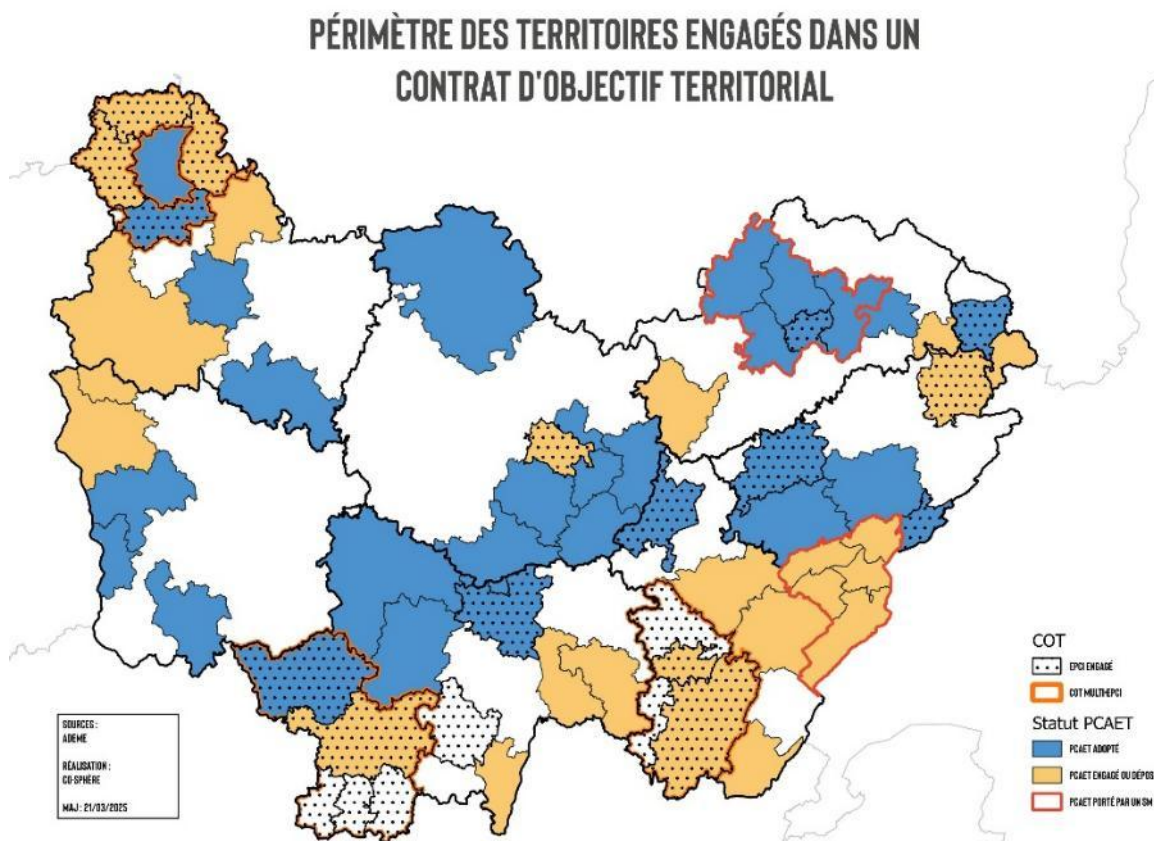


En BFC, 14 EPCI sont engagés et 13 sont labellisés. De plus, 5 communes et 2 syndicats de déchets sont labellisés : le Sybert et Sirtom Vallée de la Grosne. Dans le présent état des lieux, les EPCI ont été considérés comme engagés s'ils étaient eux-mêmes engagés directement ou à travers le syndicat de déchets. Les engagements à l'échelle communale n'ont pas été comptabilisés.

Sur les 27 EPCI engagés dans le programme TETE, 9 n'ont pas engagé de PCAET.

### Contrats d'objectifs territoriaux (COT)

Le COT est un dispositif proposé par l'ADEME afin d'accélérer les changements de pratiques internes dans le but de réduire l'impact environnemental de la collectivité. C'est un appui pour initier ou renforcer le projet territorial de transition et qui peut s'inscrire dans les politiques déjà existantes comme les PCAET.

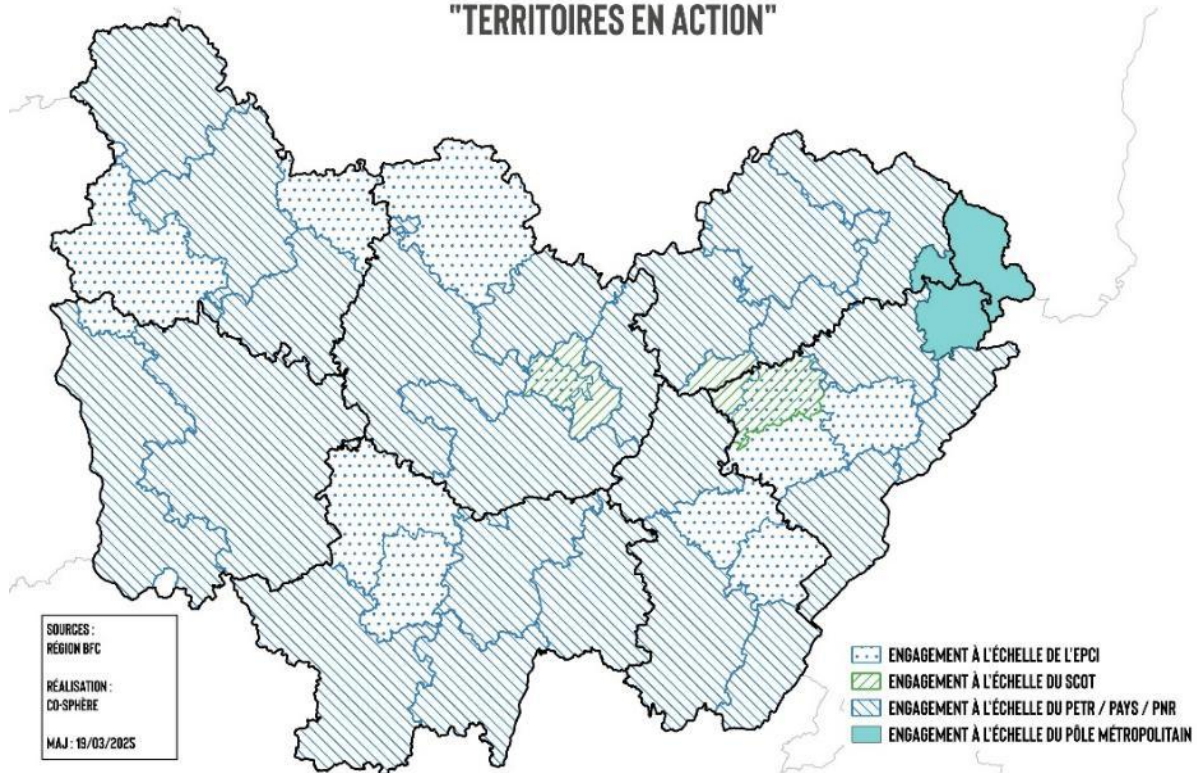


À ce jour, 12 COT ont été signés, dont 9 à l'échelle EPCI et 3 multi-EPCI (Pays Lédonien, Pays Charolais Brionnais, PETR du Nord de l'Yonne hors CA du Grand Sénonais).

On peut remarquer 6 EPCI sans PCAET qui sont engagés dans un COT, dont 5 à l'échelle du Pays et 1 à l'échelle de l'EPCI : la CC du Clunisois.

*NB : Les territoires en processus et les territoires en prospect ne sont pas comptabilisés ni représentés sur la carte. À noter que le PETR Val de Loire Nivernais va porter un COT en 2025 pour le compte de 3 EPCI de la Nièvre (CC des Bertranges, Nevers Agglomération et CC Sud Nivernais).*

## PÉRIMÈTRE DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LE DISPOSITIF "TERRITOIRES EN ACTION"

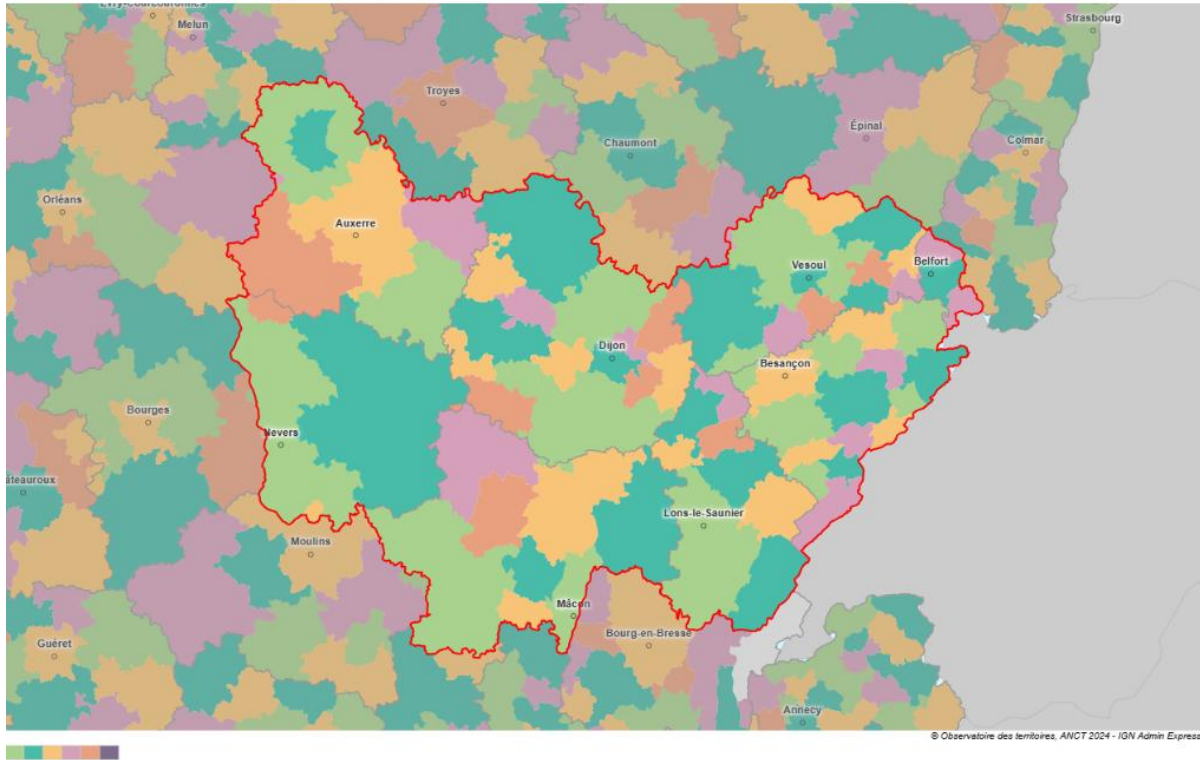


La contractualisation « Territoires en action » est passée entre la Région BFC et les territoires de projets (SCot, Petr, Pays, EPCI fusionnés) sur toute ou partie de la période 2022-2028. L'objectif est d'accompagner les territoires dans leur politique de développement local et d'aménagement du territoire, autour de trois ambitions du SRADDET (transitions énergétique et écologique, renforcement des centralités).

### Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE)

Les CRTE (anciennement nommés Contrats de relance et de transition écologique) sont un outil privilégié de dialogue entre l'État et les collectivités, notamment pour concrétiser les ambitions de la planification écologique au plus près des territoires.

CRTE - Contrats de relance et de transition écologique - Source : ANCT, 14/01/2022

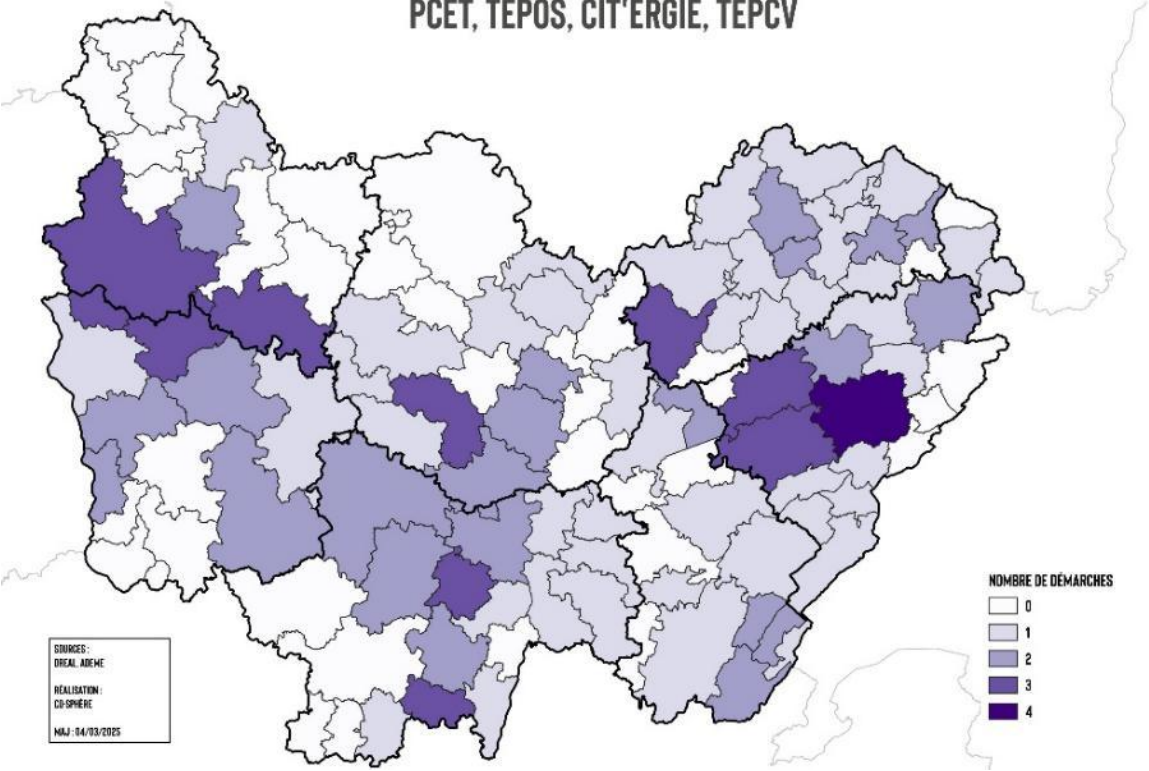


Source 1 : Observatoire des Territoires

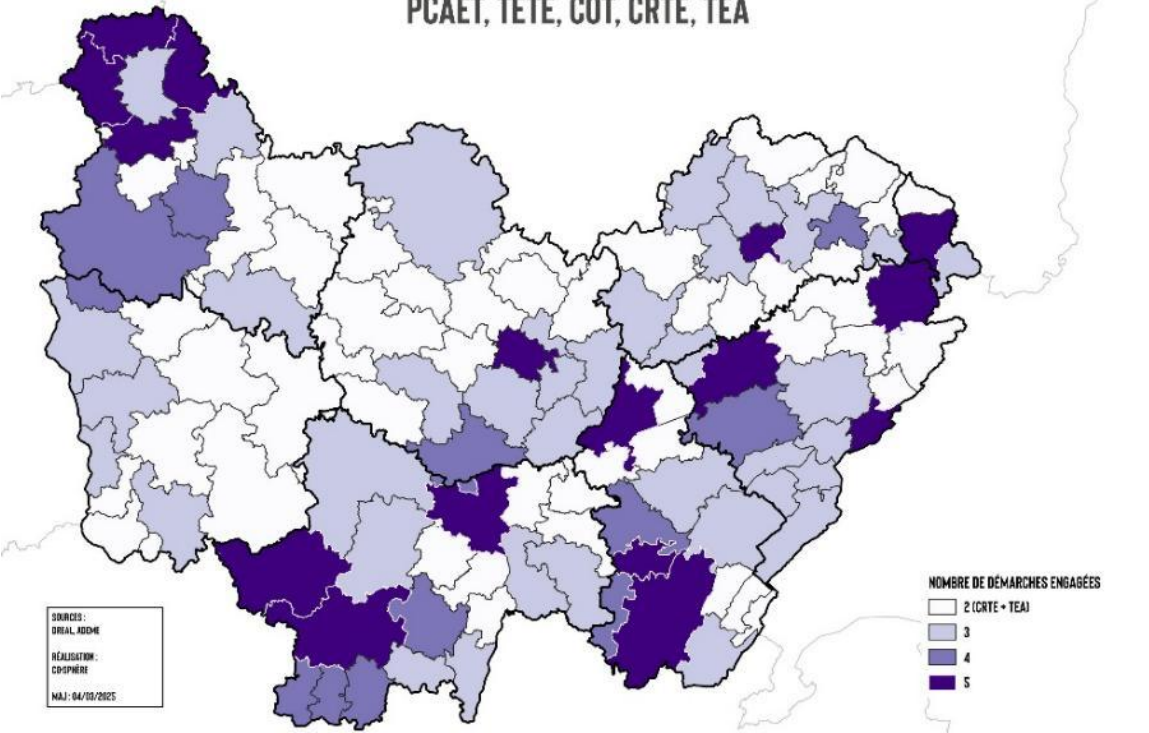
Tous les territoires de BFC ont signé un CRTE et un contrat TEA, sous différents périmètres : EPCI, SCoT, PETR, Pays, PNR, Pôle Métropolitain. Dans cet état des lieux, nous considérons que tous les EPCI sont engagés dans ces 2 dispositifs.

Résumé de l'articulation des démarches

NOMBRE D'ENGAGEMENTS DANS LES PRÉCÉDENTES DÉMARCHES  
PCET, TEPOS, CIT'ERGIE, TEPCV



NOMBRE D'ENGAGEMENTS DANS LES DÉMARCHES ACTUELLES  
PCAET, TETE, COT, CRTE, TEA



Lorsqu'on observe les engagements dans les démarches passées, on peut remarquer des pôles d'engagement fort dans le Doubs, en Saône-et-Loire sur la frontière entre la Nièvre et l'Yonne. Concernant les démarches actuelles (pour rappel, les CRTE et les TEA concernent tous les EPCI) on peut noter que des EPCI qui n'étaient pas ou peu engagés, sont à présent engagés dans plus de 3 démarches, par exemple : ECLA, Grand Dole, Val de Morteau, Grand Charolais, Entre Arroux Loire et Somme, le nord de l'Yonne, le Grand Belfort.

*NB : Pour rappel, d'autres démarches peuvent exister dans les territoires, par exemple, la CC du Clunisois est engagée dans une stratégie climat-air-énergie, sans que cela ne soit comptabilisé. Par manque de données sur l'intégralité des autres démarches dans les EPCI de BFC, ces données n'ont pas été intégrées à l'état des lieux.*

## SYNTHÈSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PCAET

---

De manière générale, on constate des dynamiques nuancées en région : sur les 43 EPCI obligés, 29 ont adopté leur PCAET et 14 l'ont engagé (leur projet de plan est toujours en cours d'élaboration). On remarque des délais plus ou moins importants dans l'élaboration des PCAET, il a donc été décidé d'interroger dans cette étude **les différents temps et délais administratifs** (de l'adoption à l'arrêt du projet, de l'avis du Préfet à l'adoption) afin de comprendre les leviers et les freins rencontrés par les élu·es et les technicien·nes des collectivités. Le sujet de l'association des services de l'État et des problématiques internes aux collectivités (moyens financiers, humains) semble être une piste – parmi d'autres – à développer. De plus, certains territoires ont délégué leur compétence au syndicat mixte ; cette particularité sera intéressante à questionner.

Au-delà des territoires obligés, des territoires sont engagés dans une démarche volontaire de PCAET. Il pourra être pertinent de s'intéresser à ces territoires volontaires, qu'ils le soient dans le cadre d'une dynamique de syndicat mixte ou non. On constate également que certains EPCI sont engagés dans d'autres démarches volontaires (TETE, COT) sans être porteur d'un PCAET. Les motivations de ces territoires sera ainsi questionnées dans cette étude.

Au fil du temps, la part de la population régionale couverte par un PCAET augmente, et un dépassement de la précédente couverture par les PCET semble se profiler à court ou moyen terme. La question de l'articulation du PCAET avec les autres démarches existantes sera approfondie dans cette étude, ainsi que celle de l'apport des engagements passés (PCET, TEPOS, TEPcv, Cit'ergie) par rapport aux engagements présents.

# **ANNEXE 2 :**

# **LA CONSULTATION**

# MÉTHODOLOGIE

La consultation a été menée **en deux temps**, avec deux modalités différentes, **une enquête numérique** organisée en mai 2025 permettant de recueillir des données quantitatives et qualitatives autour du sujet et des **entretiens individuels** courant été 2025 permettant d'enrichir la consultation et d'approfondir plusieurs points spécifiques (articulation entre les dispositifs, gouvernance et animation, etc.).

## L'ENQUÊTE NUMÉRIQUE

---

### Cibles de l'enquête

L'enquête s'adresse aux **élu-es et technicien-nes impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques de transition écologique**. Elle cible l'ensemble des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté, en veillant à couvrir la diversité des territoires : des petites communautés de communes rurales aux grandes métropoles. Sont également concernés les établissements publics supra-communautaires tels que les syndicats mixtes, PETR, Pays ou encore Parcs naturels régionaux, dès lors qu'ils portent ou accompagnent des démarches en faveur des transitions.

L'objectif est de dégager une tendance régionale tout en rendant compte de la richesse et de la pluralité des territoires, afin de refléter au mieux la réalité des situations vécues sur le terrain.

*NB : Il convient de garder à l'esprit, lors de la lecture des résultats, que les élu-es et technicien-nes ayant répondu à l'enquête numérique sont spécifiquement en charge des transitions écologiques au sein de leur collectivité. Leur point de vue, particulièrement éclairé et impliqué sur ces sujets, ne saurait toutefois être généralisé à l'ensemble des élu-es locaux.*

### Structuration du questionnaire

Le questionnaire comporte un total de **58 questions**, dont 23 sont ouvertes, excluant les champs liés au profil des répondant-es (nom, prénom, collectivité, etc.). Par ailleurs, 7 questions fermées comportent une option "Autre", permettant aux participant-es d'apporter des précisions supplémentaires, souvent sous forme de texte libre. Conçu principalement pour un recueil de données qualitatives, ce questionnaire privilégie des formats de réponse longue. Il invite les répondant-es à expliciter leurs choix, à développer leurs perceptions et à partager leurs expériences, favorisant ainsi des contenus riches et contextualisés.

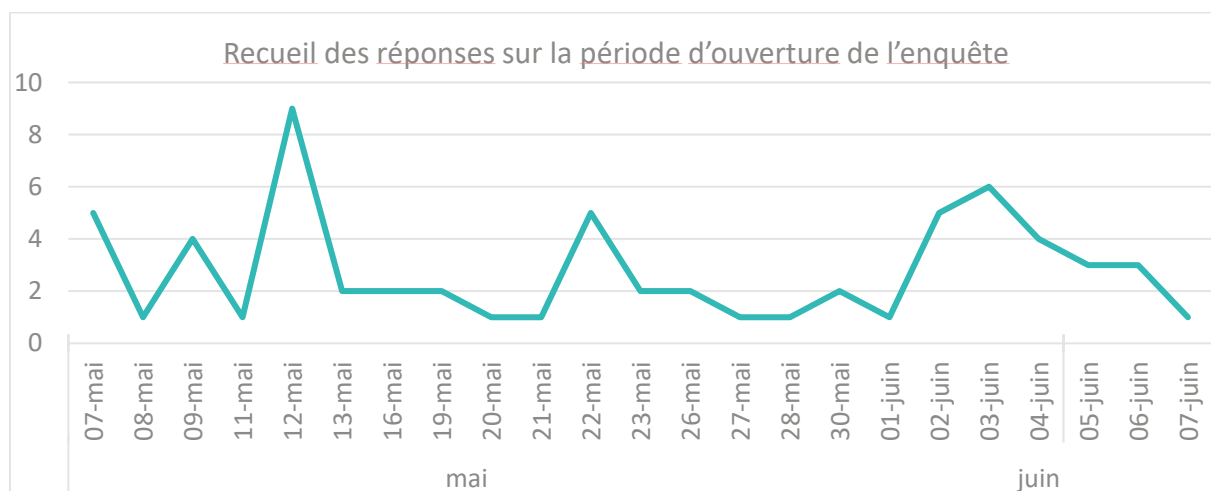
L'enquête est structurée en **dix séquences thématiques** couvrant des aspects variés de l'engagement des collectivités dans la transition écologique. Une partie du questionnaire est spécifiquement destinée aux élu-es et technicien-nes des collectivités ayant déjà engagé ou finalisé un Plan Climat (PCAET), introduisant ainsi un parcours différencié en fonction de la situation de la collectivité interrogée.

Séquence	Questions
1. Informations générales	Q1 à Q6
2. Démarches engagées par la collectivité	Q7 à Q13
3. Moyens humains et financiers	Q14 à Q19
4. Opérationnalité des dispositifs	Q20 à Q25
5. Le Plan Climat (PCAET), pilotage, articulation	Q26 à Q36
6. Actions phares et effets du Plan Climat	Q37 à Q45
7. Animation et pilotage du Plan Climat	Q46 à Q48
8. Mobilisation et communication autour du Plan Climat	Q49 à Q50
9. Suivi, évaluation	Q51 à Q55
10. Conclusion	Q56 à Q58

Le temps de réponse estimé était d'environ 30 minutes, et légèrement réduit pour les participant-es ne disposant pas d'un Plan Climat. Toutefois, dans les faits, la durée moyenne des réponses observées atteint environ 90 minutes, traduisant l'investissement conséquent des répondant-es et la richesse des données recueillies.

### Modalités de diffusion du questionnaire

Le questionnaire a été proposé sur Microsoft Forms pendant une durée de 30 jours, du 7 mai au 8 juin 2025.



Le questionnaire a été diffusé en ligne via la plateforme Microsoft Forms, sur une période de 30 jours, **du 7 mai au 8 juin 2025**. La construction de la liste de diffusion a été assurée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec les DDT, afin de garantir une communication ciblée auprès des agents et des élu-es en charge des politiques de transition, ou occupant des fonctions équivalentes.

Tout au long de la période d'enquête, plusieurs campagnes de diffusion ont été menées par la DREAL, avec un relais actif de la part des DDT à l'échelle locale.

Une campagne de relance spécifique à destination des élu-es a été réalisée en fin de période, le 2 juin, afin de renforcer la représentativité des réponses.

## LES ENTRETIENS

---

### Modalités de consultation

L'**entretien individuel semi-directif** a été privilégié afin de permettre un approfondissement des thématiques abordées lors de la consultation numérique. Cette approche qualitative offre la possibilité d'explorer en détail les problématiques rencontrées par les acteurs territoriaux et de mieux comprendre leurs réalités de terrain. Le format choisi peut aussi permettre l'émergence de thématiques non anticipées dans la grille d'enquête.

Il est à noter que l'**anonymisation des données** a été retenue afin de favoriser la liberté de parole des participants, y compris sur des aspects plus délicats comme l'organisation interne ou les relations institutionnelles.

Les entretiens individuels semi-directifs, d'une durée de 60 à 90 minutes, ont été réalisés en visioconférence afin de faciliter l'accessibilité géographique.

### Structuration des entretiens

Ils ont été **organisés en trois temps** : une introduction (5 à 10 minutes) avec présentation de quelques résultats issus de la consultation numérique, une phase d'approfondissement (50 à 80 minutes) autour de cinq grandes questions, puis une conclusion avec synthèse et temps d'expression libre.

#### Architecture thématique de l'entretien :

- **État des lieux du PCAET** (5 minutes) : cette séquence visait à situer le contexte de l'enquête et à identifier le degré de maturité ou de proximité au dispositif PCAET et autres démarches en faveur des transitions.
- **Gouvernance, pilotage et animation** (10-15 minutes) : cette séquence a été organisée autour d'une problématique centrale « Quel pilotage, gouvernance et animation du Plan Climat au sein de votre collectivité ? avec des axes d'investigation autour de l'articulation avec les autres dispositifs (projet de territoire, TETE, COT, TEN, etc.) et de l'intégration avec les outils de planification urbaine (PLUi notamment).
- **Adaptation au changement climatique** (10-15 minutes) : une séquence a été dédiée à l'appropriation et au traitement de cette thématique au sein des Plans Climat et plus largement dans les politiques de transition.
- **Opérationnalité des Plans Climat** (5-10 minutes) : une nouvelle séquence qui cette fois a permis d'évaluer l'opérationnalité des plans climat et d'identifier des actions phares et structurantes pour les territoires.
- **Planification écologique** (10-15 minutes) : une séquence tournée vers la question suivante « Pensez-vous nécessaire que les collectivités s'emparent de cette démarche à leur échelle ? et si oui comment ? »
- **Espace d'expression libre** (5-10 minutes) : et enfin, un dernier temps d'échange libre a permis l'émergence de thématiques non anticipées et à l'expression de préoccupations.

### Echantillon

L'échantillon a été constitué selon une **approche par étapes** prenant en compte plusieurs critères. La sélection initiale s'est faite parmi 44 volontaires identifiés lors de la phase quantitative (enquête

numérique de mai 2025), puis a été complétée par des contacts mis en lumière par le groupe de travail institutionnel (DDT, ADEME, Région) afin d'intégrer une expertise spécifique.

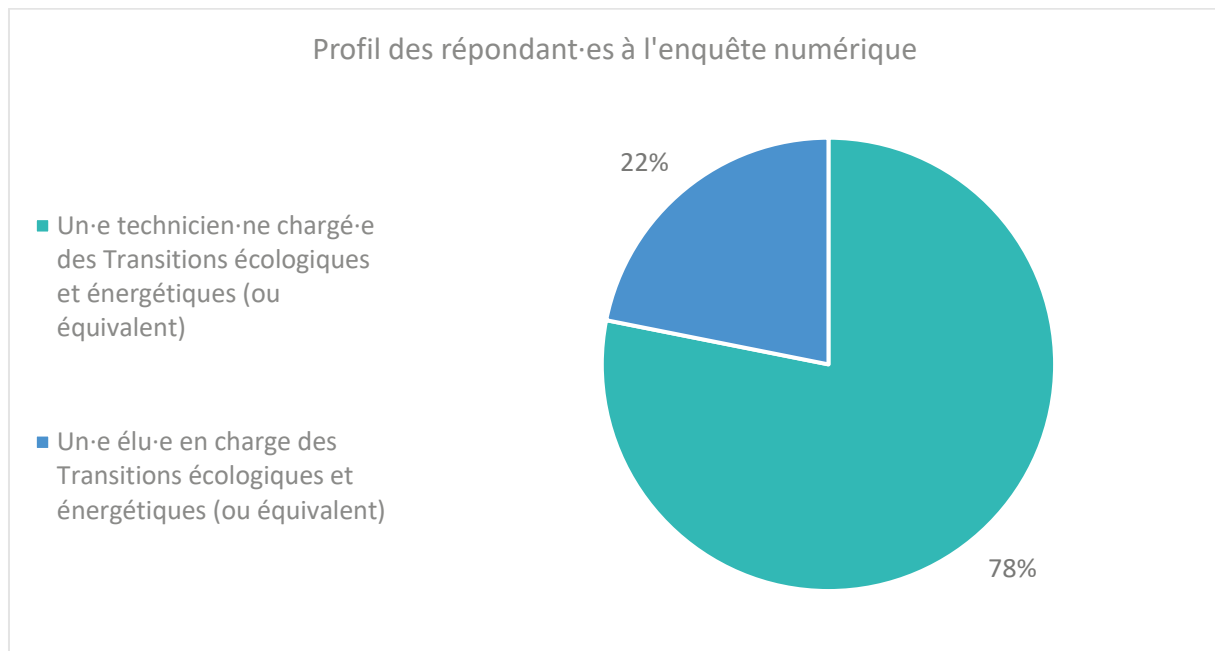
Une attention particulière a été portée à la **diversité des profils**, incluant à la fois des élu-es et des technicien-nes, ainsi qu'à la variété des contextes territoriaux, avec des collectivités et des EPCI à différents stades d'avancement.

La population cible comprenait 50 contacts pré-identifiés, dont 40 ont été effectivement sollicités. Le recrutement a été échelonné sur trois phases : la première, du 16 au 25 juin 2025, a permis de valider 15 entretiens ; la seconde, du 26 juin au 1er juillet 2025, a permis d'en valider 10 supplémentaires ; la troisième, initialement non prévue, du 11 au 25 août 2025, a permis la réalisation d'un entretien supplémentaire. Au total, 26 entretiens ont ainsi été réalisés.

# PARTIE 1 : PROFILS DES RÉPONDANT·ES

## PROFIL DES REpondant·ES

### Q1 | Vous êtes :



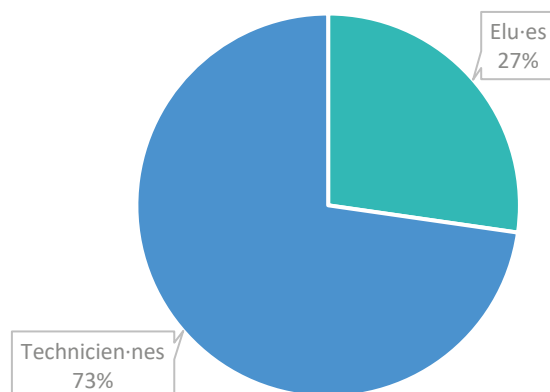
Parmi les 64 répondant·es à l'enquête, on note la présence de **14 élu·es et de 50 technicien·nes**. Les réponses recueillies dans l'option « Autre » ont été réparties au sein de ces deux profils.

Parmi les 50 technicien·nes ayant répondu au questionnaire, seuls 6 d'entre eux ont souhaité faire une différence dans leur profil, et ne pas se considérer comme technicien·nes chargés des transition ou équivalent, il s'agit de des réponses suivantes : « *Technicien chargé de développement économique et touristique et des travaux du patrimoine* », « *Responsable pôle aménagement du territoire* », « *Responsable développement territorial* », « *Directeur Général des Services* », « *Directeur* », « *DGS* ».

### Le profil des participants aux entretiens

En complément de l'enquête numérique, **26 entretiens** ont été réalisés, rassemblant **34 participant·es**. Bien que la consigne ait été de conduire des entretiens individuels, six d'entre eux ont réuni plusieurs personnes : quatre entretiens ont regroupé deux participant·es et deux entretiens ont réuni trois participant·es.

## Profil des participant-es aux entretiens



Parmi les 34 participant-es aux entretiens, un peu plus de la moitié (21) avait répondu, pour tout ou partie, à l'enquête en ligne. Sur les 26 entretiens réalisés, **21 collectivités différentes** ont été entendues.

Certains territoires ont fait l'objet de plusieurs entretiens : dans certains cas, un-e élu-e et un-e technicien-ne ont été interrogé-es séparément, et pour un territoire en particulier, deux technicien-n(es) ont été entendus séparément en raison de leurs expériences et responsabilités distinctes.

## PROFIL DES COLLECTIVITÉS

### Q2 | Votre collectivité :

Au total, ce sont **54 collectivités** qui ont répondu à l'enquête en ligne. 9 collectivités, dont 8 communautés de communes, ont fait l'objet de plusieurs réponses individuelles :

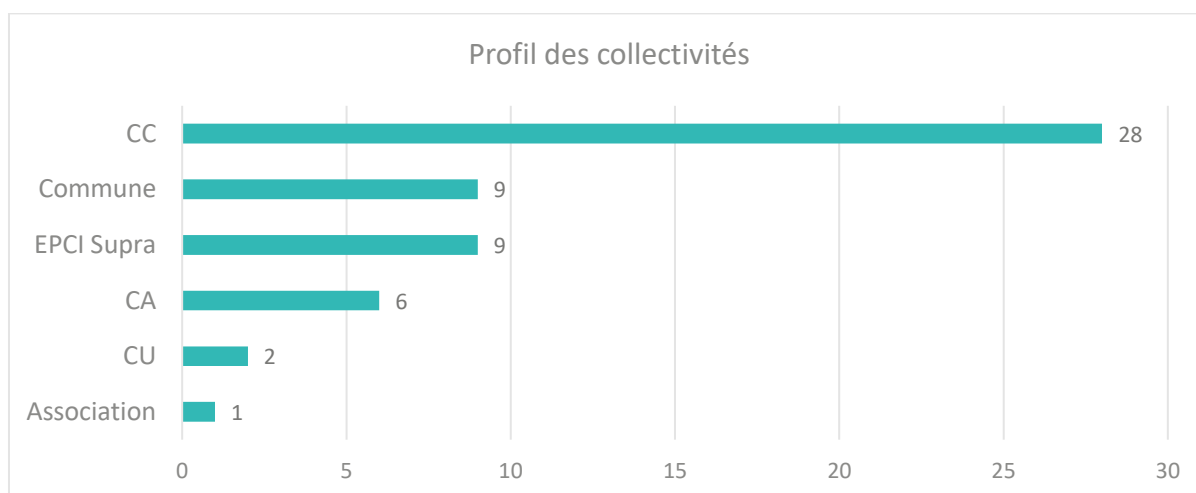
- 8 collectivités ont fait l'objet de 2 réponses individuelles,
- 1 collectivité a fait l'objet de 3 réponses individuelles.

#### Liste des 54 collectivités ayant répondu au questionnaire (sans doublon)

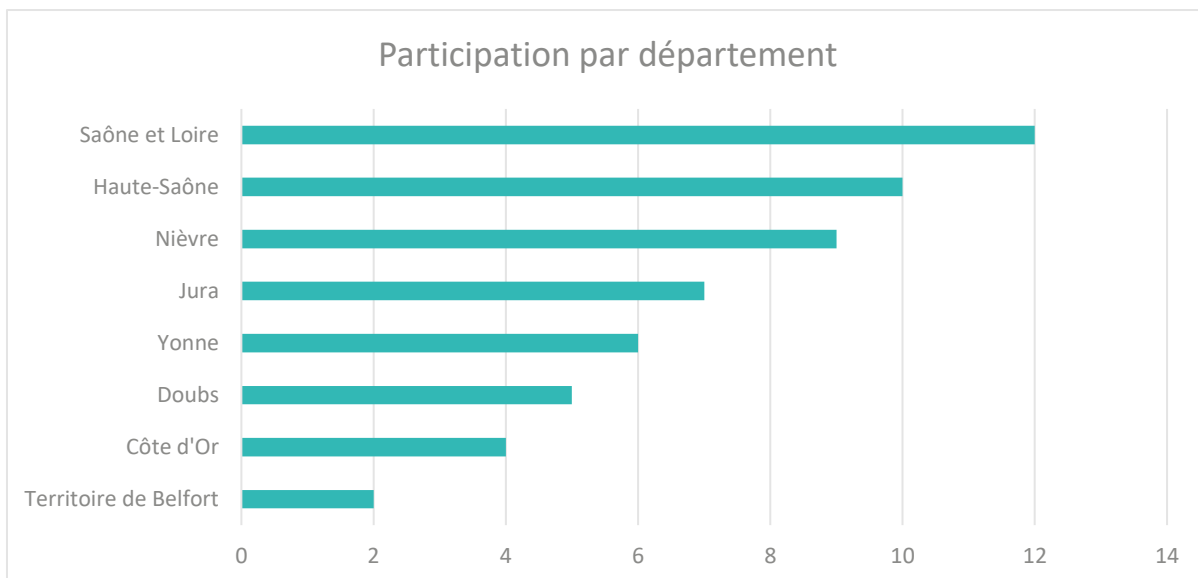
Association Pays des 7 Rivières	CC Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche
CA du Grand Dole	CC Saint Cyr Mère Boitier
CA du Grand Sénonais	CC Serein et Armance
CA Espace Communautaire Lons Agglomération	CC Sud Nivernais
CA Grand Belfort	CC Terre d'Emeraude Communauté
CA Pays de Montbéliard Agglomération	CC Terres de Bresse
CA Vesoul	CC Val de Gray
CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	CC Val de Morteau
CC Bresse Haute Seille	CC Yonne Nord
CC Clunisois	Commune d'Urzy
CC Cœur de Loire	Commune de Cuisery
CC Entre Arroux, Loire et Somme	Commune de Delle
CC Gâtinais en Bourgogne	Commune de Giry

CC Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges	Commune de la Celle St Cyr
CC Grand Autunois Morvan	CC des pays de Montbozon et du Chanois
CC Haut Nivernais Val d'Yonne	Commune de Ronchamp
CC Haut-Jura Saint-Claude	Commune de Vesoul
CC Jovinien	Dijon métropole
CC Les Bertranges	Grand Besançon Métropole
CC Mâconnais-Beaujolais Agglomération	Parc naturel régional du Doubs Horloger
CC Mâconnais-Tournugeois	PETR du Pays Lédonien
CC Marcigny	PETR Mâconnais Sud Bourgogne
CC Pays Châtillonnais	PETR Nivernais Morvan
CC Pays de Lure	PETR Pays Charolais-Brionnais
CC Pays d'Héricourt	PETR Pays Des Vosges Saonoises
CC Portes du Haut-Doubs	SIEEEN - syndicat d'énergie de la Nièvre

Les réponses émanant des communes ont été conservées en l'état, sans les regrouper par intercommunalité. Ce choix vise à refléter fidèlement les structures mentionnées par les répondant-es et à mettre en lumière la diversité des échelons mis en évidence dans les réponses.

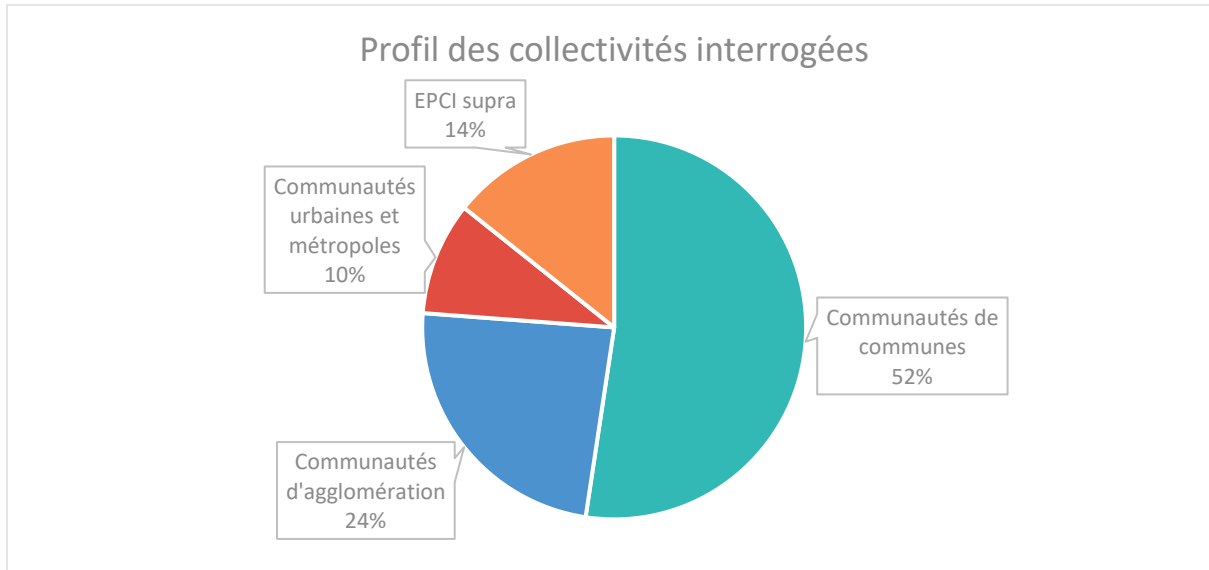


On note donc une **très forte représentation des communautés de communes** dans les 54 territoires ayant bénéficié d'une ou plusieurs contributions, soit près de 54%, ce qui est en cohérence avec le cadrage de l'étude sur les PCAET.



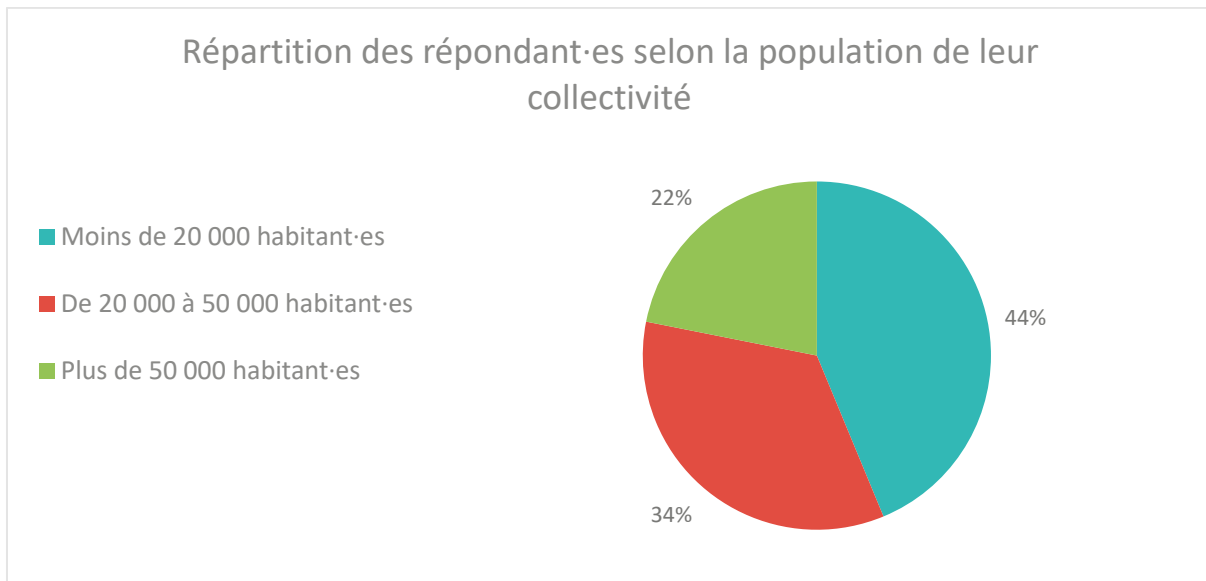
Si l'on considère désormais la répartition géographique des territoires ayant apporté une ou plusieurs contributions à l'enquête, on observe **une forte représentation de la Saône-et-Loire et de la Haute-Saône**. À l'inverse, la Côte-d'Or apparaît moins représentée, avec seulement quatre territoires contributeurs. Le cas du Territoire de Belfort nécessite d'être considéré différemment compte tenu de ses spécificités (3 EPCI).

### Les collectivités entendues en entretiens individuels



Sur les **21 collectivités** interrogées lors de la phase d'entretiens individuels, 13 d'entre elles ont un PCAET adopté, 5 autres ne portent pas de PCAET en propre (EPCI supra) ou porte une stratégie volontaire. Et 2 autres ont un PCAET en cours d'élaboration.

### Q3 | Population de votre collectivité :



Nous notons une **forte représentation des collectivités de moins de 20 000 habitant-es (44%)**, viennent ensuite les collectivités de 20 à 50 000 habitant-es et enfin les collectivités plus importantes de plus de 50 000 habitant-es. Cette particularité vient en partie de la volonté de l'étude de ne pas se focaliser uniquement sur les PCAET, en intégrant les démarches volontaires. Mais il s'agit également de la volonté d'élus référant se positionner en tant qu'élus local plutôt qu'élus communautaire.

## INFORMATIONS PERSONNELLES

---

### Q4 | Vos Nom et Prénom :

### Q5 | Votre adresse mail :

Ces deux questions Q4 et Q5 ne font pas l'objet d'analyse statistique et sont traitées de manière confidentielle. Les informations recueillies ne sont utilisées que dans deux cas spécifiques :

- Pour organiser les entretiens individuels de la phase 3, uniquement pour les répondant-es ayant indiqué, à la question 56, leur souhait d'être contactés à cet effet,
- pour transmettre les résultats de l'enquête aux participant-es qui ont exprimé, à la question 6, leur souhait de recevoir ces résultats.

### Q6 | Souhaitez-vous être destinataire du bilan de cette étude ?

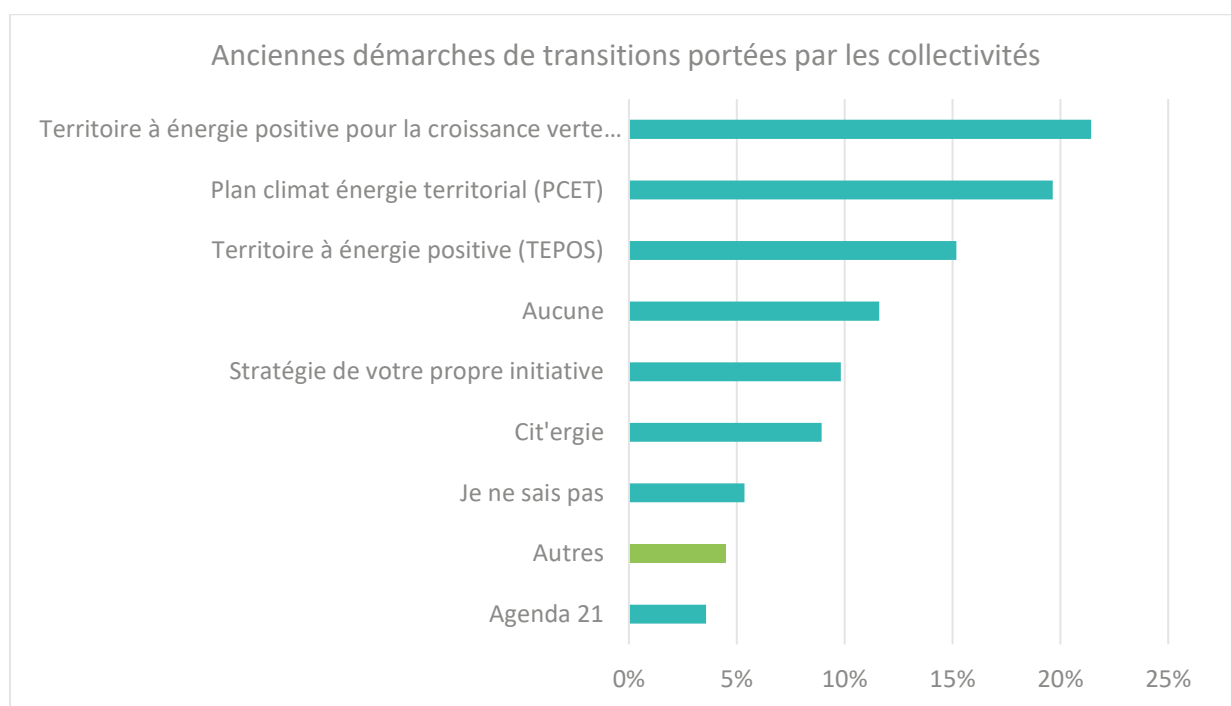
Un seul répondant a indiqué ne pas souhaiter recevoir le bilan de cette étude. Afin de fournir quelques précisions tout en garantissant l'anonymat des contributions, il convient de préciser que ce répondant représente une collectivité pour laquelle « l'élaboration d'un Plan Climat n'est pas d'actualité » (réponse à la Q26).

# PARTIE 2 : ENGAGEMENT AU SEIN DES DÉMARCHES TERRITORIALES

## DÉMARCHES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Pour cette première séquence du questionnaire, il était question de mettre en lumière l'**engagement des répondant-es dans les dispositifs et outils en faveur des transition « d'hier et d'aujourd'hui »** et de mettre en évidence des liens éventuels entre celles-ci.

### Q7| Parmi ces "anciennes" démarches, lesquelles étaient portées par votre collectivité ?

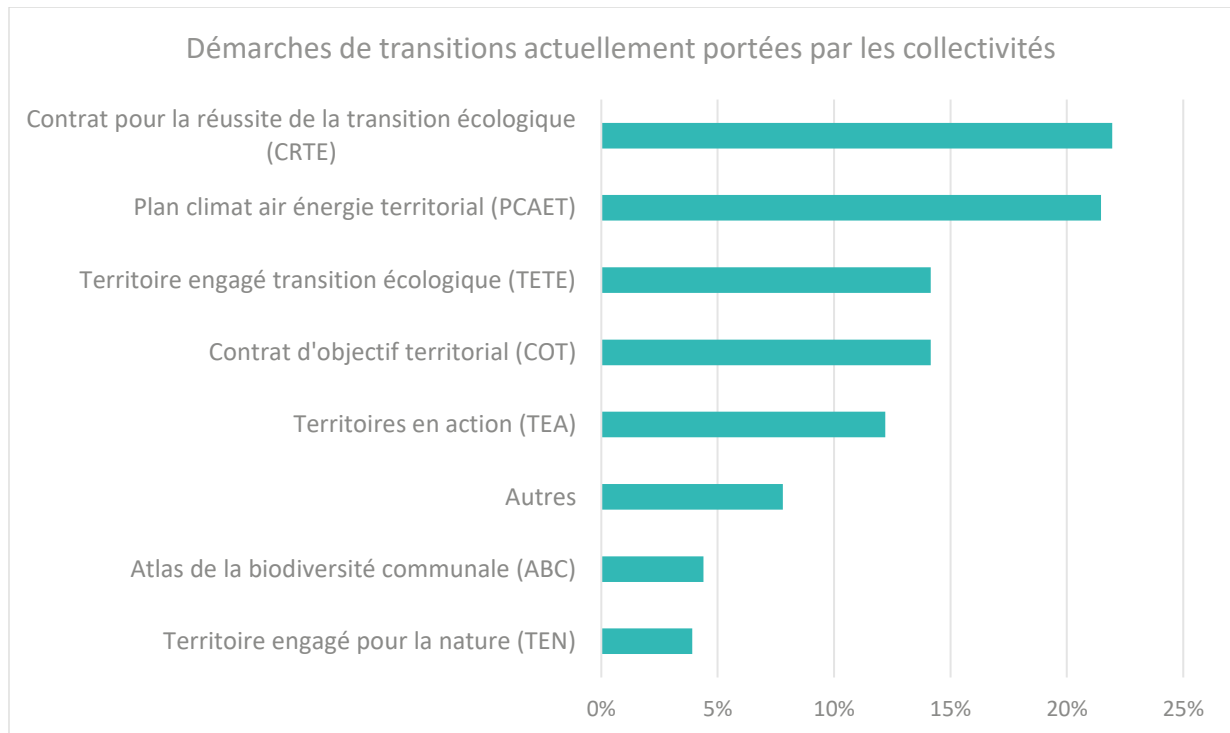


On constate que plus de 20 % des collectivités ayant répondu à ce questionnaire ont engagé la démarche TepCV, tandis qu'environ **20 % ont été impliquées dans d'anciens Plans Climat Énergie Territorial (PCET)**. La démarche Agenda 21 ne concerne quant à elle que 4 % des collectivités répondantes.

Il est important de souligner qu'un peu plus de 5 % des répondant-es déclarent ne pas connaître ces engagements passés. Parmi eux, on note la présence de technicien-nes récemment arrivé-es sur des postes de chargé-es de transition.

Enfin, parmi les réponses classées dans la catégorie « Autres », on retrouve : « CTE », « Élu pour Agir, réseaux TEPOS, CLER », « Revitalisation des centres bourgs » et « Cit'ergie START ».

## Q8 | Quelles sont les démarches dans lesquelles votre collectivité est actuellement impliquée ?



La question 8 porte sur les démarches actuellement engagées par les collectivités répondantes. Plus **de 20 % d'entre elles ont déclaré porter un CRTE ainsi qu'un PCAET**. À l'inverse, les démarches ABC et TEN sont celles les moins représentées, avec moins de 5 % des collectivités concernées. Parmi les répondants, on compte 14 collectivités disposant à la fois d'un PCAET et d'un programme TETE.

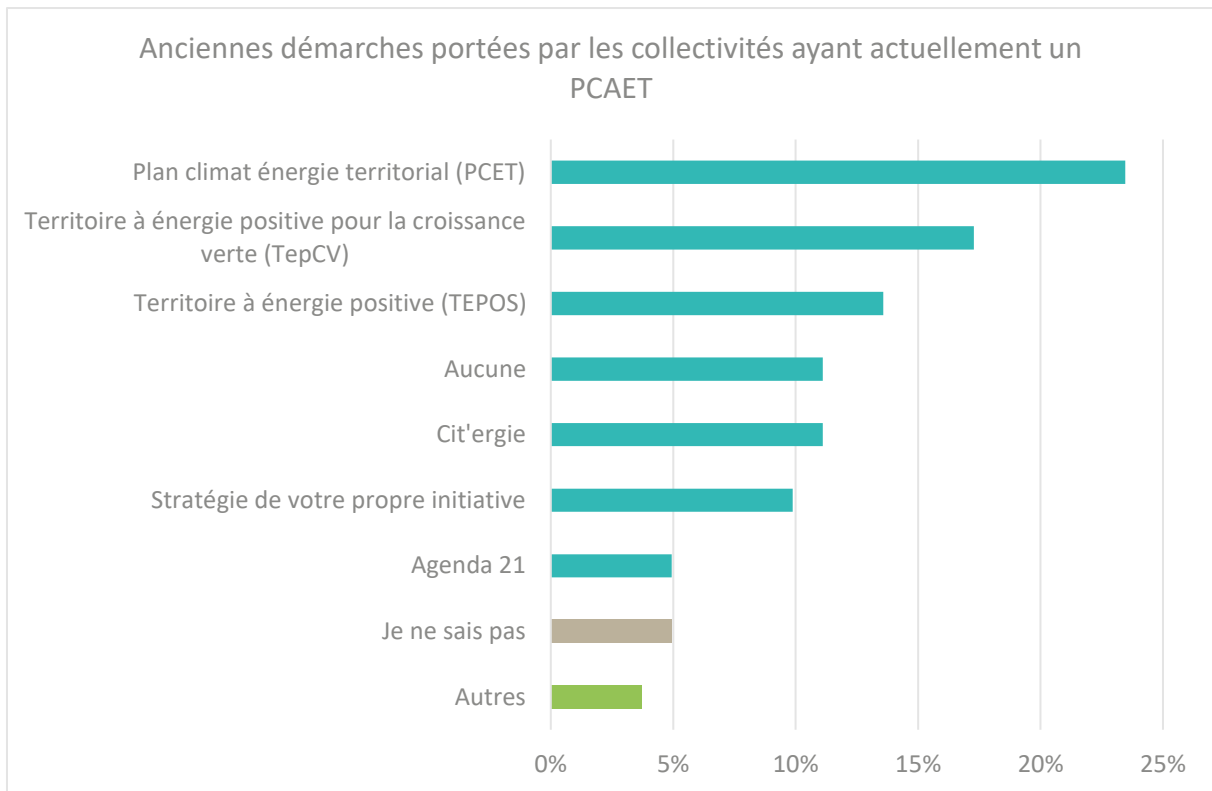
On peut rappeler que les CRTE couvrent l'ensemble du territoire régional. Les réponses à cette question révèlent une méconnaissance du dispositif chez une partie des répondants. Les entretiens individuels complémentaires suggèrent par ailleurs que, pour certains, le dispositif apparaît peu animé à l'échelle locale, ou porté par d'autres agents et élu-es que celles et ceux visés par cette consultation (services finances, urbanisme, etc.).

*Parmi les réponses recueillies dans la catégorie « Autres », on trouve notamment : "PAT", "Plan Climat", "Trajectoire d'Adaptation au Changement climatique", « PVD, Natura 2000, PAT, Charte forestière, économie circulaire, Plan mobilité », "Projet alimentaire territorial", "PLUi", "Certains non cochés sont prévus, notamment TEN et peut-être TETE", "Plan de mobilité simplifié", "Charte PNR", "Stratégie volontaire climat-air-énergie" "Démarche volontaire de développement des EnR et baisse des consommations d'énergies à l'échelle du département, animateur d'un CTE prémices du CRTE", "Une planète pour tous", "Elaboration d'un SCoT-AEC", "Espace Conseil France Rénov", etc.*

La diversité des démarches citées par les collectivités dans cette catégorie "Autres" montre que la transition écologique se déploie dans une multitude de dispositifs sectoriels, ne se limitant donc pas aux outils de planification dédiés comme le PCAET.

### Analyse des démarches anciennes portées par les collectivités ayant actuellement un PCAET

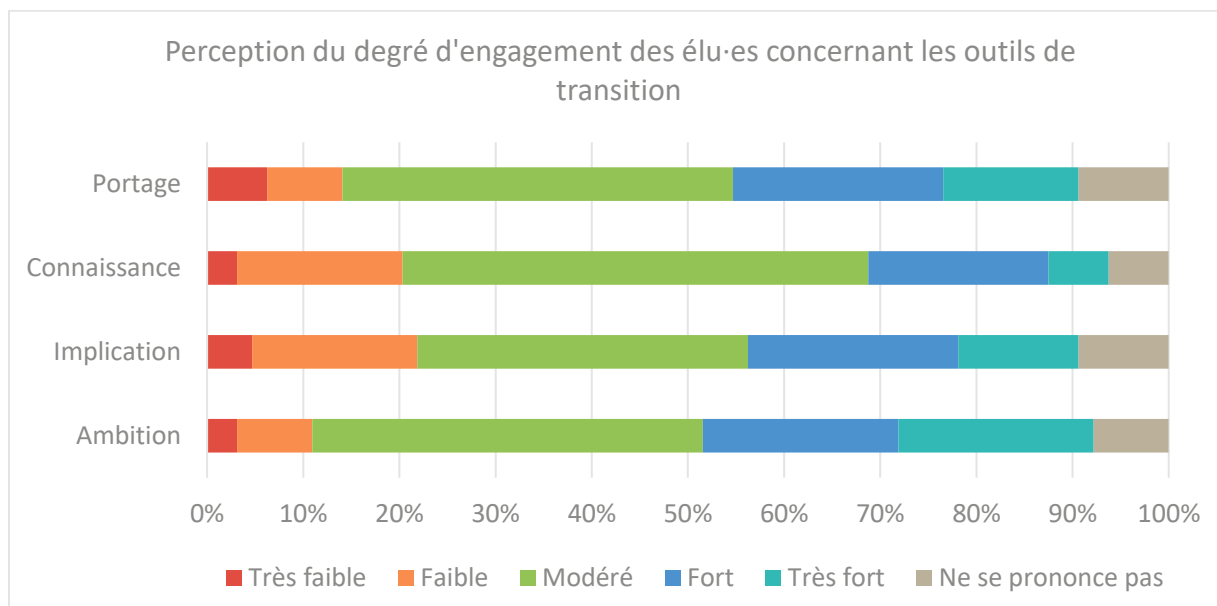
L'analyse ci-après propose de mettre en avant les anciennes démarches portées par des collectivités ayant actuellement un PCAET.



24 % des collectivités disposant actuellement d'un PCAET ont précédemment engagé une démarche PCET. Par ailleurs, 17 % d'entre elles ont mené une démarche TepCV. 11% des territoires ayant actuellement un PCAET précisent n'avoir porté aucune démarche antérieure. On voit ici que la démarche PCAET a permis de susciter une démarche de planification écologique pour certaines collectivités.

## AMBITIONS ET MATURITÉ

### Q9 | Concernant les outils de transition mis en œuvre sur votre territoire : qualifiez le degré d'ambition, d'implication, de connaissance et de portage par les élu·es.



#### Portage

Concernant le portage politique, un peu plus d'un tiers des répondant·es (36 %) jugent l'engagement « très fort » ou « fort », tandis qu'une proportion presque équivalente (41 %) le considère simplement « modéré ». Les avis négatifs (« faible » ou « très faible ») restent limités à 14 %, mais près d'un répondant sur dix (9 %) ne se prononce pas.

#### Connaissance

La connaissance des outils de transition constitue le point le plus fragile : à peine un quart du panel la juge élevée, alors que près de la moitié (48 %) la qualifie de « modérée » et un répondant sur cinq l'estime « faible » ou « très faible ». Ce déficit de maîtrise technique se traduit par la plus forte part d'appréciations négatives parmi les quatre critères, et la part de non-réponses reste modeste (6 %).

#### Implication

L'implication présente un profil plus nuancé : les avis positifs (34 %) et « modérés » (34 %) se partagent à égalité la majorité des suffrages. Toutefois, la somme des jugements négatifs atteint près de 22 %, et l'hésitation demeure sensible (9 % ne se prononcent pas).

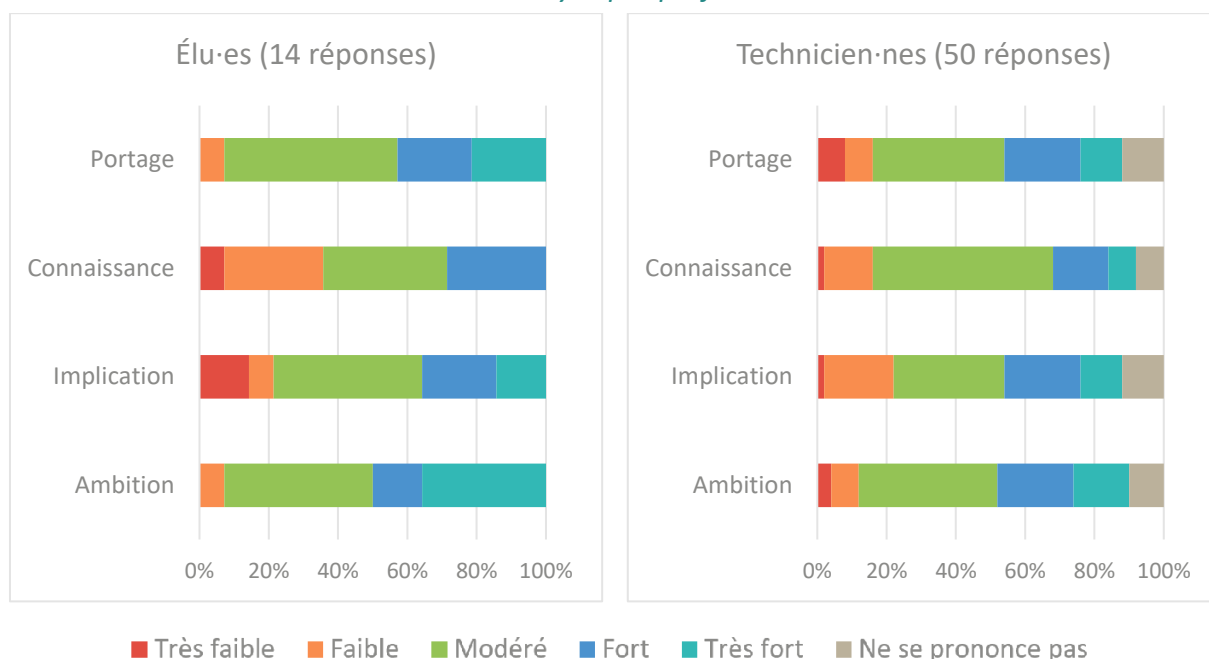
#### Ambition

Enfin, l'ambition ressort comme le critère le mieux noté : 41 % des répondant·es la jugent élevée, un score équivalent à la part « modérée » (41 %). Les perceptions négatives tombent ici à 11 %, et seules 8 % des personnes interrogées restent sans opinion. Autrement dit, les élu·es semblent afficher des objectifs relativement affirmés, même si l'intensité de l'action (portage et implication) et surtout la connaissance des outils ne sont pas toujours évalués au même niveau.

Analysés parallèlement, ces profils peuvent refléter un décalage classique : la volonté d'agir (« ambition ») est bien présente, mais la maîtrise des leviers techniques et la dynamisation collective

(portage et implication) nécessitent d'être consolidées pour transformer cette ambition en résultats tangibles.

### Analyse par profil



Cette analyse par profil suggère une même trame générale : des réponses massivement « modérées » ; toutefois, chaque profil se distingue sur quelques points clés.

Chez les 50 technicien·nes, le duo « très fort / fort » oscille de 26 % (connaissance) à 42 % (ambition), alors que les jugements « faibles » culminent sur l'implication (25 %). Autrement dit, ils semblent percevoir un engagement réel mais perfectible, surtout sur la mise en œuvre.

Les élu·es, moins nombreux (14 réponses), paraissent plus polarisés : l'ambition atteint près d'une réponse sur deux dans le « haut » de l'échelle, et le portage reste plutôt bien noté. En revanche, la connaissance recueille 36 % d'appréciations négatives, soit le double du score observé chez les technicien·nes, signalant un déficit perçu d'appropriation des outils.

En conclusion on note que **les technicien·nes ayant répondu à l'enquête jugent l'implication encore trop faible des élu·es** ; les élu·es s'attribuent un niveau d'ambition honorable mais reconnaissent davantage leurs limites techniques. L'écart de taille d'échantillon invite toutefois à interpréter ces contrastes avec prudence.

#### Apports complémentaires issus de la phase d'entretiens

Les entretiens convergent pour souligner **l'importance du portage politique**. Les cas les plus robustes reposent sur plusieurs élu·es référent·es, associés à des agents sur des actions structurantes : « *Nous avons un élu référent Plan Climat + des élus référents par action [...] il ne faut pas que ce soit un seul élu qui porte tout seul le PCAET* ».

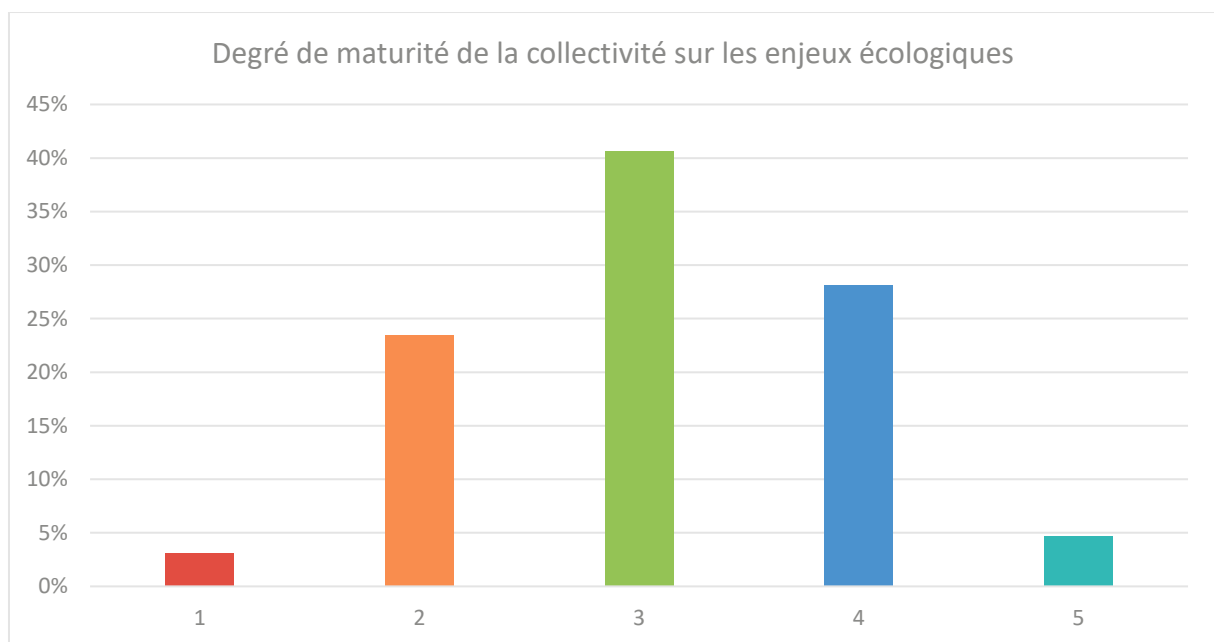
Ce portage collectif crée une **dynamique territoriale** et renforce la visibilité de la démarche. Dans certains territoires, des élu·es moteurs ont permis d'ancrer le PCAET dans l'agenda politique : « *au niveau des élus, les engagements de certains sont vraiment importants, ils sont très moteurs* ».

À l'inverse, plusieurs collectivités évoquent un **désengagement progressif** : « *Dégradation du portage politique [...] désintérêt des élus sur les réflexions de fond* ».

Les **échéances électorales fragilisent la continuité** et nécessitent un temps de réappropriation porté par les technicien·nes : « Un *Plan Climat* voté avant les élections avec un potentiel renouvellement de 50 % des élus en 2026 [...], il faudra réancrer le PCAET pour relancer la machine ». Mais elles peuvent aussi relancer la dynamique : « *Renouvellement politique et démarrage du diagnostic, va permettre de relancer la dynamique avec les nouvelles instances* ».

Le portage politique apparaît ainsi comme un facteur décisif de l'opérationnalité : « *Pour nous, on est sur un PCAET obligatoire, techniquement on est obligé d'avancer, mais politiquement c'est différent* ».

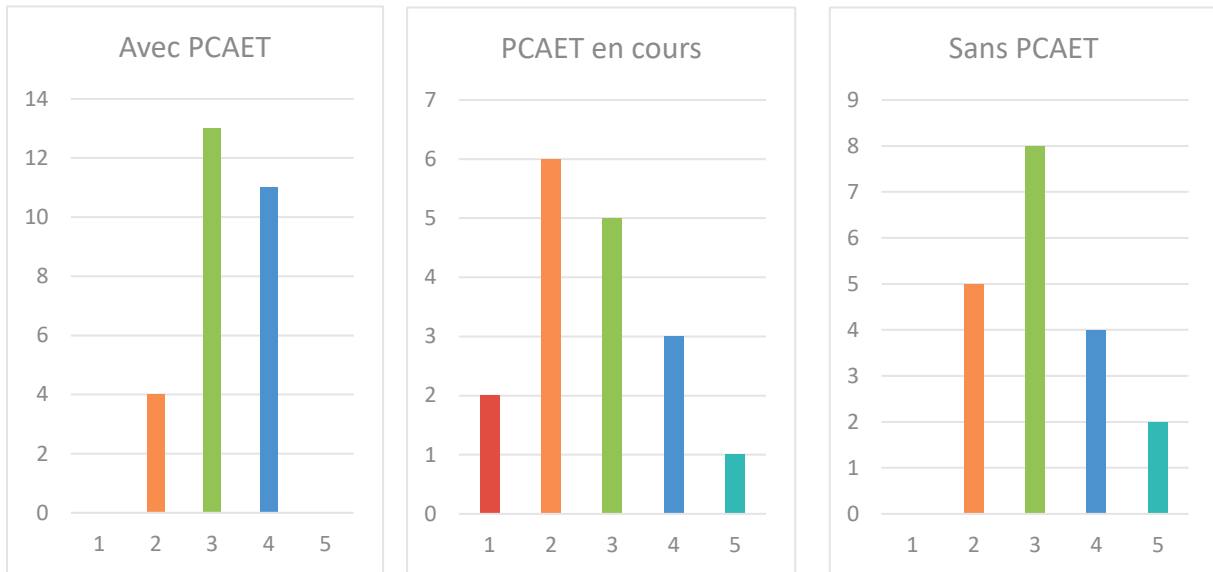
## Q10 | Comment estimez-vous le degré de maturité de votre collectivité sur les enjeux écologiques ?



Légende : de 1 peu mature à 5 très mature.

Le graphique montre que la majorité des répondant·es perçoit sa collectivité à **un niveau de maturité intermédiaire**, avec plus de 40 % se positionnant au niveau 3 sur 5. Près de 28 % estiment que la collectivité est assez mature (niveau 4), tandis qu'environ un quart la jugent encore peu avancée (niveau 2). Les extrêmes – très faible (1) ou très mature (5) – sont très minoritaires. La moyenne est de 3.08.

### Analyse par profil



Légende : de 1 : faible intégration à 5 : les transitions au cœur de toutes les décisions.

Il semble bien qu'un PCAET abouti s'accompagne d'une **auto-évaluation plus sereine** : 85 % des répondant-es disposant d'un Plan Climat finalisé se situent aux niveaux 3 ou 4, tandis que les très basses notes disparaissent et que personne ne s'accorde la note maximale 5.

Lorsque le PCAET est en cours d'élaboration, le curseur glisse vers le bas : plus d'un répondant sur trois se place au niveau 2 et les niveaux 1 et 5 réapparaissent, signe possible d'incertitudes pendant cette phase.

Sans PCAET, la distribution reste centrée sur 3, mais on observe à la fois davantage de notes 2 (prudence) et l'émergence d'un petit noyau de notes 5 (11 %), peut-être un effet d'optimisme ou d'hétérogénéité entre collectivités.

En résumé, on peut raisonnablement avancer qu'un plan adopté favorise une perception de maturité « confortable » (3-4) et réduit les jugements très critiques, mais ne conduit pas pour autant à l'autosatisfaction totale (aucun 5). Les collectivités sans PCAET, elles, se jugent plus inégalement, oscillant entre modestie (niveau 2) et confiance haute (niveau 5).

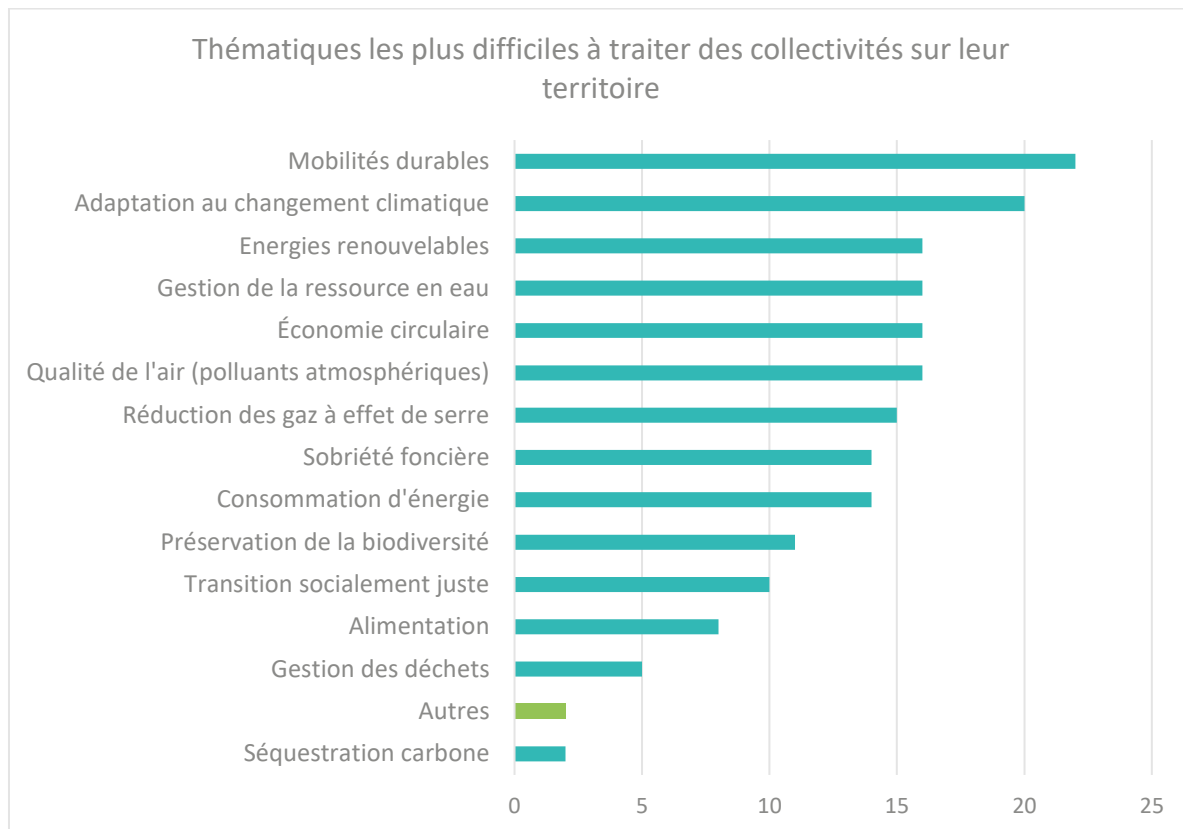
Pour mémoire, les effectifs interrogés dans chaque sous-groupe sont :

- PCAET adoptés : 28 répondant-es
- PCAET en cours : 17 répondant-es
- Pas de PCAET : 19 répondant-es

Les éléments précédemment évoqués se lisent donc à l'aune de ces tailles d'échantillons.

## THÉMATIQUES À TRAITER

### Q11 | Selon vous, quelles sont les 3 thématiques les plus difficiles à traiter sur votre territoire ?

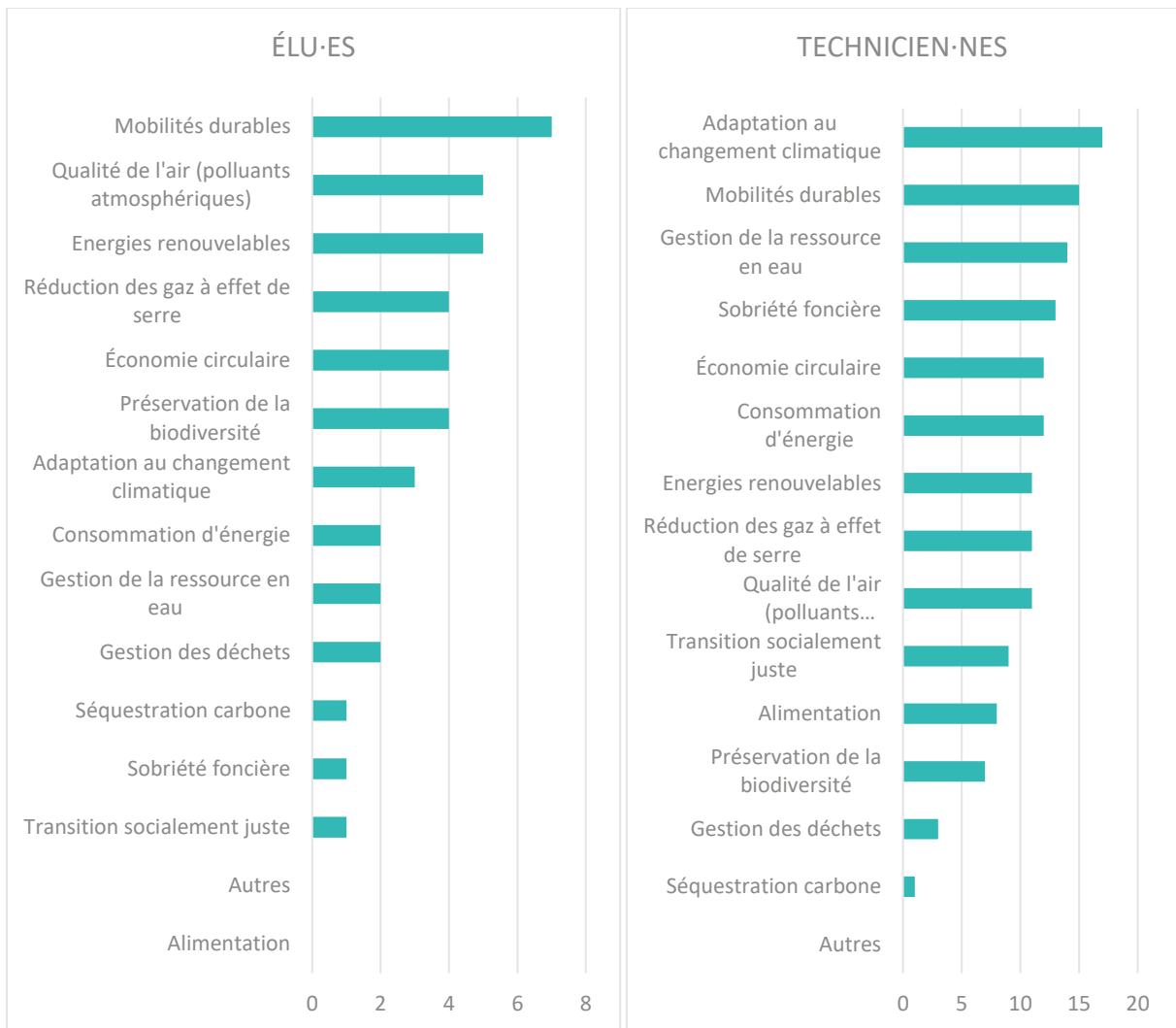


Les thématiques les plus difficiles à traiter pour les 64 répondant-es sont les **mobilités durables** et **l'adaptation au changement climatique**. Viennent ensuite les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la qualité de l'air et l'économie circulaire. Les enjeux jugés plus accessibles ou peut-être parfois hors champ de compétences ou moins prioritaires concernent l'alimentation, les déchets ou la séquestration carbone.

	EPCI de moins de 20 000 habitant-es	EPCI DE 20 000 à 50 000 habitant-es	EPCI de + de 50 000 habitant-es
1	Mobilités durables	Qualité de l'air (polluants atmosphériques)	Mobilités durables
2	Énergies renouvelables	Économie circulaire	Réduction des gaz à effet de serre
3	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique	Gestion de la ressource en eau
4	Consommation d'énergie	Sobriété foncière	Sobriété foncière
5	Qualité de l'air (polluants atmosphériques)	Mobilités durables	Transition socialement juste
6	Préservation de la biodiversité	Gestion de la ressource en eau	Adaptation au changement climatique
7	Réduction des gaz à effet de serre	Consommation d'énergie	Alimentation
8	Gestion de la ressource en eau	Énergies renouvelables	Économie circulaire
9	Économie circulaire	Transition socialement juste	Énergies renouvelables

10	Gestion des déchets	Alimentation	Préservation de la biodiversité
11	Alimentation	Réduction des gaz à effet de serre	Autres
12	Transition socialement juste	Préservation de la biodiversité	Consommation d'énergie
13	Sobriété foncière	Autres	Séquestration carbone
14	Séquestration carbone	Gestion des déchets	Qualité de l'air (polluants atmosphériques)
15	Autres	Séquestration carbone	Gestion des déchets

### Analyse par profil



L'analyse de ce classement suggère que les thématiques les plus difficiles à traiter pourraient varier selon la taille des EPCI et les profils.

**La mobilité durable** apparaît comme un enjeu particulièrement complexe pour les petites et grandes collectivités (classée 1ère dans les deux cas), ce qui pourrait s'expliquer, pour les unes, par un manque de moyens et de solutions alternatives à la voiture individuelle, et pour les autres, par la complexité de l'organisation de l'inter et de la multimodalité à coordonner.

**L'adaptation au changement climatique** figure également parmi les sujets les plus souvent cités comme difficiles par les petits et moyens EPCI, cette situation peut être liée à la montée en puissance de ce sujet dans l'actualité et dans les orientations nationales

Les **14 élu-es** ayant répondu à l'enquête, en charge des politiques de transition, citent majoritairement les mobilités durables, la qualité de l'air, les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre comme les thématiques les plus complexes à traiter. Ces sujets correspondent à des champs d'intervention souvent très visibles, exigeants en termes de coordination, de financements et de transformation des usages (voire changement de paradigme).

Du côté des **technicien·nes**, la perception des difficultés se porte plus largement sur des enjeux systémiques. En tête, l'adaptation au changement climatique, difficile à traduire opérationnellement, est suivie par la gestion de l'eau et la sobriété foncière, contraintes par des règlements stricts, un contexte climatique et politique prégnant et des arbitrages complexes entre usages.

## Q12 | Préciser quelles sont les principales difficultés rencontrées sur ces 3 thématiques :

Cette question ouverte permettait une réponse longue et détaillée. L'analyse prend en compte les 64 réponses recueillies. Certains répondant·es ont organisé leurs contributions en précisant les difficultés rencontrées pour chaque thématique. Pour d'autres, les difficultés semblent transversales.

### *Thématiques bien connues mais freinées par des contraintes techniques, financières ou politiques*

Certaines thématiques apparaissent comme prioritaires et largement partagées, mais elles se heurtent à des obstacles structurels, économiques ou politiques qui en freinent la mise en œuvre. La question des **mobilités durables** en est un exemple : bien que systématiquement identifiée comme essentielle, elle reste difficilement actionnable en milieu rural, où la dépendance à la voiture est forte, les coûts des transports collectifs ou des mobilités actives apparaissent élevés, et le portage politique semble demeurer encore limité pour les répondants. De nombreuses intercommunalités n'ayant pas la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité ou ne disposant pas d'agents dédiés, les élu-es expriment leur manque de leviers concrets et leur crainte face au coût et à l'inefficacité potentielle des solutions.

Les **énergies renouvelables** connaissent un frein similaire. Malgré une volonté locale souvent affirmée, les projets sont régulièrement bloqués par des refus d'implantation, des contraintes réglementaires, des divisions entre élu-es, des réticences des habitant·es ou encore par des interdictions inscrites dans les documents d'urbanisme. À ces obstacles s'ajoutent un manque d'ingénierie territoriale et la complexité des démarches, qui limitent la concrétisation des initiatives.

La **sobriété foncière**, notamment à travers l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), est quant à elle une thématique massivement rejetée ou mal acceptée. Pour les répondant·es, certain·es élu-es défendent encore un modèle de développement fondé sur la croissance par l'urbanisation et s'opposent aux contraintes qui limiteraient leur pouvoir de construire. Le ZAN est perçu comme une atteinte directe au développement local, d'autant que les outils fonciers permettant de l'accompagner restent peu disponibles ou peu adaptés.

La **consommation d'énergie** soulève également des freins importants. Si le constat de logements anciens, énergivores et dispersés est largement partagé, les actions de rénovation se heurtent au coût très élevé des travaux, qui limite fortement l'ambition des politiques locales.

La **gestion de la ressource en eau** illustre aussi cette difficulté. Si certains territoires commencent à identifier l'importance du sujet, l'implication des élu-es reste insuffisante, notamment là où les pénuries ne se font pas encore sentir. La gestion demeure fragmentée, souvent éclatée entre de multiples syndicats, tandis que les réseaux souffrent de nombreuses fuites. Le manque de

sensibilisation des usagers et l'absence de changement de comportement sont régulièrement mentionnés, alors que les conflits d'usages, en particulier avec le secteur agricole, sont rarement abordés de manière systémique.

Enfin, **la qualité de l'air** est bien reconnue comme un enjeu, mais les collectivités expriment un fort sentiment d'impuissance. Les pollutions liées aux pesticides ou aux grandes infrastructures routières traversant certains territoires semblent hors de portée des politiques locales, ce qui accentue l'impression de ne pas pouvoir agir efficacement dans ce domaine.

#### *Thématiques mal comprises ou perçues comme trop abstraites*

D'autres sujets, bien qu'identifiés, peinent à être réellement traduits dans l'action publique en raison d'une compréhension jugée trop abstraite ou d'une perception d'éloignement. **L'adaptation au changement climatique** en constitue un exemple clair : elle reste encore très peu intégrée dans les stratégies locales. Souvent considérée comme une problématique lointaine ou relevant d'autres acteurs, elle est difficile à décliner en actions concrètes. Les élu-es et technicien-nes rencontrent des difficultés à l'incarner dans des projets précis.

La **réduction des gaz à effet de serre** connaît une difficulté comparable. Si l'enjeu est reconnu, il est généralement perçu comme trop théorique, sans effet tangible ou mesurable à court terme. Le manque de données objectivées, l'absence de stratégie transversale et le déficit de portage politique accentuent cette perception d'abstraction.

La **préservation de la biodiversité** est également abordée de manière réductrice. Dans les discours, elle apparaît davantage comme un levier d'attractivité touristique que comme un enjeu systémique pour l'équilibre des territoires. Les considérations économiques ou pratiques demeurent prioritaires sur les objectifs de conservation.

Enfin, **l'économie circulaire** illustre un autre aspect de ce manque de compréhension partagée. La thématique n'est pas absente, mais elle reste peu structurée, fragmentée, et dépourvue de vision stratégique. Les collectivités rencontrent des difficultés à mobiliser les acteurs économiques, à identifier les flux pertinents et à s'appuyer sur une ingénierie adaptée, ce qui limite la portée des actions engagées.

#### *Thématiques émergentes ou peu mise en avant dans les contributions*

Certaines thématiques restent quant à elles marginales dans les contributions et semblent encore mal intégrées par les collectivités, faute de reconnaissance, de compétences identifiées ou de culture commune. La **transition socialement juste** illustre bien cette situation : elle est très peu prise en compte dans les politiques locales. Les liens entre les dimensions sociales et environnementales demeurent ténus, et la connaissance des publics vulnérables est limitée, ce qui freine la capacité des territoires à inscrire leurs actions dans une perspective d'équité.

La **séquestration carbone** représente une autre thématique émergente, encore largement méconnue et mal comprise. Les solutions évoquées, qu'il s'agisse de l'utilisation de matériaux biosourcés ou de pratiques agricoles favorisant la séquestration, sont perçues comme trop innovantes, expérimentales ou coûteuses pour être réellement envisagées.

**L'alimentation**, malgré l'existence des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), est elle aussi faiblement identifiée comme relevant des compétences locales. Les actions qui y sont liées apparaissent isolées et peinent à s'articuler avec d'autres politiques de transition. Les circuits courts, bien que valorisés, demeurent fragiles, et l'offre agricole locale souffre d'un manque de diversité, ce qui limite les perspectives de structuration.

Enfin, la **gestion des déchets** apparaît de manière marginale dans les contributions. Lorsqu'elle est évoquée, ce sont essentiellement des freins techniques ou liés à l'acceptabilité sociale qui sont mentionnés, sans qu'émerge une dynamique politique forte.

En conclusion, l'analyse de la question Q12 montre une forte hétérogénéité dans l'appropriation des thématiques écologiques, avec des écarts selon les moyens, les compétences exercées, et la culture territoriale. Trois constats transversaux émergent :

- Un manque de moyens humains et financiers pour structurer des politiques ambitieuses.
- Une faible acculturation des élu-es à des enjeux systémiques, souvent perçus comme urbains ou hors-sol.
- Une absence de stratégie globale, remplacée par des actions ponctuelles ou symboliques.

Les réponses montrent pourtant une volonté de faire pour les collectivités, à condition d'être accompagnées, outillées et valorisées dans leur rôle de proximité.

## TRADUCTION LOCALE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

---

Pilotée par le **Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)**, la planification écologique vise à organiser la transition écologique de la France de manière cohérente, coordonnée et mesurable. Elle consiste à définir une **trajectoire commune de décarbonation, de préservation des ressources, de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique** déclinée en 6 grandes thématiques de la vie quotidienne (mieux se déplacer, mieux produire, mieux consommer, mieux se loger, mieux se nourrir, mieux préserver les écosystèmes).

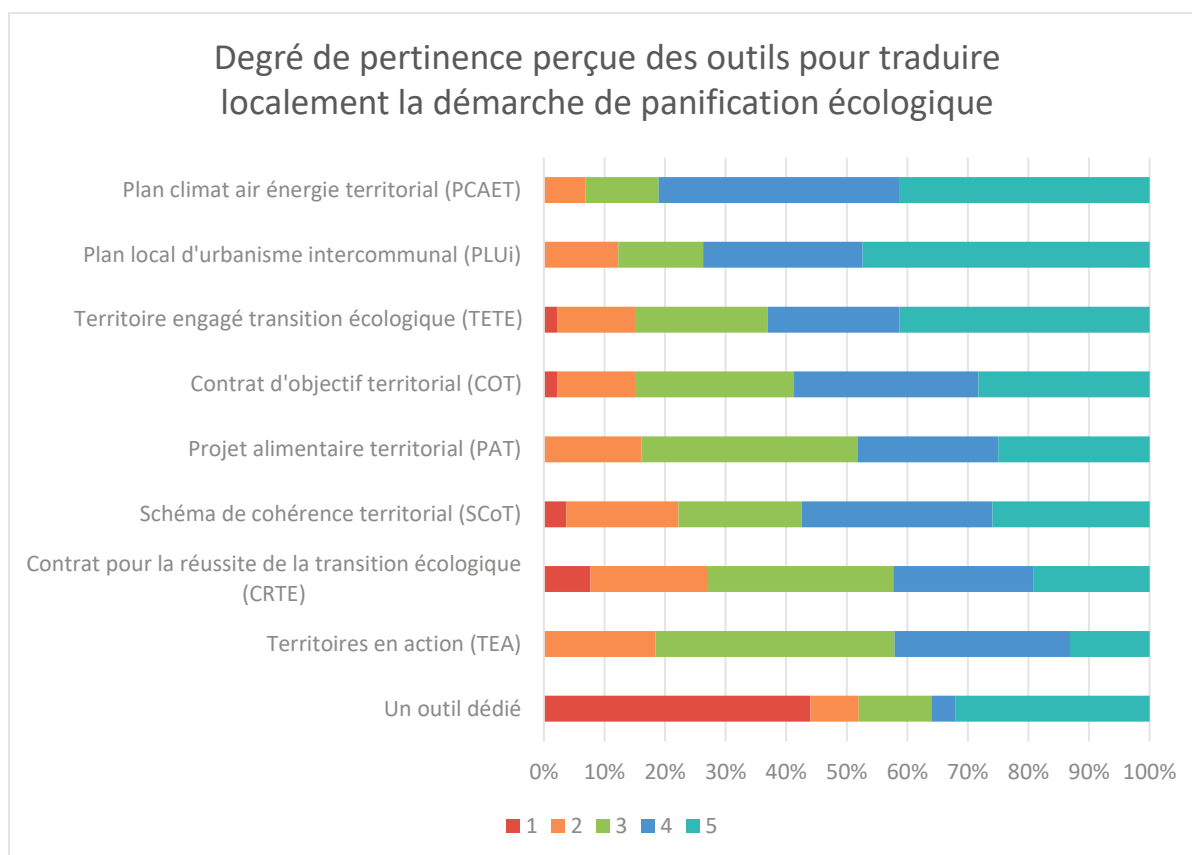
En Bourgogne Franche Comté, la planification écologique a fait l'objet de la mise en place d'une conférence des parties prenantes (COP) régionale, portée par l'Etat et le conseil régional depuis fin 2023. Celle-ci a consisté d'abord en un **diagnostic** à partir de la concertation des collectivités territoriales. Plus de **2 200 collectivités, sur 3 800 interrogées**, se sont exprimées sur leur niveau d'engagement actuel vis-à-vis des leviers de transition identifiés mais également sur la pertinence de ceux-ci en regard de la réalité de leur territoire. Ensuite, une **phase de débat** a été organisée autour des six thématiques de la COP, à travers des ateliers répartis dans toute la région. Ces temps de concertation ont permis de **partager les résultats du diagnostic, d'identifier les actions déjà engagées** et de **proposer de nouvelles pistes** pour accélérer la transition écologique. En parallèle, une concertation numérique a permis de recueillir 1350 contributions de citoyens habitants de la Bourgogne Franche Comté.

Les contributions recueillies ont ensuite servi à **rédiger la feuille de route régionale** qui définit les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 et liste les actions à mettre en œuvre collectivement.

Chaque action fait l'objet d'un **pilotage partagé** entre tous les membres de la COP (État, Région, collectivités, acteurs économiques et associatifs), avec un **suivi régulier** assuré par l'équipe projet. La feuille de route, document **évolutif et collectif**, est appelée à **s'enrichir en continu** au fil des besoins et des résultats obtenus.

Enfin, la démarche s'appuie sur une **mise en œuvre de projets concrets au plus près du terrain** et un **accompagnement renforcé** par l'Etat et le Conseil Régional des acteurs locaux, afin de favoriser le passage à l'action et d'assurer la réussite des initiatives.

**Q13 | Parmi ces outils, quel est selon vous le degré de pertinence pour traduire localement la démarche de planification écologique initiée par l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté ?**



Légende **1** | Pas du tout pertinent pour traduire la démarche à **5** | Très pertinent et parfaitement adapté pour la traduction locale de la démarche

Parmi les 64 répondant-es (élu-es et technicien·nes), les outils jugés les plus pertinents pour traduire localement la planification écologique sont le **PCAET**, la **démarche TETE** (portée par l'Ademe pour le compte de l'Etat) **et le PLUi**, largement plébiscités pour leur adéquation avec les enjeux territoriaux. D'autres outils comme le COT, le PAT ou le SCoT suscitent des avis légèrement plus partagés, perçus comme partiellement adaptés selon les contextes. Enfin, l'option d'un « outil dédié à la démarche », génère de fortes incertitudes, avec une majorité de répondant-es ne se prononçant pas, traduisant une difficulté de positionnement sans précision sur sa forme et ses modalités de mise en œuvre. C'est également l'option la moins plébiscitée par le panel de répondants donnant à voir un potentiel rejet d'ajouter un nouveau dispositif. Alors que le CRTE est identifié au niveau national pour territorialiser la planification écologique, celui-ci semble diviser le panel : 24 % des répondant-es pour les réponses 1 et 2 (pas du tout pertinent à peu pertinent) et 35% pour les réponses 4 et 5 (pertinent à très pertinent).

### Enrichissements issus de la phase 3

Une séquence des entretiens semi-directifs était consacrée à la question de l'appropriation de la démarche de planification écologique par les collectivités.

#### *Une perception de la démarche fortement polarisée*

Les perceptions de la démarche COP révèlent des **expériences et des attentes très contrastées** selon les territoires et les participant-es aux entretiens. D'un côté, certains acteurs y voient une opportunité

de structuration et de relance des dynamiques locales : « *c'est essentiel que les collectivités s'en emparent. Chez nous, la COP a permis de relancer en partie le Plan Climat* ».

Un consensus émerge autour de la **perception d'une redondance entre les démarches de planification territoriales existantes**. Cette redondance est vécue comme particulièrement problématique par certain-es technicien·nes : « *je n'ai aucune envie de reprendre cette démarche, les Plans Climat ont été envoyés aux DREAL, DDT, Région, tout y est. J'ai la sensation de refaire toujours la même chose et de redonner toujours les mêmes éléments* ».

Les entretiens ont mis en évidence, pour la quasi-totalité des élu·es et technicien·nes entendues, **l'instabilité des orientations nationales comme un frein majeur à l'engagement territorial** dans de nouvelles démarches et particulièrement la planification. Cette critique s'exprime avec force chez certain-es : « *Avec les marches arrière que l'on connaît, le recul sur les EnR, le recul sur les ZFE, la suspension de la prime Rénov, la COP est vraiment en inadéquation, et ne donne pas envie de s'en saisir* ». Il est aussi question de cohérence : « *Il est compliqué que l'État vienne nous dire qu'il faut qu'on s'empare de la planification, alors qu'il n'y a aucune cohérence à l'échelle nationale, avec des stops and go constamment* ».

#### *Communication et association des acteurs*

La question de **l'information et de l'association des acteurs locaux** ressort comme un enjeu central, souvent évoqué avec insistance. Plusieurs témoignages mettent en lumière des attentes fortes en matière de transparence et de co-construction.

Concernant l'information préalable, de nombreux retours convergent : « *Nous n'avons pas reçu la feuille de route dans la collectivité. Je l'ai découverte très tardivement puisque non informée (...)* », ou encore « *Il n'y a pas d'espaces d'échanges et d'information dédiés aux techniciens de collectivités, et c'est vraiment dommage* ». Ces propos traduisent une attente de dispositifs plus structurés pour faciliter l'appropriation collective.

Certain-es soulignent par ailleurs une **concertation jugée incomplète** : « *On sait qu'il y a eu un gros travail de concertation réalisé en région mais on n'a pas été associé à la construction de cette feuille de route* ». Plusieurs répondants ont regretté que les ateliers de concertations régionales thématiques de la COP n'ait pu mobiliser la totalité des élus des collectivités : « *Il est difficile de s'emparer d'une démarche à laquelle on n'a pas participé* ».

Les événements de présentation apparaissent également perfectibles, notamment dans leur organisation et leur communication : « *Il y a des événements COP qui se passent en ce moment. Mais on ne connaît pas le programme à 3 jours de l'événement* ». Enfin, certains propos traduisent une vigilance sur la manière dont la concertation est perçue : « *On est sur des informations descendantes, sous couvert d'une concertation ouverte* ».

Les acteurs appellent à une **évolution méthodologique vers plus de participation** : « *la COP est une belle opportunité de coopération, mais cela ne peut pas être descendant. Pour d'autres : Il faut créer un espace de confiance entre collectivités et État. Cet espace de confiance n'existe pas encore, il y a de la méfiance de part et d'autre* ». Cette analyse pointe l'enjeu relationnel de la territorialisation des politiques publiques.

Certains acteurs appellent à une **évolution vers une approche plus systémique de la planification territoriale** : « *Il faudrait faire une petite COP locale, pour repasser le CRTE et le PCAET à la moulinette pour reconstruire un nouveau projet de territoire* ».

### *La prise en compte des spécificités territoriales*

**Le besoin de données localisées et actualisées** est évoqué comme nécessaire à l'appropriation, particulièrement pour les acteurs techniques habitués à travailler avec des indicateurs précis. Cette demande s'exprime : « *La vision des élus de cette démarche de COP n'est pas très claire, il manque encore des chiffres concrets, localisés à leur échelle de territoire. A ce stade on leur présente des données qui ne les concernent pas directement* ».

Les acteurs appellent à un **effort de territorialisation** similaire à celui réalisé sur d'autres thématiques : « *Il serait nécessaire de décliner les données par territoires, comme pour l'outil 'Parcel', qui donne à voir les enjeux réels sur la thématique alimentation, pour s'approprier les enjeux de son propre territoire* ». Cette référence à des outils existants témoigne d'une attente de professionnalisation des supports d'aide à la décision. Il y a une attente d'objectifs locaux : « *On est en attente d'objectifs chiffrés. Il nous faut des objectifs à l'échelle territoriale. On a vraiment besoin de précisions* ».

**L'inadéquation entre les approches régionales et les réalités locales** est pointée : « *Techniquement, les enjeux au niveau de la Région peuvent paraître hors sol par rapport aux particularités des territoires* ». « *Il faut un cadre commun, mais il faut aussi des priorités très localisées, il faut des orientations à l'échelle infra-départementale* ».

Les répondants identifient majoritairement **l'EPCI comme l'échelon pertinent** pour la territorialisation de la COP. Cette convergence s'appuie sur plusieurs arguments pratiques et institutionnels : « *L'EPCI doit être la maille de la territorialisation de la COP, c'est l'autorité organisatrice de la transition. Le Plan climat c'est l'outil intégrateur* ». Cette **préférence pour l'échelle intercommunale** se justifie par la concentration des compétences opérationnelles : « *on est un EPCI, qui a un PLUi, un SCoT, un PCAET, un PLH, cela couvre tous les leviers de la COP* ». Cependant, cette préférence pour l'EPCI n'est pas exclusive et doit s'adapter aux contextes territoriaux : « *Tout dépend du territoire. Dans les territoires ruraux, cela peut être différent* ».

### *La multiplication des dispositifs et ses effets*

**L'effet de saturation chez les acteurs techniques** est particulièrement marqué : « *Une sensation que la COP vient encore ajouter une feuille dans le mille-feuille* ». La demande d'articulation entre les outils existants s'exprime clairement : « *Pourquoi on n'intègre pas simplement la COP dans le PCAET ? Une sensation que c'est quelque chose à côté, où on doit encore refaire le travail* ». L'approche par consolidation des outils existants est privilégiée : « *La COP doit être là pour solidifier les outils existants* ». D'autres voient une autre utilisation de la planification régionale : « *La COP pourrait éventuellement être regardée pour s'assurer qu'on n'oublie rien et que le Plan climat va dans le bon sens* ».

L'impact sur l'efficacité des équipes est souligné, avec des mobilisations déjà importantes pour les tâches de reporting : « *Pour le TETE, 2 agents à temps plein pour remplir les documents. Comment on va trouver le temps pour travailler sur une nouvelle démarche* »

### *L'accompagnement technique et financier comme prérequis*

La question de **l'accompagnement technique et financier** est centrale dans les préoccupations des acteurs territoriaux. Cette exigence s'exprime clairement : « *Les fiches actions c'est une chose, la question c'est comment on est accompagné par la Région et l'État pour mener à bien ces actions* ».

**L'insuffisance des moyens d'accompagnement actuels** est soulignée : « *Les DDT ont déjà des territoires hyper vastes. Les collectivités doivent être très autonomes et opportunistes pour avancer* ». La nécessité de moyens pérennes est évoquée : « *Il faut des leviers pour s'en saisir, avec des contrats et une animation et coordination soutenue, et des financements* ».

### *Des stratégies d'appropriation pragmatique*

Face à la complexité perçue, certains acteurs développent des **stratégies d'appropriation pragmatique de la démarche COP**. Cette approche s'exprime ainsi : « *La collectivité s'en est déjà emparée d'une certaine manière, mais juste pour vérifier qu'on n'oublie pas des thématiques, que la collectivité va dans le bon sens* ».

### *Conclusion sur la planification écologique*

Les enseignements des entretiens mettent en évidence une appropriation encore fragile et contrastée de la démarche COP par les collectivités, marquée par une forte attente d'association, mais aussi quelques critiques liées à la perception d'une redondance avec les outils existants, l'instabilité des orientations nationales, ainsi que la saturation liée à la multiplication des dispositifs.

Dans ce contexte, la feuille de route régionale de la COP BFC apporte des éléments de réponse aux attentes des acteurs de terrain. Elle affiche une volonté claire de ne pas créer un dispositif supplémentaire, mais de renforcer et de mieux articuler l'existant.

En particulier, le collectif régional des territoires en transition animé par l'Ademe, la Dreal et le Conseil régional a pour objectif de structurer un réseau régional « ressources », adossé à une ingénierie à l'échelle départementale pour répondre au besoin d'accompagnement technique et méthodologique exprimé par les collectivités, en particulier les moins dotées.

Cette task force régionale et départementale a pour but :

- La mise en visibilité, la coordination et la simplification de l'offre régionale d'accompagnement des territoires
- La mise en réseau des territoires et de l'ingénierie Etat-Région des transitions pour faciliter la diffusion des informations et les échanges d'expériences
- L'outillage des territoires : apports techniques, formations, observatoires, guides et ressources

Une des réalisations de ce collectif est le guide régional de l'offre d'accompagnement des territoires, disponible sur le site [COP BFC vers demain](#).

# PARTIE 3 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS AUX TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

## RESSOURCES HUMAINES DISPONIBLES

---

### Q14 | Quels sont les moyens humains consacrés à l'animation des transitions écologiques et énergétiques au sein de votre collectivité (en nombre d'ETP) ?

Après exclusion de deux valeurs singulières de 16 et 10 ETP, relevant d'une erreur ou bien d'une mauvaise compréhension de la question, 56 répondant-es ont fourni une donnée exploitable.

- Moyenne : 1,54 ETP (médiane : 1 ETP)
- Répartition (nombre de collectivités) :
  - 0 – < 1 ETP : 22 % (13 réponses)
  - 1 – < 2 ETP : 42% (24 réponses)
  - 2 - < 5 ETP : 33% (20 réponses)

Autrement dit, plus des deux-tiers des répondants disposent de moins de 2 ETP pour couvrir l'ensemble du champ « transitions écologique ». Les agents sont souvent multi-casquettes ; plusieurs commentaires précisent que le temps réellement dévolu à l'animation est inférieur au chiffre déclaré, le reste étant absorbé par les déchets, la mobilité ou le montage de dossiers de subvention. Pour rappel, les collectivités de moins de 20 000 habitants ayant répondu à l'enquête représentent 43.75% des répondant-es.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

---

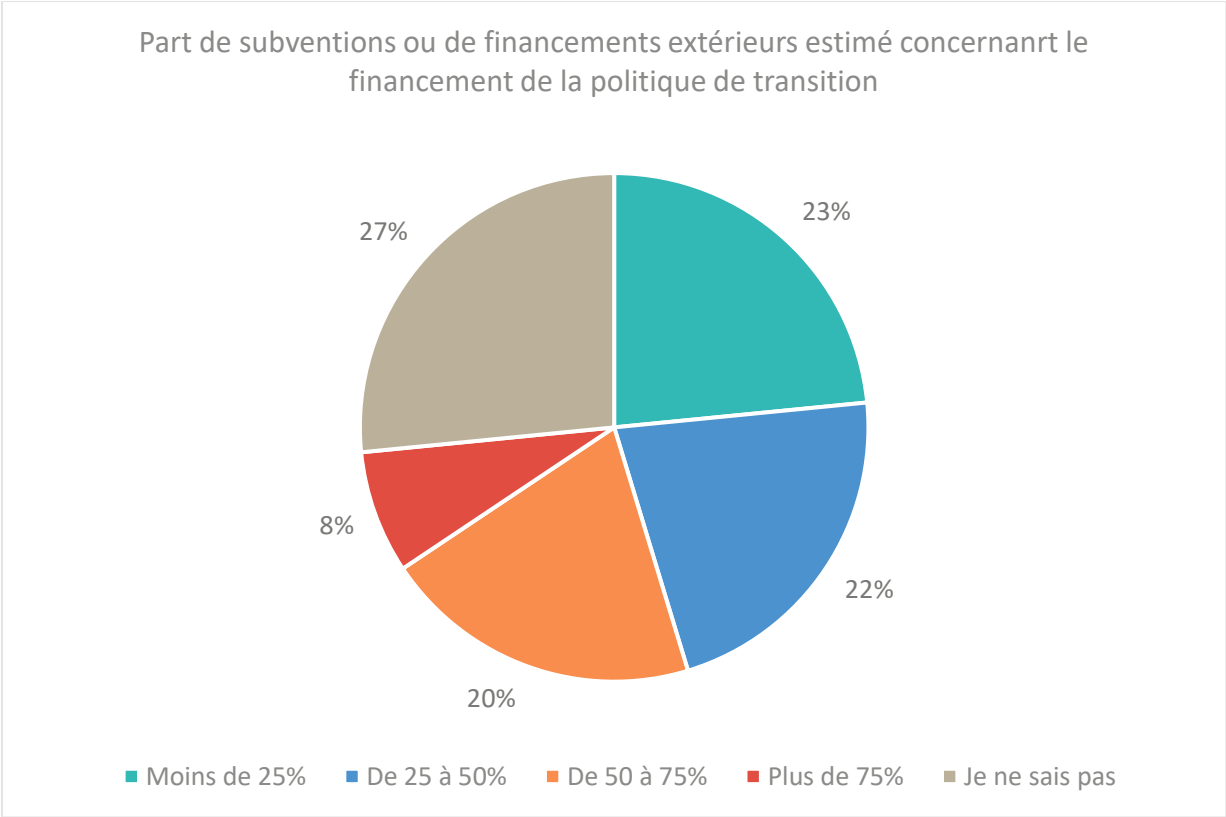
### Q15 | Pourriez-vous donner une estimation des moyens financiers consacrés aux transitions écologiques par an au sein de votre collectivité ?

34 réponses sont exploitables, les autres réponses correspondent à « NSP », « en cours », « pas de budget dédié », etc.. Les montants vont de symboliques (<10 k€) à plusieurs millions d'euros quand l'ensemble d'un service environnement/déchets est comptabilisé. Distribution indicative (n=34) :

- <10 k€ : 3 ; 10-50 k€ : 7 ; 50-200 k€ : 11 ; 200-500 k€ : 5 ; 500 k€-1 M€ : 4 ; >1 M€ : 4 (dont une mention à 2,5 M€ fonctionnement, une à 1,5 M€, une « 1 M€ », une « >600 k€ en 2025 »).

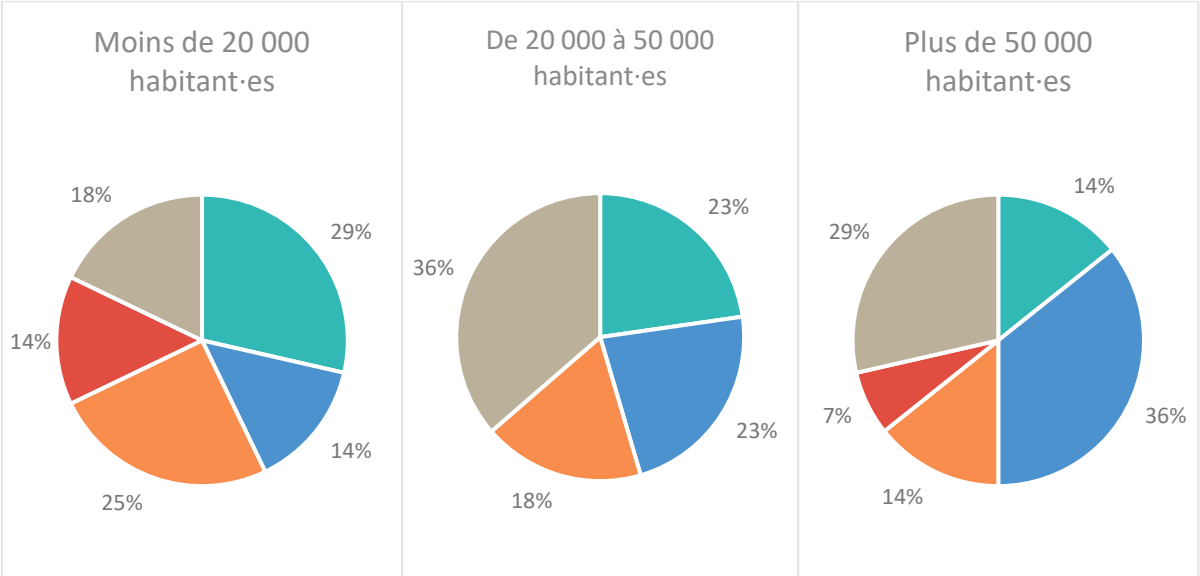
La **médiane approximative ressort à ~120 k€**. Plusieurs répondants précisent que le chiffrage dépend fortement du périmètre retenu (inclut-on les déchets, l'eau, l'urbanisme, les projets d'ENR, l'investissement bâtiment, etc.). D'autres signalent qu'aucun budget spécifique n'est isolé, les actions étant dispersées dans divers chapitres ou lignes de programme. Nous voyons ici apparaître une **difficulté à quantifier les moyens financiers dédiés à un sujet aussi transversal que la transition écologique**.

**Q16 | Concernant le financement de la politique de transition, estimez la part issue de subventions ou de financements extérieurs à la collectivité ?**



Les réponses à cette question montrent **une grande diversité de perceptions** concernant la part de financements extérieurs dans les politiques de transition. Si 23 % estiment cette part est inférieure à 25 %, 22 % la situent entre 25 et 50 %, 20 % pensent qu’elle dépasse 50 %. Toutefois, 27 % des répondant-es déclarent ne pas savoir répondre à cette question, ce qui traduit un manque d’information ou de lisibilité sur les sources de financement.

*Analyse par profil*

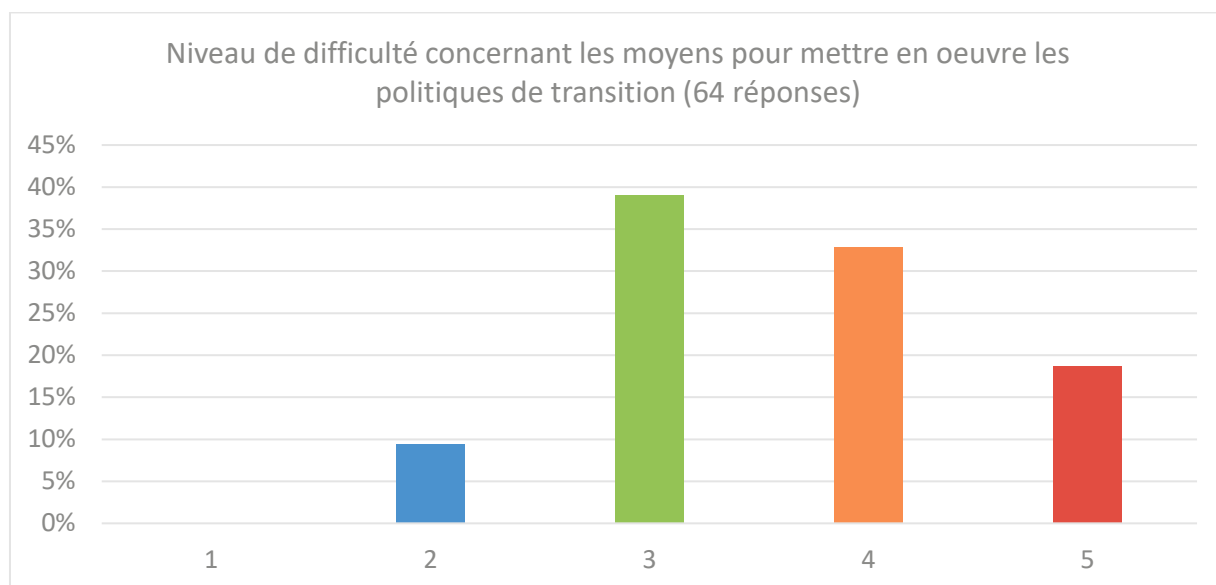


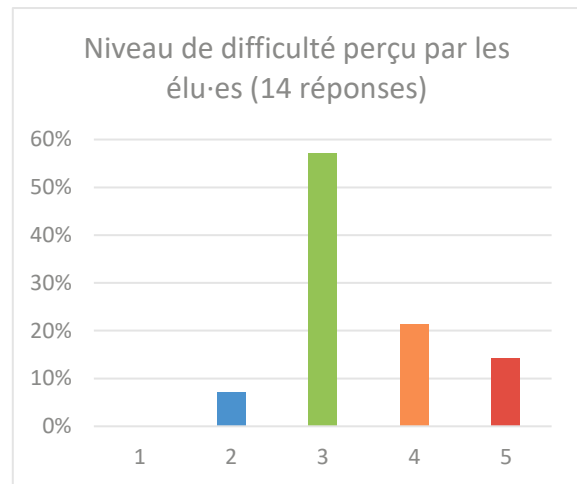
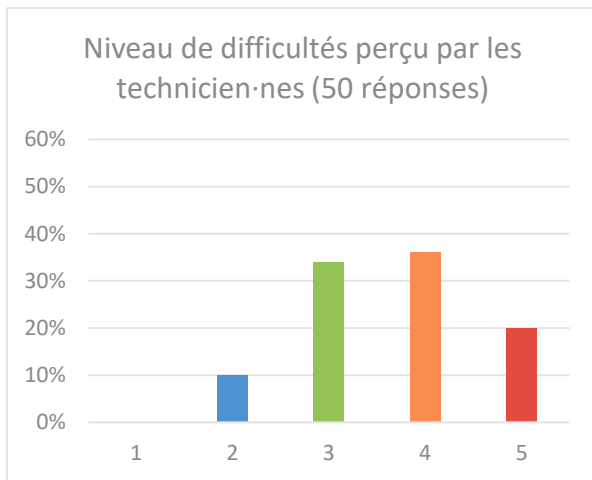
■ Moins de 25% ■ De 25 à 50% ■ De 50 à 75% ■ Plus de 75% ■ Je ne sais pas

Dans les **collectivités de moins de 20 000 habitant-es**, les réponses sont assez réparties : 29 % indiquent que les financements extérieurs représentent moins de 25 %, tandis que 25 % déclarent qu'ils dépassent 50 %, traduisant une diversité de situations. Dans les collectivités de taille moyenne (20 000 à 50 000 habitant-es), la part de répondant-es déclarant ne pas savoir atteint 36 %, suggérant une moindre connaissance des sources de financement. Enfin, dans les **collectivités de plus de 50 000 habitant-es**, la réponse la plus fréquente est une part comprise entre 25 et 50 % (36 %), ce qui pourrait refléter une structuration plus lisible ou plus stabilisée des financements. Dans l'ensemble, la part élevée de "je ne sais pas", quel que soit le type de collectivité, révèle un besoin de meilleure lisibilité et de partage d'information sur les montages financiers de la transition.

## DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES

### Q17 | Evaluer votre niveau de difficulté concernant les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre vos politiques de transition ?





Légende : de 1 facile à 5 très difficile.

Les résultats à la question Q17 révèlent que la mise en œuvre des politiques de transition est globalement perçue comme **difficile en raison des moyens humains et financiers limités**. Sur l'ensemble des 64 répondant·es, les niveaux de difficulté 3 (moyen) et 4 (difficile) sont les plus fréquemment cités, représentant à eux deux plus de 70 % des réponses. Si l'on observe les réponses selon les profils, les technicien·nes perçoivent majoritairement un niveau de difficulté élevé : près de 60 % d'entre eux choisissent les niveaux 4 ou 5. À l'inverse, les élu·es sont plus nombreux à situer la difficulté au niveau 3 (plus de 60 %), et très peu à la considérer comme très difficile. Cette différence de perception peut traduire un écart entre la vision stratégique des élu·es et la réalité opérationnelle vécue par les équipes techniques. Globalement, les résultats mettent en évidence un **consensus sur les difficultés à agir**, avec une intensité plus marquée du côté des technicien·nes.

- Moyenne ensemble des répondant·es : 3.61
- Moyenne technicien·nes : 3.65
- Moyenne élu·es : 3.46

## Q18 | Pouvez-vous détailler ces difficultés liées aux moyens humains et financiers et indiquer ce que vous avez mis en place pour y remédier ?

*Cette question ouverte a permis d'obtenir des réponses développées. L'analyse repose sur l'ensemble des 64 contributions recueillies.*

Sur le plan des moyens humains, de nombreuses collectivités font état de **sous-effectifs**, avec peu ou pas de personnel dédié à l'animation ou à la coordination de projet. Le **turn-over du personnel**, les **départs non remplacés** ou les **mobilités internes** contribuent à une perte de continuité dans les dynamiques engagées. La mobilisation des agents est également compliquée, en particulier dans les petites collectivités où les équipes sont polyvalentes et très sollicitées sur de nombreuses missions ou sur plusieurs dispositifs (Plan Climat, COT, CRTE, PAT, etc.).

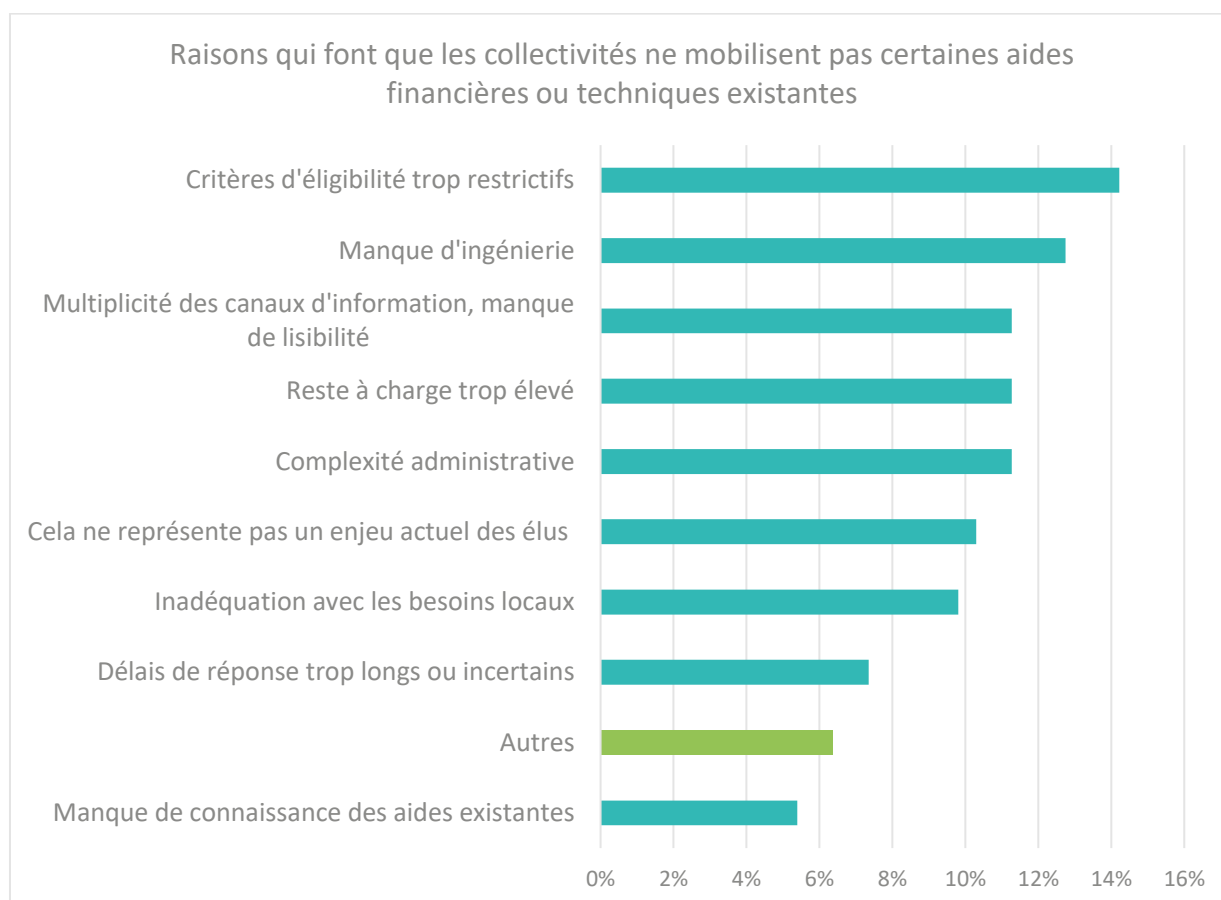
Du côté des moyens financiers, les réponses soulignent le **manque de budget disponible** pour engager ou poursuivre des actions ambitieuses. Les projets reposent souvent sur des subventions ponctuelles, sans garantie de pérennité, sans visibilité, rendant leur mise en œuvre fragile. L'auto-financement est rarement possible, notamment dans les petites collectivités qui manquent de ressources propres. Plusieurs répondant·es pointent des inégalités d'accès aux financements, les petites collectivités ou les territoires ruraux ayant plus de mal à mobiliser les dispositifs disponibles. Enfin, l'absence de soutien

institutionnel structurel ou de stratégie régionale claire, comme des budgets spécifiquement fléchés vers la transition ou l'animation territoriale, est vécue comme un obstacle majeur.

Face à ces difficultés, des **solutions ont été mises en place localement**. Certaines collectivités ont mutualisé des postes à plusieurs échelles (commune et intercommunalité), permettant de partager un agent entre plusieurs territoires. D'autres s'appuient sur des structures partenaires, comme les syndicats mixtes ou les PETR, pour accompagner ou animer les démarches. Le recours à des volontaires en service civique ou à des stagiaires permet également de renforcer temporairement les équipes. Pour pallier le manque de compétences, plusieurs agents ont suivi des formations afin de mieux maîtriser les enjeux et outils de la transition.

Sur le plan financier, les collectivités mobilisent activement les dispositifs d'aide disponibles (ADEME, Région, Europe, fonds vert, etc.) et font parfois appel à des structures d'ingénierie pour optimiser leurs dossiers de subvention. Elles peuvent aussi phaser les projets dans le temps pour les rendre plus soutenables, ou rechercher des partenariats avec des acteurs économiques pour développer des cofinancements. Dans certains cas, des postes ont été créés spécifiquement pour coordonner plusieurs dispositifs en faveur des transitions, et les projets ont été intégrés dans des documents stratégiques (comme les projets de territoire, les CRTE), ce qui facilite leur reconnaissance et leur financement.

## Q19| Qu'est-ce qui fait que vous ne mobilisez pas certaines aides financières ou techniques existantes ?



Parmi les freins identifiés dans les 14 réponses « Autres », on peut noter :

- Manque de temps et de ressources humaines pour monter et suivre les dossiers.

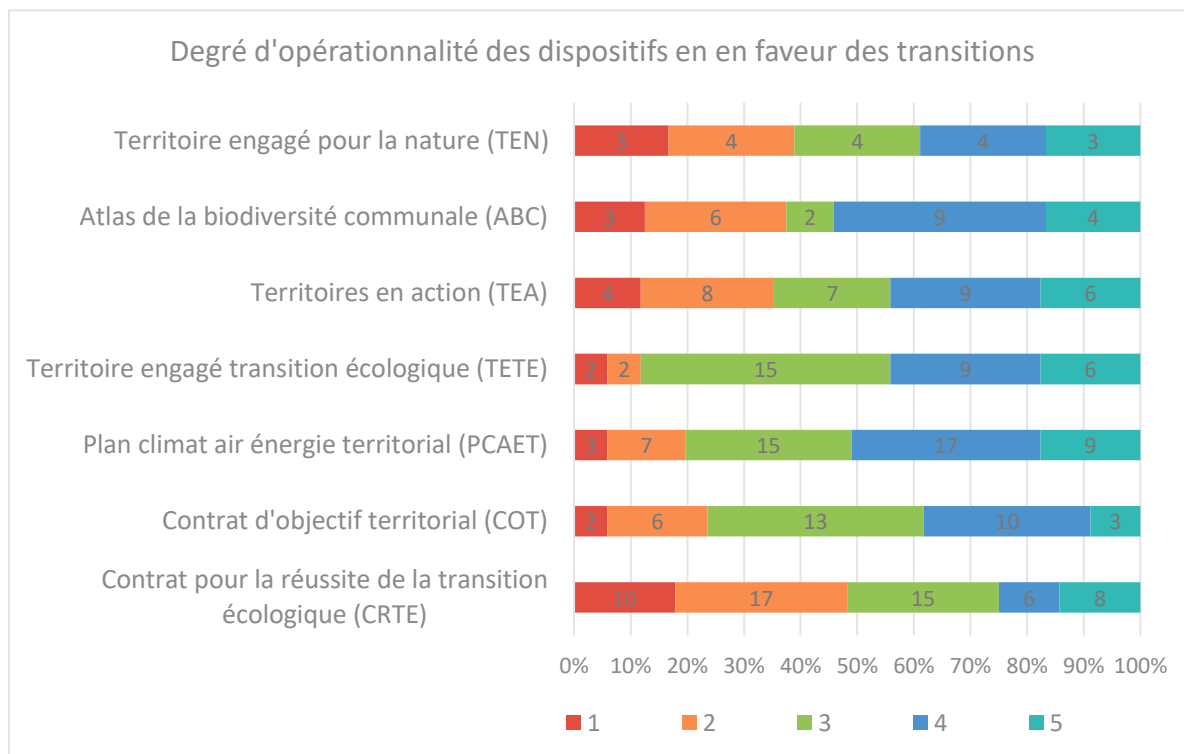
- *Surcharge des élu-es et agents, mobilisés sur de nombreuses obligations.*
- *Délais trop courts des appels à projets, ne permettant pas une réponse structurée.*
- *Manque d'anticipation et d'organisation interne pour capter les opportunités.*
- *Absence de projets prêts ou de vision stratégique claire.*
- *Aides perçues comme peu lisibles et non pérennes.*
- *Structuration du service environnement en cours, limitant l'action.*

Le critère le plus fréquemment cité est la **restriction des critères d'éligibilité** (plus de 15 %), suivi du manque d'ingénierie (environ 13 %) et de la complexité administrative (près de 12 %). D'autres freins importants incluent la multiplicité des canaux d'information, le reste à charge trop élevé, et le fait que cela ne constitue pas une priorité pour les élu-es. Les raisons moins citées, comme le manque de connaissance des aides existantes ou les délais de réponse trop courts, montrent que le problème réside davantage dans les conditions d'accès et la capacité à mobiliser les aides, plutôt que dans leur existence ou leur visibilité.

# PARTIE 4 : OUTILS ET ACCOMPAGNEMENTS

## OUTILS UTILISÉS

**Q20 | Comment évaluez-vous le degré d'opérationnalité des dispositifs en faveur des transitions écologiques présents sur votre territoire ?**



Légende : 1 | **Pratiquement inutilisé ou inefficace** à 5 | **Pleinement opérationnel et bien intégré.**

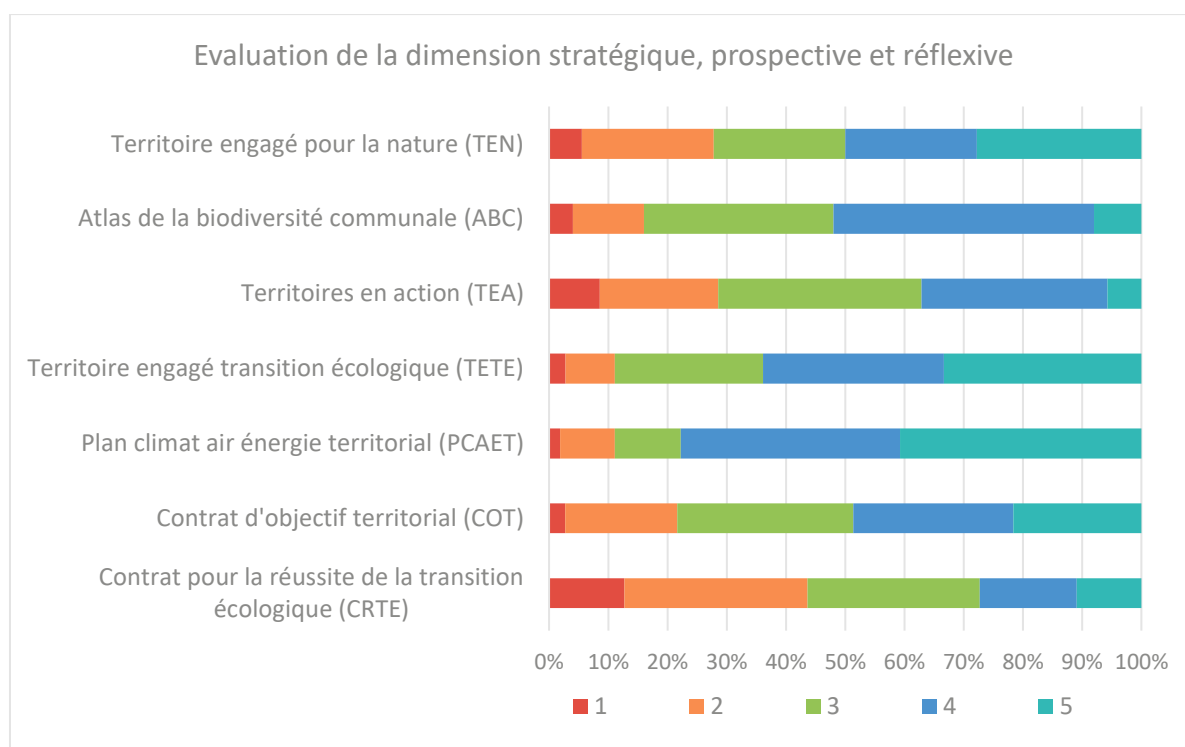
Les données « non concernées » ont été écartées de ce graphique. Une part très importante des répondant-es déclare ne pas être concernée par ces dispositifs, avec des taux allant de 30 % à 46 %, selon les programmes. Cette notion est à considérer pour l'analyse des résultats.

Parmi les dispositifs les plus souvent jugés opérationnels (notes 4 ou 5), on retrouve le Plan Climat avec près de 25 % des répondant-es estimant qu'il est opérationnel ou pleinement opérationnel et bien intégré, ce qui en fait l'un des mieux évalués. À l'inverse, le Contrat pour la réussite de la transition écologique présente une forte proportion de notes faibles (1 ou 2), suggérant une mise en œuvre jugée peu satisfaisante.

Globalement, les réponses traduisent une opérationnalité perçue comme moyenne à faible, avec peu de dispositifs atteignant une reconnaissance forte en matière d'efficacité sur le terrain.

Les entretiens individuels prévus en phase 3 pourront venir préciser ce degré d'opérationnalité, le qualifier, pour venir étayer ces premiers résultats.

## Q21 | Évaluez à présent la dimension stratégique, prospective et réflexive des différents outils suivants.



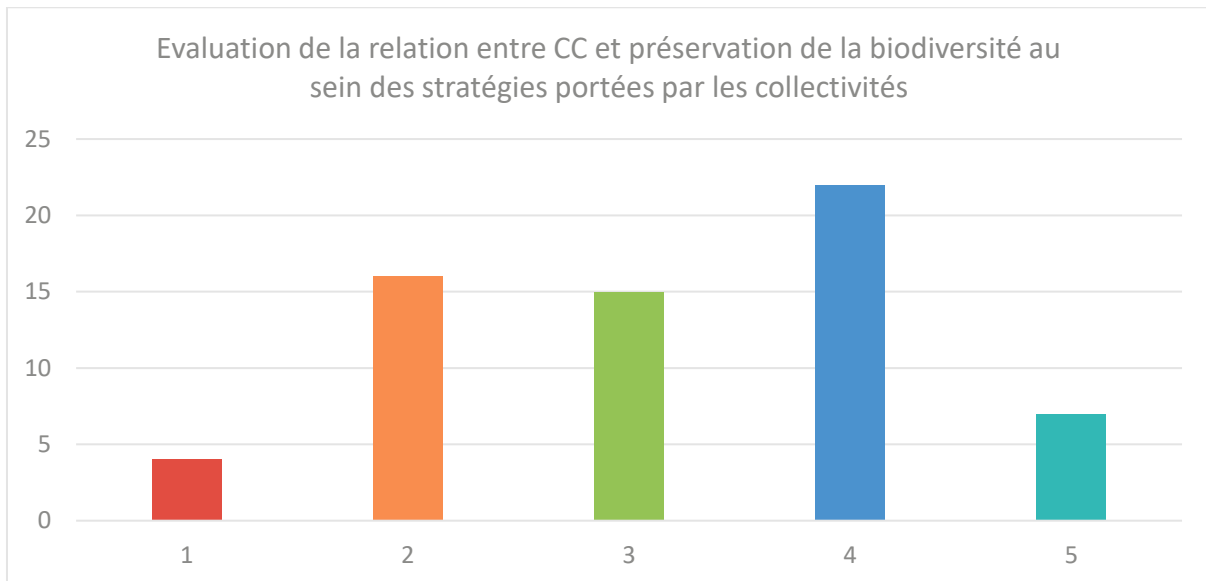
Légende : 1 | Pas ou peu de prise en compte des enjeux à long terme à 5 | Forte intégration de la réflexion stratégique et prospective

A nouveau, les données présentant le nombre de répondant-es ayant indiqué ne pas être concerné-es par ces dispositifs ont été écartées. Cela concerne par exemple 46 répondant-es pour le dispositif TEN, ou 39 pour l'Atlas de la Biodiversité communale. Cette donnée est à considérer pour l'analyse des résultats.

Parmi les outils les mieux évalués sur le plan stratégique, le PCAET se démarque nettement : il recueille une part significative de notes 4 et 5, montrant qu'il est perçu comme un **outil structurant avec une forte capacité à intégrer des enjeux de long terme**. De même, le CRTE affiche également une présence non négligeable de notes élevées, bien qu'il conserve aussi une part importante de réponses négatives (notes 1 et 2), reflétant une hétérogénéité des expériences locales.

Globalement, cette question souligne que la capacité stratégique des outils varie fortement selon leur nature et leur ancrage local, et que de nombreux territoires restent encore peu concernés ou peu engagés dans des démarches intégrées à long terme.

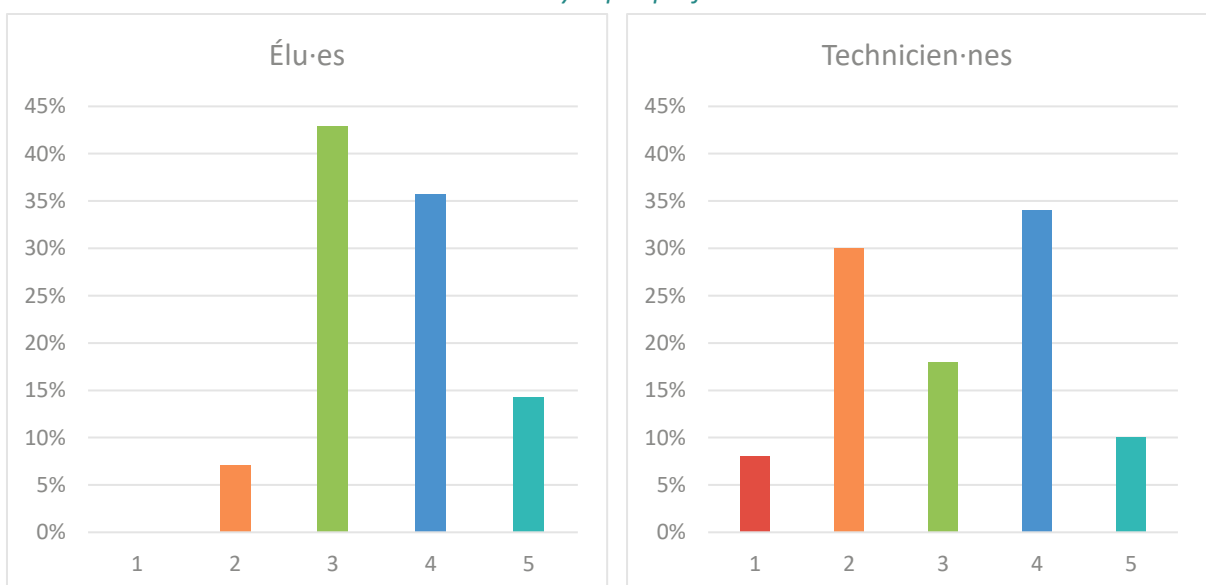
## Q22 | Selon vous, quel est le degré de relation entre le changement climatique et la préservation de la biodiversité qui est fait dans vos stratégies liées à la transition ?



Légende : de 1 aucun lien ou faible prise en compte à 5 lien fort et intégré dans toutes les stratégies

La majorité des répondant-es se positionne sur des niveaux intermédiaires à élevés : la note 4 est la plus représentée, indiquant que ce **lien est souvent reconnu et partiellement intégré dans les stratégies locales**. Toutefois, seuls quelques répondant-es attribuent la note maximale (5), suggérant que l'intégration systématique et transversale de cette relation reste rare. Par ailleurs, un nombre non négligeable de collectivités (notes 1 et 2) reconnaît une prise en compte encore faible ou absente de ce lien dans leurs politiques, ce qui traduit des disparités dans la maturité des approches territoriales.

### Analyse par profil



Légende : de 1 aucun lien ou faible prise en compte à 5 lien fort et intégré dans toutes les stratégies

Du côté des élu-es, la majorité des réponses se concentre sur les notes 3 (plus de 40 %) et 4 (environ 35 %), traduisant une vision plutôt positive de cette intégration, avec une proportion non négligeable

(près de 10 %) allant jusqu'à la note 5. À l'inverse, les technicien·nes ont une vision plus critique : près de 30 % estiment ce lien peu ou faiblement pris en compte (note 2), et seule une minorité donne la note maximale. Même si la note 4 reste majoritaire aussi chez eux, ces résultats traduisent une divergence d'appréciation entre les deux profils, où les élu·es semblent juger les stratégies plus abouties que ne le perçoivent les technicien·nes.

- Moyenne ensemble des répondant·es : 3.18
- Moyenne technicien·nes : 3.02
- Moyenne élu·es : 3.57

### Q23 | De manière générale, quels sont les éléments qui vous permettraient d'accélérer vos politiques de transitions ?

Les répondant·es dressent un tableau très pragmatique : pour passer d'une politique « intentionnelle » à une politique « transformatrice », trois conditions reviennent systématiquement.

**Premièrement, un portage politique clair** : près de la moitié des collectivités expliquent qu'un(e) élu(e) référent(e) visible, capable de fixer un cap et d'arbitrer les priorités budgétaires, est le déclencheur décisif. Sans cet engagement, même les meilleures fiches-actions restent lettre morte.

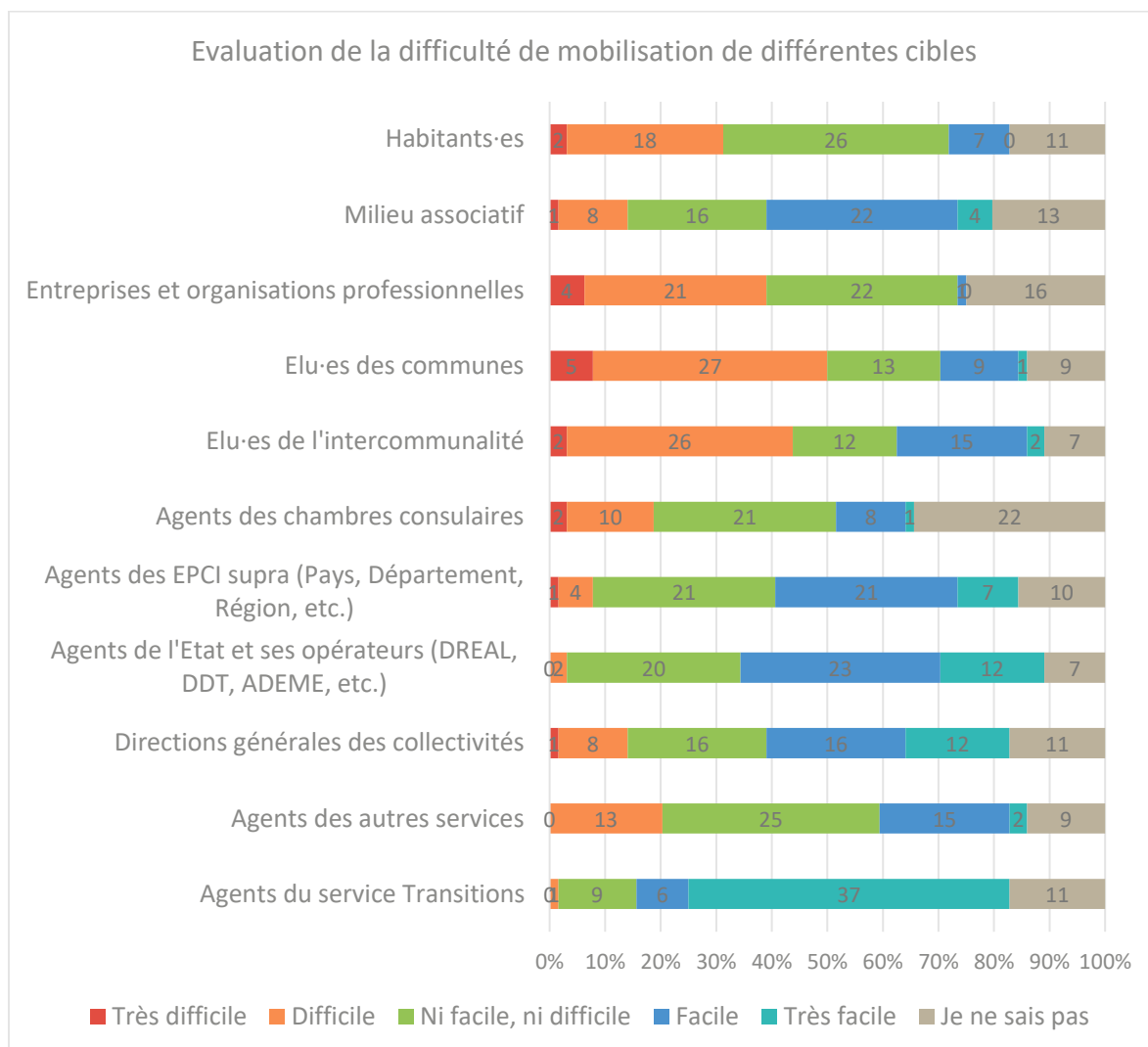
**Deuxièmement, des moyens financiers fléchés et pérennes** : la même proportion de réponses souligne que l'accumulation d'appels à projets ponctuels crée un « effet yoyo » qui retarde les investissements (rénovation énergétique, production d'ENR, actions mobilité). Les collectivités demandent moins de « nouveaux dispositifs » que la consolidation de lignes budgétaires stables sur la durée d'un mandat.

**Troisièmement, de l'ingénierie** : un tiers des territoires évoquent le besoin d'ETP supplémentaires ou d'expertise partagée (AMO, cellules régionales) pour monter les dossiers, animer les réseaux locaux et suivre les indicateurs.

Autour de ce socle, quatre attentes secondaires émergent : la simplification des procédures (guichet unique), un cadre réglementaire plus contraignant pour éviter les plans « vitrine », la mobilisation citoyenne (outils de sensibilisation) et la mutualisation inter-territoriale des compétences. Mais ces leviers n'ont de sens, disent les répondant·es, que si les trois premières briques — leadership, financement, ingénierie — sont solidement posées.

## MOBILISATION AUTOUR DES TRANSITIONS

### Q24 | Pourriez-vous évaluer la difficulté de mobilisation des différentes cibles suivantes dans vos politiques de transitions écologiques ?



En tête des publics les plus difficiles à mobiliser, on trouve **les élu-es des communes** (avec 50 % de réponses "très difficile" ou "difficile") et les **élu-es de l'intercommunalité** (42,2 %). Viennent ensuite les habitant-es (43,8 %) et les entreprises et organisations professionnelles (34,4 %).

À l'inverse, certaines cibles sont jugées nettement plus faciles à mobiliser, notamment les agents du service Transitions, qui bénéficient de 67,2 % de réponses "facile" ou "très facile", et très peu de jugements négatifs (1 seule réponse "difficile"). Les agents des autres services (46,9 % de réponses positives) et les directions générales des collectivités (43,8 %) sont aussi perçus comme relativement accessibles, avec une majorité de réponses neutres ou positives.

Enfin, les agents des services de l'État, des EPCI supra et des chambres consulaires occupent une position intermédiaire, avec une diversité de réponses, traduisant une mobilisation perçue comme variable selon les territoires et les contextes.

## SIMPLIFICATION

---

### Q 25 | Pouvez-vous détailler les besoins identifiés au sein de votre collectivité en termes de simplification pour l'élaboration et la mise en œuvre de vos politiques de transitions écologiques ?

L'analyse des réponses met en évidence plusieurs tendances fortes. D'abord, un nombre significatif de répondants n'identifient pas de besoins particuliers en matière de simplification ou déclarent ne pas savoir, ce qui traduit soit une absence de difficulté perçue, soit un manque de recul ou d'expérience sur le sujet.

Parmi ceux qui expriment des besoins, trois axes dominants se dégagent : **la simplification et l'harmonisation des dispositifs** (fusion ou réduction du nombre de documents stratégiques, clarification des rôles entre échelons, guichet unique pour les subventions, cohérence entre financeurs) ; le **renforcement de la lisibilité des politiques et outils existants** (meilleure compréhension des dispositifs, de leurs finalités, des critères de financement et des responsabilités entre acteurs) ; la **complexité administrative** (multiplication des comités, procédures lourdes, éco-conditions jugées trop contraignantes) est souvent citée comme un frein à l'action, notamment dans les petites collectivités rurales.

#### *Compléments issus de la phase 3*

**L'évolution rapide du contexte réglementaire** pose des défis à la mise en œuvre des PCAET : « *Les dispositifs évoluent très vite, par exemple sur les mobilités. Le PDMS va donner un cadre pour les mobilités, et le Plan Climat ne l'intègre pas puisque cela n'existait pas lors de son élaboration* ». Cette évolution rapide génère un sentiment de dévalorisation un peu prématurée : « *l'impression que certaines actions du Plan Climat semblent déjà datées, alors qu'il a moins de 8 mois* ».

Des contributions révèlent **une lourdeur administrative** qui nuit à l'opérationnalité : « *Beaucoup de temps passé dans l'administratif, dans le suivi. Il faut qu'on soit des porteurs de projet mais on doit aussi construire une stratégie, évaluer les actions, chercher ou construire de la donnée* ». Cette lourdeur se traduit pour certain-es par « *une sensation de ne pas aller très vite. Les temps de décision sont lourds, cela manque de fluidité* ».

### Q57 | En dehors de ce que vous avez déjà évoqué, quels types de soutiens ou d'apports attendez-vous de l'État ou de la Région pour faciliter la territorialisation de la Planification écologique ?

Les 64 réponses recueillies témoignent de besoins concrets, souvent exprimés avec nuances, et confirment des attentes fortes envers l'État et la Région pour que la planification écologique soit réellement mise en œuvre à l'échelle des territoires.

#### *Un besoin majeur d'ingénierie et de ressources humaines*

De très nombreuses collectivités expriment le **besoin d'un renfort humain**, que ce soit sous la forme de moyens supplémentaires mis à disposition, de postes financés ou de soutien mutualisé (ex. « plus de moyens humains à mettre à disposition des petites collectivités », « accompagnement en ingénierie

type Villages d'avenir », « aide pour poste vacant »). Ce besoin est souvent lié à la complexité croissante des dispositifs et à la difficulté de mobiliser des compétences techniques sur certains territoires.

#### *Des soutiens financiers plus adaptés et équitables*

Une autre demande largement partagée porte sur **la pérennité et l'accessibilité des financements**, notamment pour éviter l'exclusion des petites communes. Plusieurs collectivités évoquent le souhait de guichets unifiés ou de dossiers simplifiés pour les subventions, une meilleure prise en compte des spécificités rurales dans les critères d'éligibilité, et des financements renforcés pour des actions concrètes (mobilités, agriculture durable, études territorialisées...).

Exemples typiques : « *conditions de subventions allégées pour les petites collectivités* », « *financer mieux les postes sur ce sujet* », « *des aides à l'investissement innovant* ».

#### *Un besoin de clarté, d'harmonisation et de cohérence*

Plusieurs collectivités pointent le **risque de superposition des dispositifs** (PCAET, COP, CRTE, COT, TETE...) et appellent à une meilleure articulation entre les échelons territoriaux (communes, EPCI, PETR, Région), entre les outils (planification, contractualisation, labellisation), et entre les services de l'État eux-mêmes. Elles demandent aussi des référentiels plus clairs, des outils vulgarisés et un discours simplifié pour être compris des élus et des agents.

#### *Un rôle plus clair et lisible de l'État et de la Région*

Certaines collectivités attendent un **État plus stratégique, moins versatile, avec une ligne politique claire**, des lois cohérentes et adaptées aux réalités locales. On lit notamment un besoin de continuité dans les décisions publiques, d'exemplarité de l'État et des autres collectivités et d'une meilleure transversalité des services déconcentrés. Un répondant résume ainsi : « *Ce qu'on attend, c'est de la constance, de la clarté, et de la coordination. Pas un nouveau dispositif de plus.* »

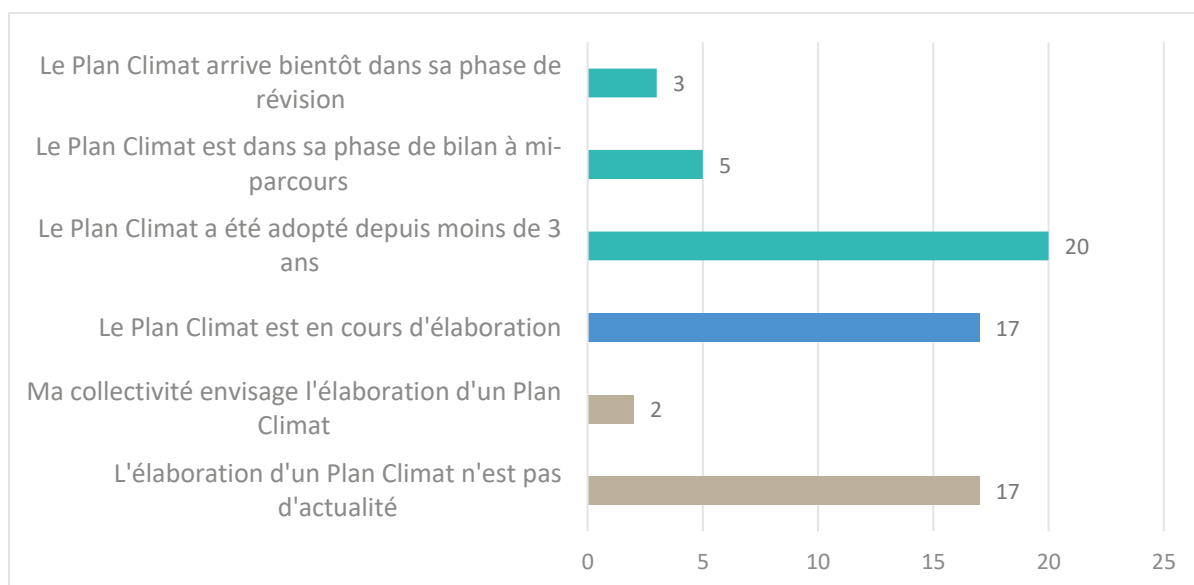
#### *Un accompagnement méthodologique et pédagogique*

Enfin, plusieurs collectivités réclament des **outils pour vulgariser la démarche auprès des élu-es**, former les chargé-es de mission, renforcer les échanges interterritoriaux (groupes d'échange, REX), ou encore mieux articuler les rôles entre EPCI et communes.

# PARTIE 5 : EN SAVOIR PLUS SUR LES PLANS CLIMAT

## ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS CLIMAT

**Q26 | Concernant plus précisément le Plan Climat, pouvez-vous préciser ce qu'il en est pour votre collectivité :**



Parmi les 64 répondant-es, 28 d'entre eux disposent d'un Plan Climat, plus ou moins récent, 17 indiquent être en cours d'élaboration.

On observe donc un échantillon très contrasté, avec presque autant de collectivités sans démarche active que de collectivités engagées (élaboration ou adoption récente). Les situations avancées (bilan, révision) restent minoritaires.

### Une très grande diversité dans les situations territoriales

Les entretiens complémentaires à l'enquête révèlent que plusieurs territoires précisent se trouver dans des **situations de retard ou de blocage** important vis-à-vis de leur Plan Climat. Certains ont en effet connu des interruptions significatives : « *une délibération en 2019 puis plus aucune suite donnée* » ou encore des situations où il « *ne s'est pas passé grand-chose* » depuis la délibération. Les témoignages révèlent d'importants décalages entre les intentions initiales et la réalisation effective. Plusieurs territoires mentionnent des délibérations datant de 2018-2019 pour des adoptions finales en 2023-2024, illustrant des processus particulièrement longs.

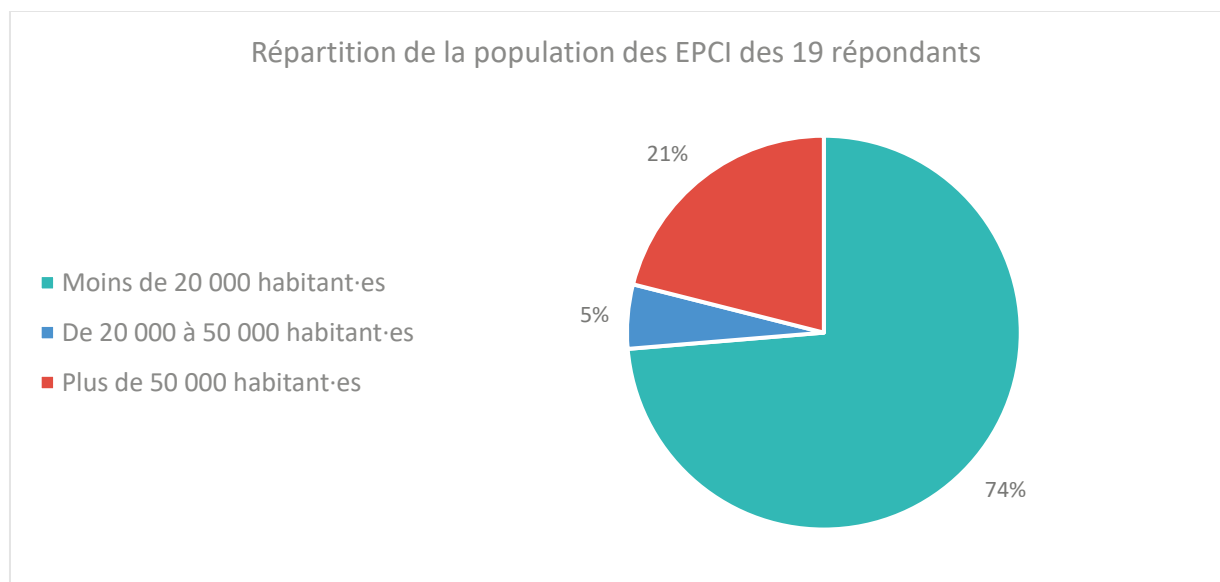
Certains territoires expriment une frustration liée à ce délai avec « *une sensation de ne pas pouvoir agir tant que le PCAET n'est pas adopté* ». À l'inverse, d'autres territoires n'ont « *pas attendu le plan climat pour avancer* », illustrant des approches plus pragmatiques où « *le PCAET a permis d'aller plus loin et d'identifier des thématiques qui n'étaient pas encore traitées* ».

Plusieurs territoires sont dans une **situation de lancement des actions**, avec un Plan Climat adopté récemment. Enfin, les entretiens font apparaître des « *anciens Plan Climat* », remontant à 2019 ou 2020 et entrant prochainement dans une phase de révision.

Enfin, des territoires développent des « *stratégies volontaires* » ou des « *PCAET volontaires* », dépassant les obligations réglementaires. Certains évoquent des « *dynamiques de transition bien établies sur notre territoire avant l'arrivée du PCAET* » initiée par des communes, des intercommunalités ou encore des EPCI supra comme des parcs.

## Q27 | Pouvez-vous préciser les raisons pour lesquelles votre collectivité ne s'est pas engagée dans un Plan Climat ?

La question ouverte a suscité des réponses détaillées. L'analyse porte sur les 19 contributions recueillies, incluant à la fois les collectivités ayant indiqué à la question 26 que « l'élaboration d'un Plan Climat n'est pas d'actualité » et celles ayant répondu que « ma collectivité envisage l'élaboration d'un Plan Climat ».



L'analyse des contributions met en évidence plusieurs raisons d'ordre politique et organisationnel expliquant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une démarche PCAET. Certains territoires ont été ou restent confrontés à des blocages politiques, notamment en raison d'élu·es peu enclins au changement. D'autres ont connu récemment des changements dans les postes de direction, ce qui a pu freiner la continuité des projets engagés. Dans plusieurs cas, d'autres priorités ont été retenues, comme la gestion des déchets, reléguant le PCAET à l'arrière-plan. La simultanéité de nombreux projets en cours a également empêché d'engager une nouvelle dynamique.

La taille des collectivités constitue un autre facteur limitant. Les collectivités de moins de 20 000 habitant·es, très représentées dans les réponses, ne sont pas soumises à l'obligation réglementaire de mettre en place un PCAET.

Les limites en moyens humains et financiers sont encore une fois évoquées comme un frein majeur. De nombreuses collectivités rencontrent des difficultés à recruter un chargé ou une chargée de projet

dédié-e, et les ressources budgétaires sont jugées insuffisantes pour élaborer et suivre une stratégie complète dans le cadre du PCAET.

Parallèlement, plusieurs collectivités privilégient d'autres dispositifs ou démarches, telles que les CRTE, TEPOS ou COT, dans lesquels elles s'investissent davantage. Il arrive aussi que le PCAET soit fusionné avec d'autres cadres d'intervention pour rationaliser les efforts. Enfin, certaines actions volontaires sont menées en dehors du Plan Climat, avec un périmètre ou un objectif différent.

Enfin, le dispositif lui-même est parfois perçu comme trop complexe à porter. Le caractère lourd de la démarche, notamment au regard des ressources disponibles, décourage certaines collectivités de s'y engager pleinement.

## Q28 | Quels pourraient être les leviers à l'enclenchement d'une démarche Plan Climat au sein de votre collectivité ?

Sur les 16 réponses collectées à cette question ouverte, 4 sont vides. Parmi les contributions exploitables, plusieurs leviers émergent. Certains relèvent du cadre institutionnel et réglementaire : **l'obligation légale est mentionnée à plusieurs reprises comme un facteur déclencheur**, y compris l'idée de rendre la démarche obligatoire à l'échelle de certaines intercommunalités de moins de 20 000 habitant-es. Ce besoin d'un cadre plus contraignant peut être lié à l'absence de volonté politique, soulignée dans une réponse, ou à une gouvernance encore peu mobilisée sur les enjeux climatiques.

D'autres leviers sont d'ordre opérationnel et organisationnel. La présence d'un agent dédié, le recrutement d'un-e chargé-e de projet transition, ou la volonté de lancement d'un Plan Climat par l'EPCI sont cités comme des déclencheurs concrets. Le **soutien à l'animation**, en particulier en direction des élu-es des communes, est aussi vu comme un facteur facilitant la dynamique de transition. Le financement de l'ingénierie et l'accompagnement dans la montée en compétences des services et élu-es sont également perçus comme essentiels pour enclencher une telle démarche, en particulier dans les plus petites collectivités.

Enfin, certaines réponses évoquent une approche plus systémique, notamment à travers **l'importance d'une gouvernance solide** capable de redéfinir les échelles pertinentes d'action, ou encore la reconnaissance de démarches mutualisées comme les SCOT valant PCAET. On perçoit également, dans une réponse, une préférence pour l'opérationnel au détriment des démarches structurelles, témoignant d'un certain pragmatisme local.

## Q29 et 31 | Quelle perception avez-vous du Plan Climat ? (en 3 mots clés)

*Les questions 29 et 31 ont été analysées de manière conjointe, bien qu'elles aient été formulées en deux sections différentes du questionnaire afin de s'adapter à la situation des répondant-es selon qu'ils disposent ou non d'un Plan Climat. La Q29 regroupe 19 contributions de collectivités sans Plan Climat, tandis que la Q31 concerne 45 réponses émanant de collectivités ayant déjà adopté ou engagé une démarche PCAET.*

La question invitait les répondant-es à exprimer leur perception du Plan Climat à travers trois mots clés. Les réponses révèlent une image globalement favorable du dispositif, bien que nuancée par des critiques portant sur sa complexité, son opérationnalité et son adaptation aux réalités locales. Cette forme courte a permis d'identifier des tendances lexicales claires, mettant en évidence à la fois l'ambition stratégique du Plan Climat, ses limites pratiques et les attentes des collectivités.

### Ambition et vision stratégique

De nombreux répondant-es valorisent le Plan Climat comme un **outil structurant, porteur d'une vision de long terme et d'une volonté politique forte**. Les termes utilisés traduisent une reconnaissance du Plan Climat comme document de référence pour anticiper les enjeux climatiques et guider les collectivités dans leur transformation. *Exemples de mots clés : ambitieux, stratégie, planification, vision, volonté, politique, prospective, guide*

### Opérationnalité

Plusieurs contributions mettent en avant le potentiel du Plan Climat à **impulser l'action, en tant qu'outil concret de passage à l'acte**. Toutefois, ce potentiel reste parfois entravé par des difficultés de mise en œuvre ou par un manque d'efficacité perçue sur le terrain. *Exemples de mots clés : opérationnel, action, ajustable, outil, stratégie, impulsion, mise en œuvre*

### Gouvernance et transversalité

La gouvernance et la transversalité sont reconnues comme essentielles pour la réussite du Plan Climat. Les répondant-es insistent sur la **nécessité d'un portage collectif, d'une co-construction avec les élu-es et les acteurs du territoire, et d'une meilleure appropriation politique**. *Exemples de mots clés : transversalité, concertation, partagé, gouvernance, dialogue, co-construction*

### Complexité et limites du dispositif

Les critiques récurrentes concernent la **lourdeur et la complexité du dispositif**, jugé parfois inadapté, notamment pour les petites collectivités ou les territoires ruraux. *Exemples de mots clés : complexe, lourd, flou, usine à gaz, difficile, contraignant, inadapté, coûteux*

### Utilité

Malgré ces critiques, de nombreux mots traduisent une perception positive du Plan Climat en tant **qu'outil structurant, fédérateur et motivant**, s'il est bien utilisé et adapté aux contextes locaux. *Exemples de mots clés : utile, motivant, fédérateur, nécessaire, référence, transition, dynamique, coordination*

### Temporalité et adaptation

Enfin, certaines contributions questionnent la temporalité du Plan Climat, opposant la planification à long terme à l'urgence d'agir. Le **besoin d'adaptation locale** est également souligné. *Exemples de mots clés : durabilité, anticipation, local, horizon, temporalité, réaliste, ancrage, ajustement*

### Analyse comparative EPCI avec ou sans Plan Climat

	Collectivités SANS Plan Climat	Collectivités AVEC Plan Climat
<b>Ambition perçue</b>	Oui, mais parfois vue comme abstraite ou limitée	Oui, souvent plus concrète et liée à une stratégie territoriale
<b>Complexité / Réalisme</b>	Très marquée (frein à l'entrée dans la démarche)	Présente, mais surtout sur la mise en œuvre concrète
<b>Opérationnalité</b>	Souvent jugée absente ou floue	Mieux identifiée mais mise en œuvre reste pour certains difficile
<b>Appropriation par les élu-es</b>	Non mentionnée	Difficulté largement mentionnée
<b>Transversalité / intégration</b>	Peu mentionnée	Vue comme un point fort

<b>Lien aux réalités locales</b>	Demande d'adaptation forte	Ressenti d'un décalage entre l'outil et le terrain
<b>Utilité perçue</b>	Faible ou conditionnée	Plus affirmée, mais leviers nécessaires comme un portage fort et du suivi

Trois grands enseignements peuvent être tirés de cette analyse. D'abord, l'ambition et la pertinence du Plan Climat sont largement reconnues. Ensuite, sa concrétisation sur le terrain demeure inégale, freinée par des obstacles techniques, humains ou politiques. Enfin, les collectivités expriment un besoin fort d'adaptation du dispositif à leur réalité : meilleure articulation aux ressources locales, accompagnement renforcé, simplification des démarches, et clarification des rôles entre échelons institutionnels.

En résumé, si le Plan Climat est perçu comme un **levier stratégique incontournable**, son efficacité dépend de sa capacité à être opérationnalisé de manière souple, adaptée aux spécificités des intercommunalités et concertée.

### Q30 et 37 | Quelles sont les 2 ou 3 actions phares de votre collectivité en matière de transition écologique ?

*Les questions 30 et 37 ont été analysées de manière conjointe, bien qu'elles aient été formulées en deux sections différentes du questionnaire afin de s'adapter à la situation des répondant·es selon qu'ils disposent ou non d'un Plan Climat. La Q30 regroupe 19 contributions de collectivités sans Plan Climat, tandis que la Q37 concerne 45 réponses émanant de collectivités ayant déjà adopté ou engagé une démarche PCAET.*

Les collectivités interrogées mettent en avant des actions concrètes et structurantes ou parfois plus localisées mais souvent exemplaires qui traduisent leur engagement en faveur de la transition écologique. Ces actions couvrent un large spectre de domaines : énergie, mobilité, aménagement, alimentation, économie circulaire, participation citoyenne et gouvernance.

Le déploiement *massif des énergies renouvelables* constitue l'un des axes majeurs. Plusieurs projets photovoltaïques sont en cours de développement ou déjà opérationnels, qu'il s'agisse d'installations sur terrils, de zones d'accélération des énergies renouvelables, ou de programmes de solarisation des bâtiments publics, souvent portés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt.

Dans le prolongement, la *rénovation énergétique du patrimoine public* s'impose comme une priorité, avec de nombreux travaux d'isolation thermique, mais aussi des projets de réhabilitation exemplaires, intégrant des matériaux biosourcés ou issus du réemploi, comme dans la reconversion d'un ancien sanatorium ou la construction d'une micro-crèche. La massification des audits énergétiques, notamment via le Conseil en Énergie Partagé, renforce cette dynamique.

Dans le domaine des *mobilités*, les collectivités développent activement des plans de mobilité douce, simplifiés ou intégrés à un Schéma Directeur des Mobilités Actives accompagnés de la création de pistes cyclables, de Voies Vertes, ou encore d'événements de sensibilisation. Des aides à l'achat de vélos électriques ou non viennent compléter ces dispositifs. Des initiatives de transport alternatif sont également mentionnées, notamment des services complémentaires aux réseaux régionaux, ou encore des usages innovants de carburants alternatifs, comme l'huile de colza.

Concernant l'aménagement du territoire, la *sobriété foncière* est mise en œuvre à travers des projets de reconversion de friches industrielles. La renaturation et l'adaptation au changement climatique s'illustrent par des aménagements urbains visant à limiter l'imperméabilisation des sols et des programmes de plantations d'arbres, de haies ou de gestion forestière multifonctionnelle.

Les *Projets Alimentaires Territoriaux* apparaissent comme un autre levier fort. Ils sont utilisés pour animer des réseaux d'acteurs, sensibiliser à l'agriculture biologique, soutenir les producteurs locaux, ou encore gérer des laboratoires de transformation alimentaire à l'échelle d'un territoire.

Dans le champ de *l'économie circulaire*, des initiatives innovantes voient le jour, comme la création de matériauthèques citoyennes, ou la dynamique « REBOUCLE » inscrite dans une logique d'écologie industrielle et territoriale.

La *sensibilisation et la participation citoyenne* sont également au cœur de nombreuses actions phares. Les collectivités développent des outils variés : jeux de rôle, expositions itinérantes, clubs climat ou réseaux d'acteurs animés. Des interventions scolaires et périscolaires sur l'énergie, l'eau, la mobilité ou encore la santé-environnement viennent compléter cet effort, tout comme les balades thermographiques, les guides des producteurs, les événements sur la transition et les mémos éco-gestes.

Enfin, les *dispositifs d'animation et de gouvernance* sont renforcés à travers la mise en place d'outils de suivi des plans climat et biodiversité, ainsi que par la contractualisation avec les partenaires institutionnels.

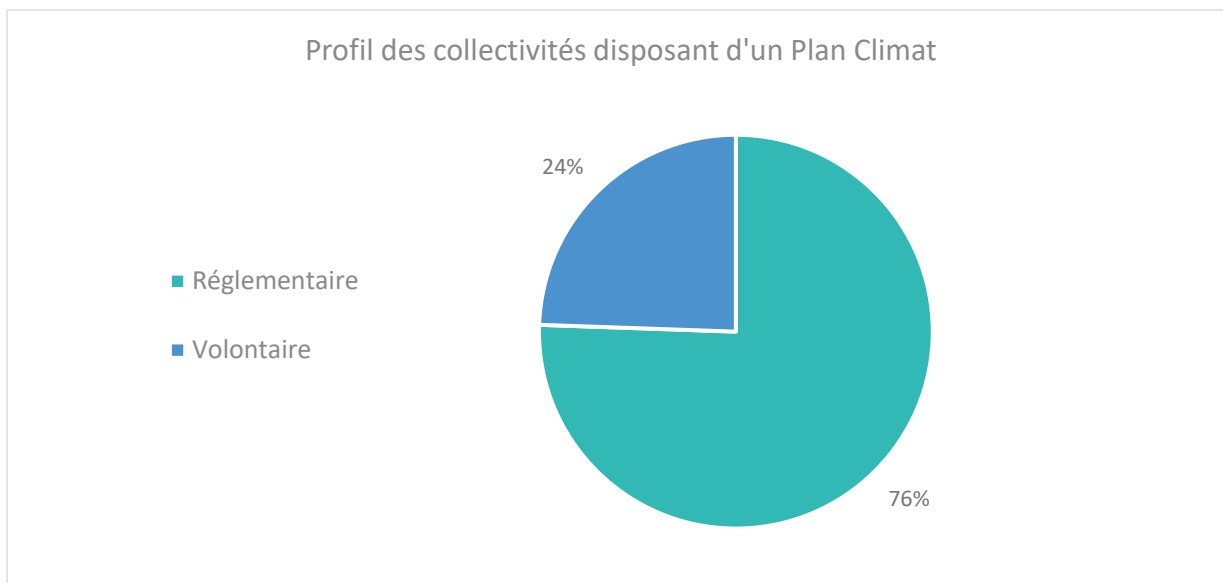
Certaines de ces actions feront l'objet de fiches de retour d'expérience et d'échanges de pratiques, dans le cadre de la phase 4.

Si l'on analyse les 10 types d'action les plus souvent évoquées dans ces questions 30 et 37 on retrouve :

Thématique	Nombre d'occurrences
Rénovation énergétique des bâtiments	15
Énergies renouvelables (ENR)	12
Mobilité durable	10
Alimentation locale/PAT	8
Biodiversité et milieux aquatiques	7
Gestion des déchets	6
Sensibilisation/Animation	6
Éclairage public	5
Planification territoriale	5
Aménagement durable	4

Pour rappel, les résultats de la Q11 mettent en évidence les thématiques les plus difficiles à suivre : les **mobilités durables et l'adaptation au changement climatique** ; puis les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la qualité de l'air et l'économie circulaire.

## Q32 | Pour votre collectivité, le Plan Climat est-il réglementaire (EPCI de plus de 20 000 habitant-es) ou volontaire ?



45 réponses exploitables (les autres non renseignées ou sans objet). Parmi elles : **34 « Réglementaire »**, **11 « Volontaire »**. Les réponses « volontaire » se retrouvent plutôt chez des structures plus petites ou hors champ légal ; plusieurs commentaires laissent entendre une démarche supra (portage par un pays/PNR). Les non-réponses correspondent souvent à l'absence de démarche Plan Climat.

### Q33 | Pouvez-vous préciser les raisons pour lesquelles votre collectivité s'est engagée dans un Plan Climat (au-delà de l'obligation réglementaire) ?

Les 41 réponses recueillies à cette question montrent une diversité de motivations parmi les collectivités engagées dans un Plan Climat. Trois grands types de justifications se dégagent : des raisons volontaristes, des réponses mêlant obligation et opportunités, et enfin des raisons principalement ou exclusivement réglementaires, malgré la formulation explicite de la question.

Une majorité des répondant-es (21 sur 41) exprime une **volonté claire d'engagement**, allant bien au-delà de la seule contrainte légale. Ces collectivités mettent en avant des motivations stratégiques, politiques ou environnementales fortes. L'élaboration d'un Plan Climat est alors perçue comme **un levier pour structurer une feuille de route territoriale en matière de transition écologique**, comme un outil d'adaptation aux enjeux climatiques, ou encore comme une démarche cohérente avec des dynamiques politiques préexistantes (Agenda 21, programme électoral, impulsion régionale ou locale). Certaines réponses soulignent également la volonté de s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec d'autres documents de planification comme le SCoT ou le PLUi, ou bien relèvent d'une logique d'expérimentation, de dynamique collective ou de pilotage renforcé de l'action publique.

Un second groupe de réponses, plus nuancé (9 occurrences), évoque un engagement qui conjugue **respect de l'obligation réglementaire et opportunités locales**. Dans ces cas, l'obligation est reconnue, mais elle s'articule avec une volonté politique ou stratégique, par exemple à travers un projet de territoire, une fusion d'intercommunalités ou un programme électoral. Le Plan Climat devient alors à la fois une contrainte et une opportunité de structuration ou de coordination de politiques déjà existantes.

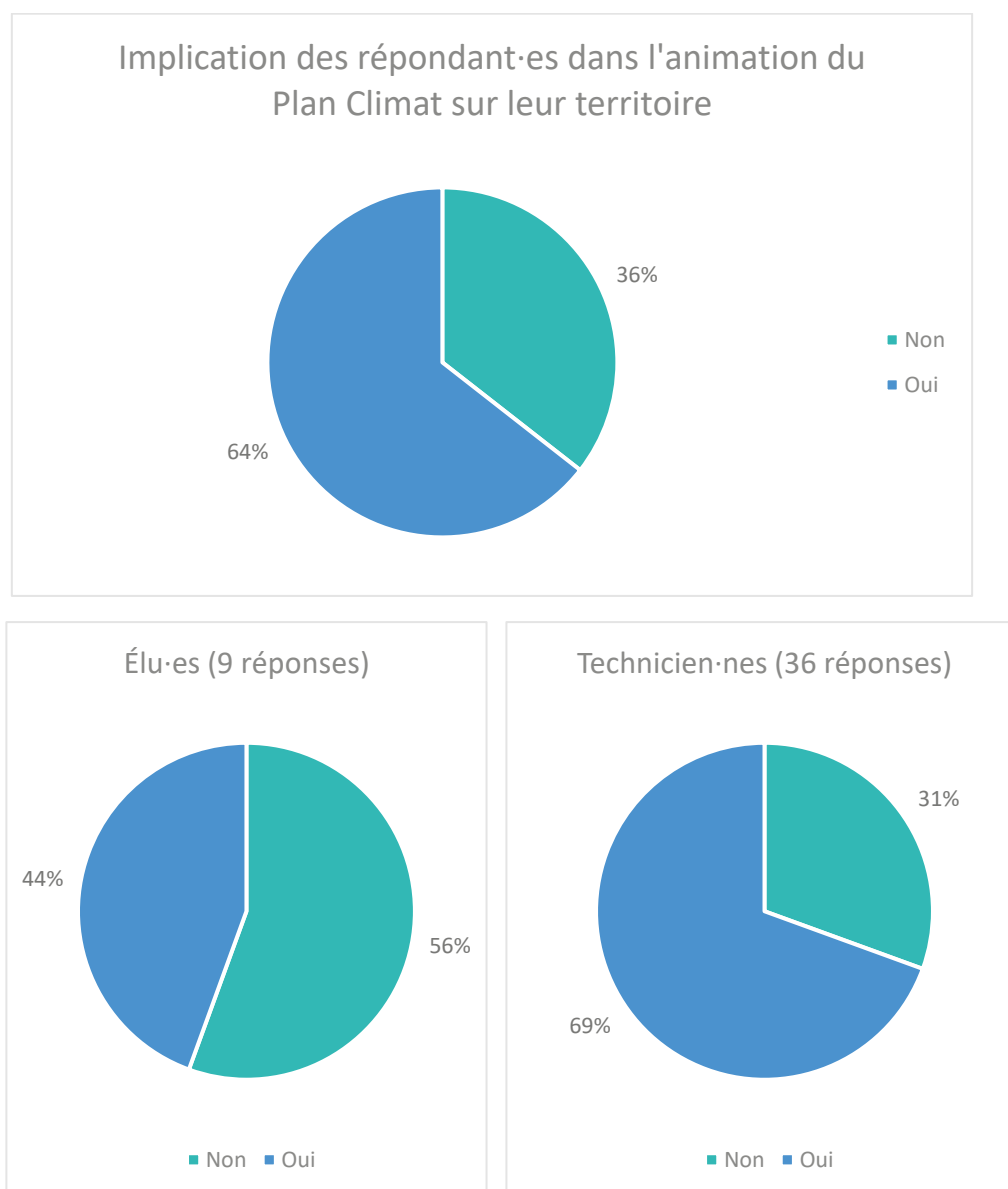
En revanche, 11 réponses mentionnent essentiellement, voire **exclusivement, l'obligation réglementaire**. Certaines collectivités affirment ne pas avoir d'autres raisons d'engagement que celle-

ci, parfois avec une certaine distance critique, en soulignant par exemple le manque d'engagement réel de nombreuses structures ou le caractère essentiellement formel de la démarche.

Enfin, quelques réponses expriment des freins ou des contraintes ayant affecté l'engagement, même en présence d'un PCAET. Sont notamment évoqués le départ de personnels-clés non remplacés, un essoufflement de la dynamique ou un manque de portage politique, ainsi que des cas d'absence d'information ou d'implication dans la démarche.

### Q34 | Etes-vous fortement impliqué-e dans l'animation du Plan Climat (la suite des questions nécessitant une connaissance technique)?

L'analyse prend en compte les 45 répondant-es, comprenant 9 élu-es et 36 technicien-nés.

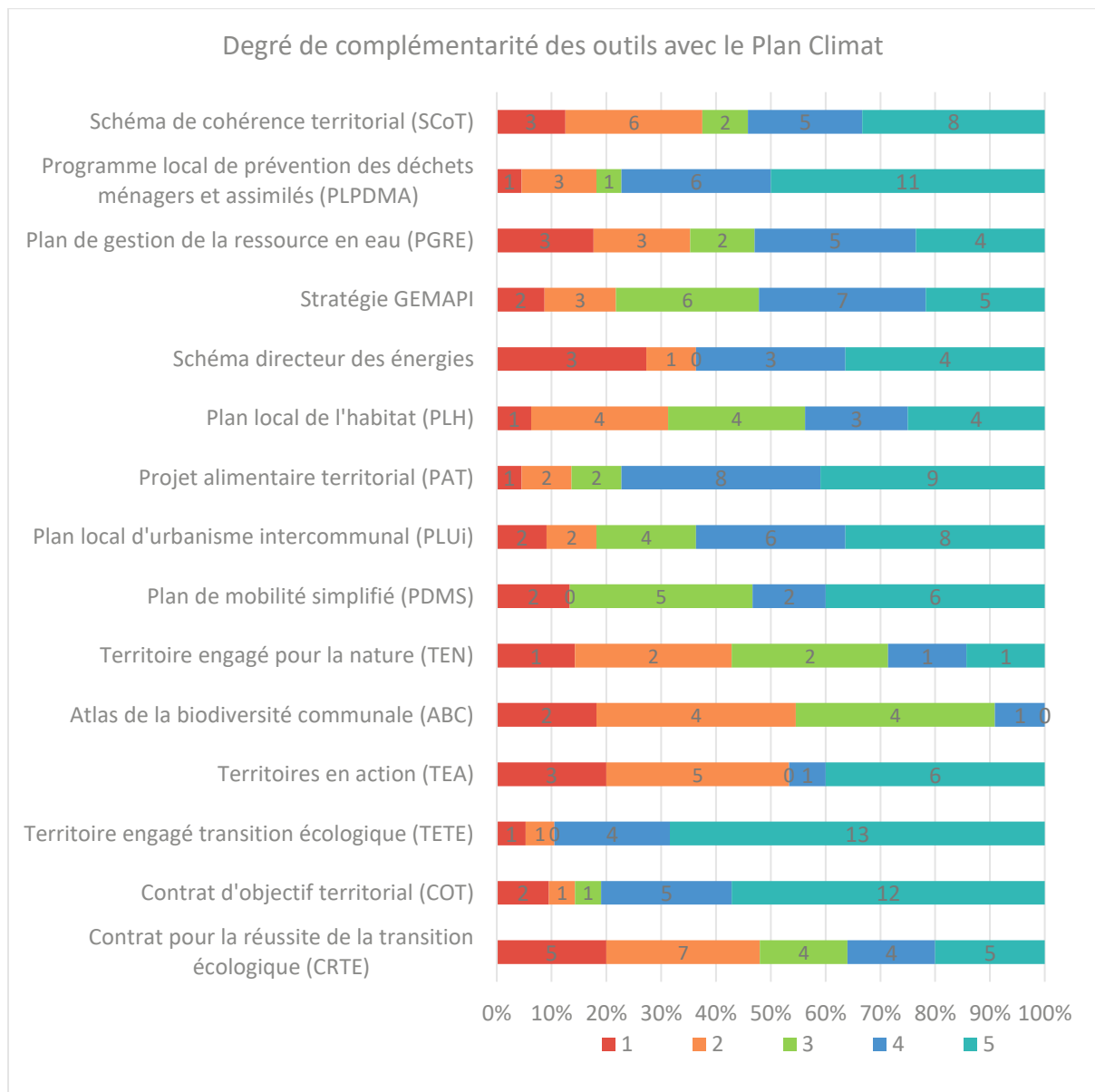


Au total, 29 répondant-es à l'enquête déclarent être fortement impliqués dans l'animation du Plan Climat. Parmi eux, on compte 4 élu-es et 25 technicien-nés. La suite du questionnaire s'adresse spécifiquement à ce public ciblé, en capacité de fournir des réponses précises sur les différents aspects abordés.

## COMPLÉMENTARITÉ DES DÉMARCHES AVEC LE PLAN CLIMAT

*Cette partie n'a été accessible qu'aux répondant-es ayant indiqué disposer d'un Plan Climat déjà adopté ou en cours d'élaboration, et être fortement impliqués-es dans son animation : 29 répondant-es*

### Q35 | Comment évaluez-vous le degré de complémentarité de ces outils avec votre démarche Plan Climat ?



La question Q35 invitait les répondant-es à évaluer le degré de complémentarité entre différents outils territoriaux et leur démarche Plan Climat, sur une échelle **de 1 (absence totale de complémentarité, outils bien séparés) à 5 (articulation forte avec des fiches action communes)**.

Cette question, bien que centrale pour comprendre l'articulation des politiques locales, s'est révélée complexe à appréhender pour certains répondant-es, en raison de la diversité des outils proposés – très variables en termes de nature, d'échelle, de niveau d'appropriation – et d'un nombre non négligeable de répondant-es se déclarant "non concernés" pour plusieurs d'entre eux.

Malgré cela, l'analyse des réponses fait émerger plusieurs outils **jugés particulièrement complémentaires avec la démarche Plan Climat** :

- le PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers),
- le dispositif TETE (Territoire engagé transition écologique),
- le COT (Contrat d'objectifs territoriaux),
- le PAT (Projet alimentaire territorial).
- Et le PLUi

Ces outils se distinguent par une forte proportion de notes 4 et 5, indiquant une articulation opérationnelle et souvent une cohérence dans les fiches actions entre ces outils et le Plan Climat. Le PLPDMA, par exemple, cumule à lui seul 18 réponses en notes 4 et 5, avec peu de répondant-es non concernés, signe d'une bonne intégration.

À l'inverse, certains outils apparaissent **moins bien articulés avec les démarches climat**, parmi eux, il est possible de citer :

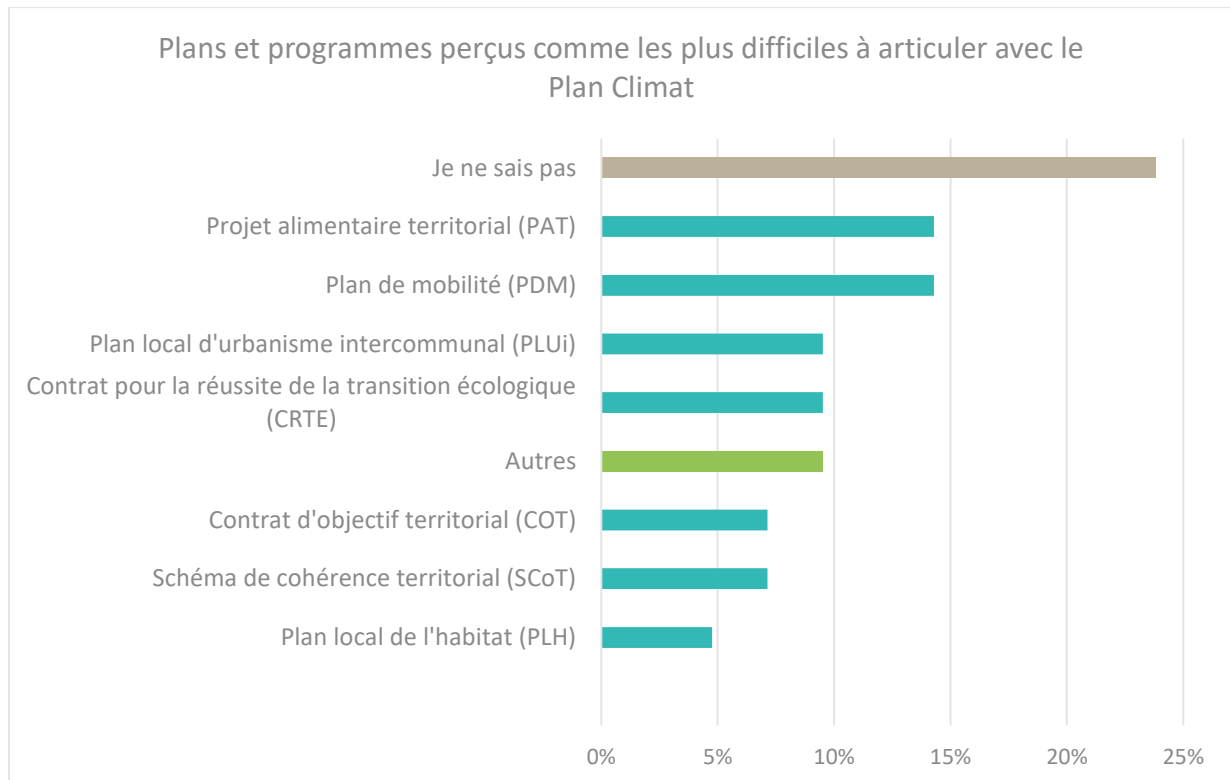
- le CRTE (Contrat pour la réussite de la transition écologique),
- le Schéma directeur des énergies,
- ou encore le dispositif TEA (Territoires en action).

Ces dispositifs obtiennent une majorité de notes comprises entre 1 et 3, traduisant un niveau de complémentarité jugé faible voire inexistant. Le Schéma directeur des énergies, en particulier, reçoit une part importante de notes 1.

Toutefois, cette lecture doit être pondérée : ces outils affichent également des taux élevés de "non concerné.e.s" (jusqu'à 17 pour TEA), ce qui limite la portée de l'évaluation et peut refléter une diffusion encore inégale ou une méconnaissance de l'outil dans certains territoires.

En résumé, cette question met en lumière **des synergies fortes entre certaines politiques sectorielles et les Plans Climat, mais aussi des fractures ou zones d'ombre dans l'articulation avec d'autres dispositifs**. Elle souligne l'importance d'aller plus loin dans la collecte de données qualitatives à ce sujet.

### Q36 | Parmi les plans et programmes suivants, quels sont ceux présentant le plus de difficultés pour une articulation avec votre démarche Plan Climat ?



La question Q36 visait à identifier les plans et programmes perçus comme les plus difficiles à articuler avec la démarche Plan Climat. Le principal enseignement de cette question réside dans la forte proportion de répondant·es ayant sélectionné l'option « Je ne sais pas » (24%), qui représente près d'un quart des réponses. Ce résultat signale un manque de compréhension de la question ou de connaissance sur les articulations possibles entre le PCAET et les autres dispositifs territoriaux, ce qui limite la portée interprétative des résultats de cette question.

Par ailleurs, certains plans tels que le Projet alimentaire territorial (PAT) ou le Plan de mobilité (PDM) apparaissent comme relativement difficiles à articuler selon les répondant·es. Or, cela pourrait sembler en contradiction avec les résultats de la question précédente (Q35). Cette incohérence apparente peut peut-être s'expliquer par une distinction entre l'intention stratégique d'articulation et les freins opérationnels rencontrés lors de la mise en œuvre.

Les réponses formulées dans la catégorie « Autres » viennent renforcer cette lecture nuancée. Plusieurs d'entre elles soulignent que l'articulation avec les dispositifs mentionnés est un objectif assumé, que les programmes sont déjà intégrés au Plan Climat, ou qu'aucune difficulté particulière n'a été identifiée à ce jour.

#### Compléments apportés par les élu·es et technicien·nes lors des entretiens de la phase 3

Les entretiens révèlent des **perceptions contrastées** au sujet de l'articulation entre le Plan Climat et les autres dispositifs en faveur des transitions. Certains acteurs y voient une synergie naturelle : « *Naturellement tout s'articule, le Plan Climat synthétise les actions pour les élus* ». Dans ces cas, le PCAET est perçu comme un document fédérateur, capable d'intégrer et de mettre en cohérence les autres plans. Un·e élu·e résume ainsi : « *Tous articulé autour des mêmes axes, la base c'est le PCAET, comme*

*un projet de territoire* ». D'autres, au contraire, expriment une forme de lassitude : « *Trop de plans, les élus ne s'y retrouvent pas. C'est un empilement de plans qui mène à l'inefficacité.* ».

Face à cette complexité, plusieurs territoires cherchent à **clarifier les rôles et portées de chaque dispositif**. Un acteur distingue par exemple trois fonctions : « *Le Plan Climat est pris comme un outil qui rassemble les actions qui se font déjà et qui permet d'identifier les manques sur lesquels on a besoin d'aide extérieure. TETE est plutôt utilisé comme un GPS qui permet de se donner une trajectoire, plusieurs scénarios et le temps que l'on met pour atteindre la destination* ». Quant au CRTE, il est perçu davantage comme une ressource mobilisable : « *CRTE, c'est surtout un outil financier, qui sert à faire remonter les projets des communes auprès de l'État* ».

Face à cette complexité, certaines collectivités optent pour des **stratégies de mutualisation**. Plusieurs témoignages relatent une volonté politique de mutualiser les instances de pilotage par exemple : « *Les élus ont souhaité mutualiser les COPIL, un souhait d'articuler tous ces dispositifs, pour permettre d'aboutir à un projet commun en faveur des transitions* ».

Certains acteurs soulignent également la complémentarité du Plan Climat avec les démarches alimentaires : « *Le PAT est un volet opérationnel qui vient concrétiser des objectifs du PCAET sur l'agriculture et l'alimentation* ».

## Dispositifs

Malgré ces efforts de convergence, la **hiérarchisation entre les différents dispositifs** reste une difficulté pour une partie des participant·es. Certain·es regrettent le manque de clarté sur le rôle

respectif des dispositifs : « *On ne sait plus quel doit être le document de référence, le PCAET, le CRTE ou encore le projet de territoire, on est perdu, et nos élus aussi* ».

Certains témoignages révèlent toutefois **une approche pragmatique**, consistant à utiliser chaque dispositif pour ce qu'il permet de mieux faire. Ainsi, le PCAET est mobilisé comme cadre stratégique, le TETE comme outil de prospective et de scénarisation, et le CRTE comme levier de financement. Comme le résume un technicien : « *Le PCAET est notre cadre, TETE nous aide à projeter des scénarios, le CRTE nous sert à aller chercher des financements* ».

Enfin, certains acteurs alertent sur le **risque de décrochage des élu·es et des services** face à cette multiplicité. Un·e technicien·ne confie : « *Les élus finissent par décrocher, ils n'arrivent plus à distinguer les différents dispositifs. Pour eux, tout cela reste du jargon administratif* ». Dans un autre territoire, un·e élu·e exprime un certain découragement : « *On a l'impression que pour chaque action il y a plusieurs cadres possibles, et que chacun demande des comptes différents, on ne s'en sort plus.* »

### *Le cas particulier de l'articulation avec les documents d'urbanisme et le PLUi en particulier*

Les témoignages lors des entretiens révèlent une **faible intégration entre les différents outils de planification territoriale**. Les acteurs interrogés font état d'une « *culture encore trop compartimentée des missions* » avec « *très peu de lien entre les démarches, peu de lien entre les missions et les services urbanisme et environnement* ». Pour d'autres « *La difficulté du Plan Climat est qu'il est très transversal, cela touche de très nombreuses compétences de la collectivité, notamment l'urbanisme qui a l'habitude d'œuvrer un peu tout seul de son côté* ».

Certains territoires tentent néanmoins de **développer des approches plus transversales**. Un exemple est cité avec la mise en place de « *cellules actives réunissant des acteurs de tous milieux autour des enjeux de transition dont sobriété foncière, pour de la transversalité* ». Un obstacle majeur à

l'articulation avec les documents de planification semble résider dans **les calendriers différents de ces outils**. Les acteurs mentionnent « *les pas de temps sont différents : un PLUi qui doit être approuvé très rapidement et un PCAET qui doit redémarrer* ».

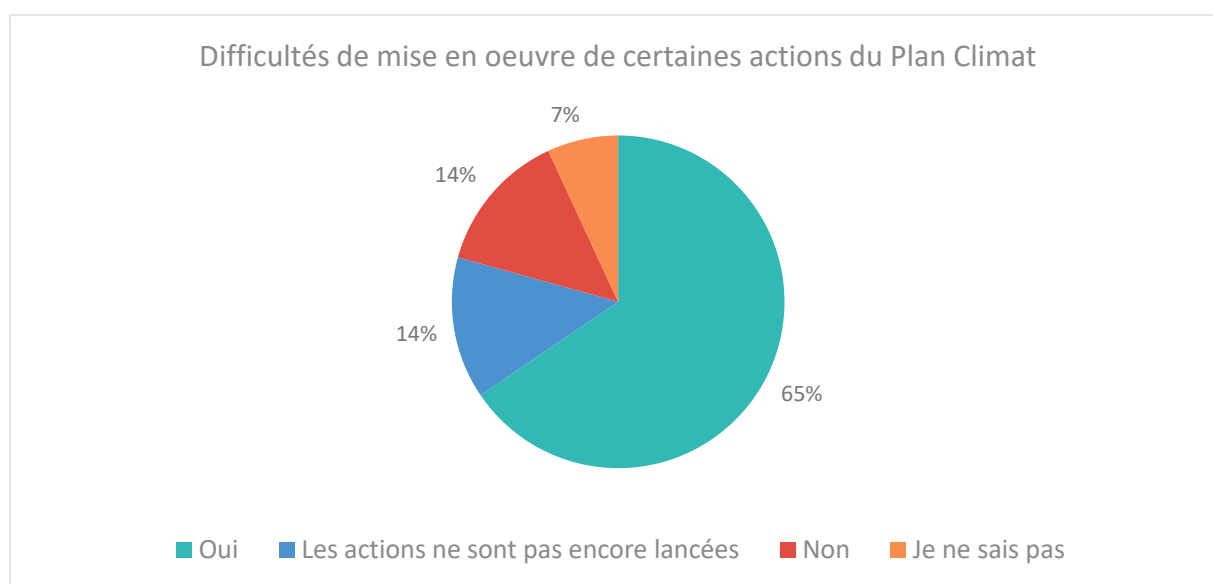
Certains territoires ont mis en place des **instances facilitant les liens entre PCAET et PLUi**. Ainsi, « *La Commission environnement de (...) <sup>2</sup> fait le lien entre le PCAET et le PLUi, pour intégrer par exemple des éléments sur la bioclimatique des bâtiments ou la gestion de la ressource en eau* ». Ces instances permettent d'établir un « *lien plus facile entre les services et les élus* ».

Les **contraintes réglementaires** constituent un frein important. Des acteurs soulignent la difficulté d'intégrer certains enjeux : « *nous rencontrons des difficultés pour intégrer des actions, par exemple pour intégrer des enjeux de réhabilitation, le PLUi ne permet pas d'aller assez loin sur ce sujet* ». De même, « *on peut recommander des essences locales, mais on ne peut pas imposer* ».

## ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT

Q37 analysée conjointement avec la Q30

### Q38| Rencontrez-vous des difficultés à mettre en œuvre certaines actions prévues au sein du Plan Climat ?



Une large majorité des répondant-es (65 %) déclarent rencontrer des difficultés, ce qui montre un enjeu important dans l'exécution des actions climatiques. Par ailleurs, 14 % indiquent que les actions ne sont pas encore lancées, tandis que 14 % affirment ne pas rencontrer de difficultés.

<sup>2</sup> Le rapport est volontairement anonymisé.

## Q39 | Si oui, pour quelles raisons ? – difficultés de mise en œuvre des actions du Plan Climat

L'analyse des 18 réponses à la question ouverte sur les difficultés de mise en œuvre des actions du Plan Climat met en évidence plusieurs freins récurrents.

A nouveau, le principal obstacle évoqué concerne le **manque de moyens humains**, cité à 7 reprises, à travers des expressions comme « *manque de ressources, principalement humaines* » ou « *moyens humains insuffisants pour suivre les actions* », soulignant une difficulté structurelle à mobiliser les équipes nécessaires.

Viennent ensuite les **limites liées à la mobilisation et au portage politique**, mentionnées 6 fois, avec des verbatims tels que « *manque de portage politique* », traduisant un déficit d'engagement ou de coordination au sein des collectivités. Les **moyens financiers insuffisants** apparaissent également dans 6 réponses, certaines soulignant un « *financement incertain* », illustrant les difficultés à concrétiser les actions sans appui budgétaire solide.

Les **contraintes de temps et d'agenda**, mentionnées à 4 reprises, sont souvent liées à une surcharge de travail ou de dispositifs à porter, ainsi qu'à un manque de priorisation. Par ailleurs, les enjeux de gouvernance, de transversalité et d'organisation interne ressortent également, avec 5 occurrences, en lien avec des propos comme « *pas la main sur les actions* ».

Enfin, deux autres thématiques émergent de manière plus ponctuelle : la complexité du montage et du suivi de certains projets, et l'impact de facteurs externes ou de comportements individuels, évoqués notamment à travers les effets du contexte géopolitique ou du « *contexte économique et social peu propice à la transition* ».

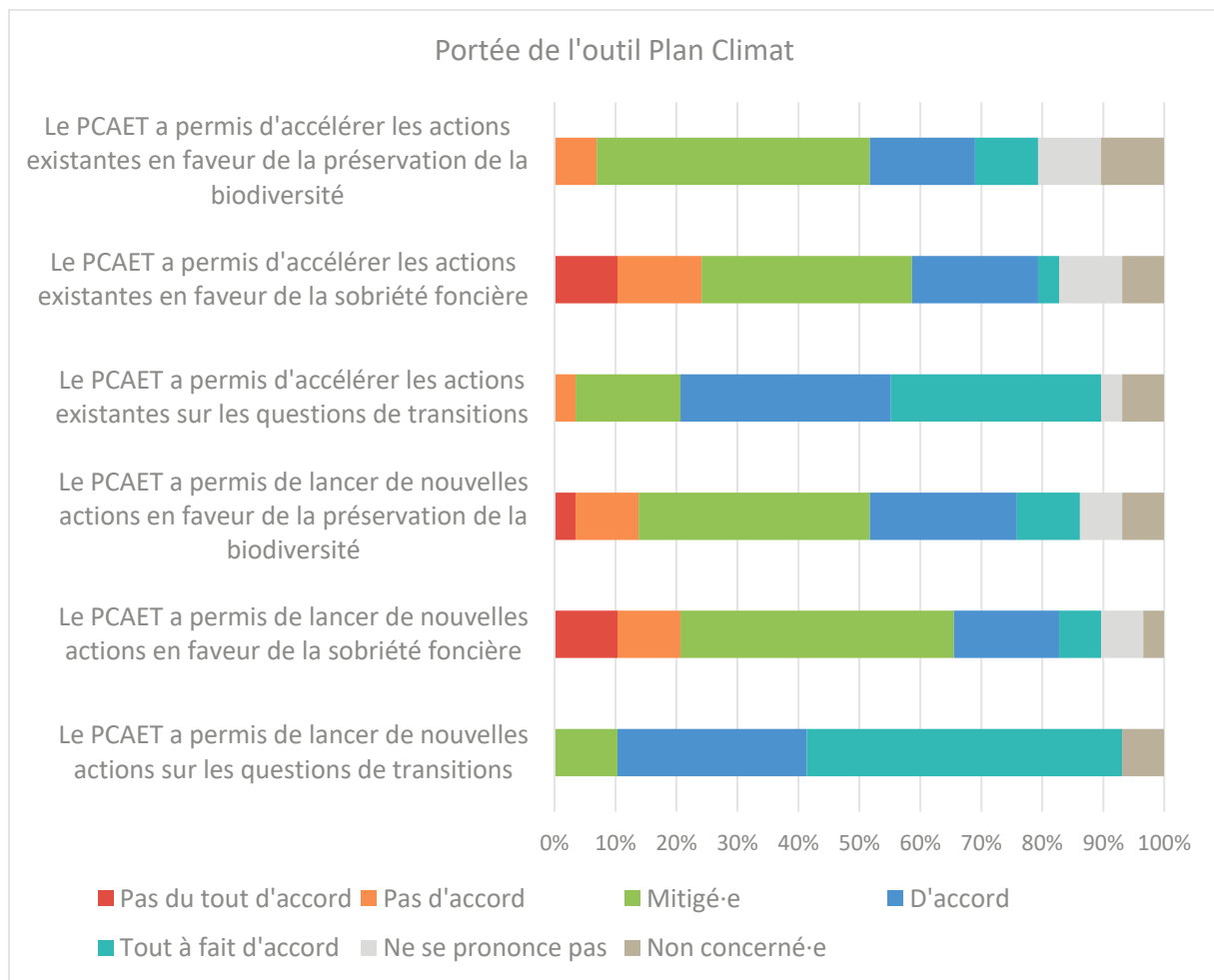
### *Les compléments apportés lors des entretiens en phase 3*

Dès le lancement des échanges au sein des entretiens concernant l'état d'avancement des Plans Climat, la question des **ressources humaines** apparaît comme un enjeu central. Les territoires évoquent l'absence de « *chargés de mission dédiés* » ou des « *problèmes importants de recrutement* » et plus globalement « *des problèmes RH* ».

D'autres participants soulignent également la **lourdeur des procédures d'élaboration**. Cette complexité administrative semble générer pour certain-es de la frustration : « *Toute la phase d'élaboration est très frustrante, on n'arrive pas à travailler les actions, c'est trop long !* ».

Certains territoires évoquent rapidement, dès les premiers échanges, avoir fait face lors de la phase d'élaboration à des « *exigences importantes* » avec des « *de nombreux compléments demandés par l'Autorité Environnementale, incluant des études spécifiques difficiles à mener, sur la qualité de l'air par exemple* ».

## Q40 | Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?



Les résultats présentés révèlent une **perception globalement positive de la portée du PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial) dans l'accélération et l'initiation d'actions liées aux transitions écologiques. Une majorité des répondant-es considère que le PCAET a permis de lancer de nouvelles actions, notamment sur les questions de transitions, avec 52 % de réponses « Tout à fait d'accord » et 31 % « D'accord ».

Concernant la préservation de **la biodiversité et la sobriété foncière, les opinions sont plus nuancées** : si 38 à 45 % des répondant-es estiment que le PCAET a permis de lancer de nouvelles actions dans ces domaines, une part non négligeable reste mitigée ou peu convaincue.

En ce qui concerne **l'accélération des actions déjà existantes, les réponses restent partagées**. La préservation de la biodiversité semble avoir bénéficié d'un effet modéré du PCAET (45 % de réponses « Mitigé-e »), tandis que les transitions apparaissent comme un domaine plus dynamique, avec une forte proportion de répondant-es déclarant être « D'accord » (34 %) ou « Tout à fait d'accord » (34 %). Ces résultats montrent que si le PCAET est perçu comme un levier important pour initier de nouvelles dynamiques, son impact sur les actions déjà en cours reste plus contrasté et variable selon les thématiques.

## Opérationnalité des plans climat – apports complémentaires lors des entretiens en phase 3

### *Des conceptions variables de l'opérationnalité des PCAET*

Les répondants expriment des **positions opposées quant au caractère opérationnel** des PCAET. D'un côté, certains acteurs considèrent que « *le Plan Climat n'est pas totalement opérationnel* » et évoquent « *une partie très peu opérationnelle, de l'ordre de la gouvernance* ». À l'opposé, d'autres témoignent d'une réalité différente, affirmant l'existence « *de l'hyper-opérationnalité, puisque le PCAET est assemblé et permet le passage à l'action* ». Certains répondants nuancent leur propos en précisant que « *sur le terrain, le Plan climat est opérationnel et vient compléter des démarches hésitantes ou qui manquent d'appui juridique* », suggérant une fonction de structuration et de légitimation des actions locales.

L'analyse des contributions révèle que **l'opérationnalité dépend fondamentalement des modalités de portage adoptées** : « *dans notre collectivité, le Plan Climat est opérationnel. Il l'est par essence puisqu'il est porté ainsi. Nous l'avons construit pour porter des actions très concrètes et opérationnelles : avec de l'animation de démarches partenariales, c'est notre quotidien* ». Un autre participant confirme cette analyse en précisant que le Plan Climat « *est porté par des commissions thématiques et donc devient opérationnel par son mode de fonctionnement, le portage, l'animation et le suivi* ».

### *Appropriation et transversalité*

**L'appropriation du PCAET par l'ensemble des services** constitue un défi majeur. Un répondant interroge directement : « *Est-ce que chacun se sent acteur du plan climat ? Aujourd'hui pas vraiment, c'est un travail d'appropriation au sein des services qui n'est pas encore fait – ou faisable* ».

Cette problématique d'appropriation se double **d'un enjeu de coordination**. L'un-e des participant-es évoque « *un enjeu de comment on pilote ce Plan sans dessaisir les services, les parties prenantes* ».

### *Déconnexion entre stratégie et mise en œuvre*

L'une des critiques les plus récurrentes porte sur la mauvaise (ou l'absence) **d'articulation entre ambitions stratégiques et les actions**. Un-e répondant-e formule cette problématique de manière précise : « *il n'y a pas de connexion entre la stratégie avec un monitoring du territoire, et de l'autre côté un plan d'action qui est doté d'objectifs et de moyens. C'est très difficile de connecter les objectifs de moyens et les objectifs de résultats* ».

Les contributions révèlent également **un déficit d'accompagnement institutionnel** dans la phase de mise en œuvre : « *Autant on est bien suivi pour l'élaboration, autant pour le bilan il n'y a personne* ».

### *Le rôle des AMO*

Les bureaux d'études font l'objet de critiques récurrentes concernant **leur capacité à produire des livrables opérationnels**. Un-e technicien-ne et un-e élu-e dénoncent des « *contenus trop vague, trop dans la communication mais pas assez dans le faire* » et d'autres évoquent « *un travail de BE un peu hors sol, avec des fiches action non opérationnelles, fourre-tout, et peu liées aux enjeux locaux* ».

Cette critique s'étend aux méthodes des bureaux d'études sollicités pour construire les Plans Climat : « *Les BE ont tendance à calquer les mêmes choses sur tous les territoires, c'est difficile à faire évoluer, pour s'appuyer sur les spécificités et s'assurer de l'opérationnalité des dispositifs* ». Cette situation a contraint des collectivités à un travail de reprise : « *On a du reprendre le plan d'actions, dans chaque domaine, chaque catégorie, avec une écriture plus précise et de ce fait beaucoup plus opérationnelle* ».

### Des inégalités fortes entre les territoires

Les territoires ruraux font face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre des PCAET. Un répondant évoque une « opérationnalité impossible dans les territoires ruraux, où des démarches volontaires sont souhaitées mais impossibles à mettre en œuvre par manque de moyens ». Des contributions incluent à ces difficultés « des freins réglementaires et législatifs » qui limitent les marges de manœuvre des collectivités rurales.

L'adaptation aux réalités territoriales constitue un facteur clé d'opérationnalisation. Un répondant insiste sur la nécessité de « s'appuyer sur ce qui est fait sur le territoire, pour être dans le concret » et un autre de « s'appuyer sur ce qui se fait déjà, ne pas partir d'une feuille blanche ». Mais cette démarche semble impliquer une validation collective : « Il faut que ce soit validé collectivement » et « Il doit être axé sur la réalité et ce doit être discuté et validé ensemble ».

## Q41 | De quoi auriez-vous besoin pour faciliter le passage à l'action dans le cadre du PCAET - en dehors des moyens financiers évoqués plus haut ?

Afin de dégager des tendances, les éléments cités ont été regroupés en catégories. Le tableau ci-dessous présente les catégories identifiées et le nombre de mentions observées (un même répondant pouvant être compté dans plusieurs catégories lorsque plusieurs thèmes sont évoqués).

Catégorie	Nombre de mentions
Accompagnement / soutien	6
Mobilisation / volonté politique	4
Contraintes / réglementation	3
Échanges / coordination	3
Outils / diagnostics	3
Animation / coordination territoriale	3
Formation / sensibilisation	2
Domaines spécifiques (agriculture / alimentation / économie circulaire)	2
Temps / ressources humaines	1
Autre	3

### Tendances générales

La catégorie la plus fréquente est l'accompagnement/soutien. Les répondant-es demandent un **renforcement de l'ingénierie et des conseils externes** pour passer à l'action : appui méthodologique, présence d'un conseiller, ou encore exemple de « guichet unique » où l'État ou la Région propose un accompagnement intégré. On retrouve ensuite des appels à la mobilisation politique : des élu-es et des agents regrettent que le PCAET repose sur la bonne volonté, et demandent un engagement politique plus fort, voire un « contrôle » de l'État ou la mise en place d'obligations pour éviter les arbitrages défavorables à la transition.

Plusieurs réponses insistent sur **la formation des élu-es et des agents** (fresque du climat, ateliers « 2 tonnes », etc.) et sur la diffusion d'outils clés en main, d'exemples ou de diagnostics pour faciliter le passage à l'action. L'animation régionale et la coordination entre territoires sont également citées : les répondant-es souhaitent des rencontres régulières entre animateurs des démarches, des échanges de pratiques et des voyages d'étude sur des territoires comparables. La nécessité de clarifier les priorités réglementaires (concilier objectifs économiques et écologiques, maintenir des contraintes comme le ZAN) apparaît aussi dans plusieurs propos. Enfin, quelques répondant-es évoquent des

domaines spécifiques (agriculture, alimentation, stockage carbone, économie circulaire) ou regrettent simplement le manque de temps et de ressources humaines.

#### Variations selon le statut et la taille des collectivités

Les agents et chargé-es de mission représentent l'essentiel des répondant-es. Ils sont ceux qui réclament le plus d'accompagnement, de formation et d'outils partagés. Les élu-es expriment aussi un **besoin d'appui et de clarification stratégique**, mais certains mettent l'accent sur la mobilisation politique et la prise de conscience des conseillers communautaires.

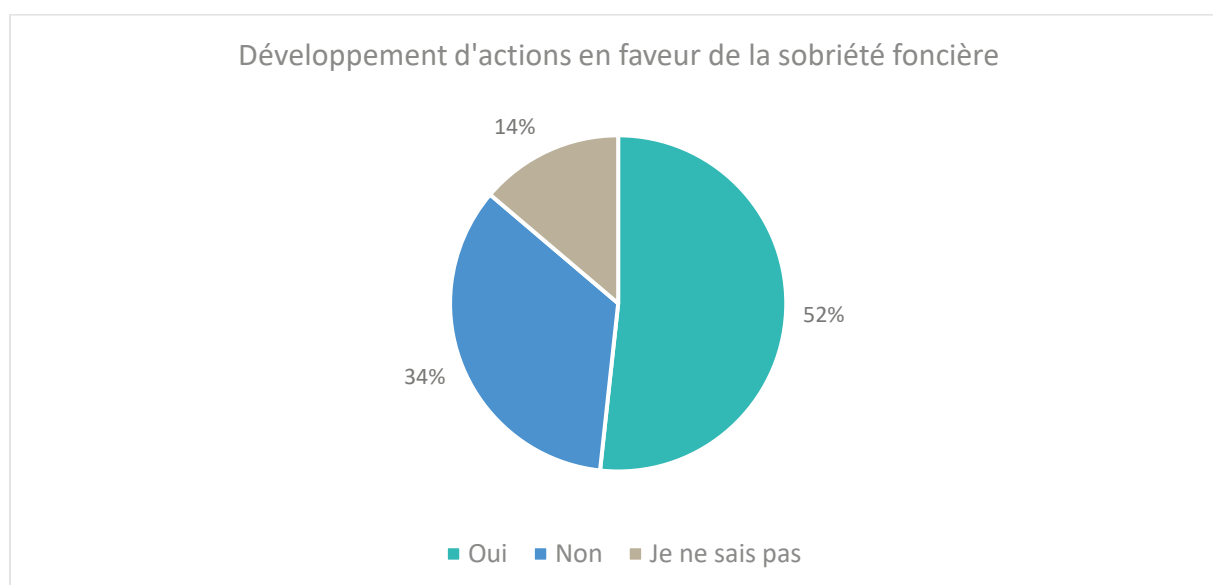
Les EPCI de moins de 20 000 habitants sont proportionnellement ceux qui citent le plus souvent l'accompagnement et les ressources humaines, signe que l'ingénierie interne est limitée. Les EPCI de 20 000 à 50 000 habitants formulent des besoins diversifiés : appui méthodologique, échanges interterritoriaux et formation des élus. Les plus grandes intercommunalités (>50 000 habitants) insistent davantage sur la coordination inter-territoriale et l'animation régionale, ainsi que sur la clarification des priorités réglementaires.

#### Mise en perspective avec les autres questions

Les collectivités qui demandent un accompagnement déclarent souvent des moyens humains limités (Q14) et des budgets peu identifiés pour la transition écologique (Q15). Les besoins exprimés dans Q41 rejoignent les attentes de la question Q57 : appels à projets pertinents, accompagnement en ingénierie, indicateurs fournis par la DREAL et meilleure coordination. Les appels à la formation et à la mobilisation politique sont cohérents avec les besoins de simplification identifiés à la question Q25 : fusion des dispositifs, clarification des rôles et création d'un guichet unique. Enfin, les réponses indiquant « *je ne suis pas concerné-e* » correspondent à des plans climat encore en élaboration ou récemment adoptés, comme le montrent les questions sur l'état du Plan Climat (Plan en cours d'élaboration, en révision ou récemment adopté).

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ FONCIERE

### Q42 | Avez-vous développé des actions au travers du Plan Climat sur la thématique de la sobriété foncière ?



### Q43 | Si oui, pouvez-vous détailler l'une de ces actions et pourquoi vous l'avez intégré au Plan Climat :

L'analyse des 14 réponses apportées à la question sur l'intégration d'actions en faveur de la sobriété foncière dans les Plans Climat révèle une mobilisation variée, structurée autour de quatre grandes catégories d'actions.

**L'urbanisme réglementaire est largement utilisé comme levier stratégique.** Plusieurs collectivités ont intégré les enjeux fonciers dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi valant SCoT). Cette approche est mise en lumière comme permettant de lancer une réflexion globale et cohérente sur l'aménagement, en inscrivant des objectifs climat-air-énergie, en encadrant plus strictement la constructibilité ou encore en développant des stratégies de renaturation et de stockage du carbone dans les sols.

**La transformation et le recyclage urbain constituent un second axe fort** dans les actions remontées par les répondant·es, à travers la réhabilitation des friches, la requalification d'espaces mutables, ou encore les programmes de rénovation urbaine (notamment via l'ANRU) favorisant la densification et la lutte contre la vacance.

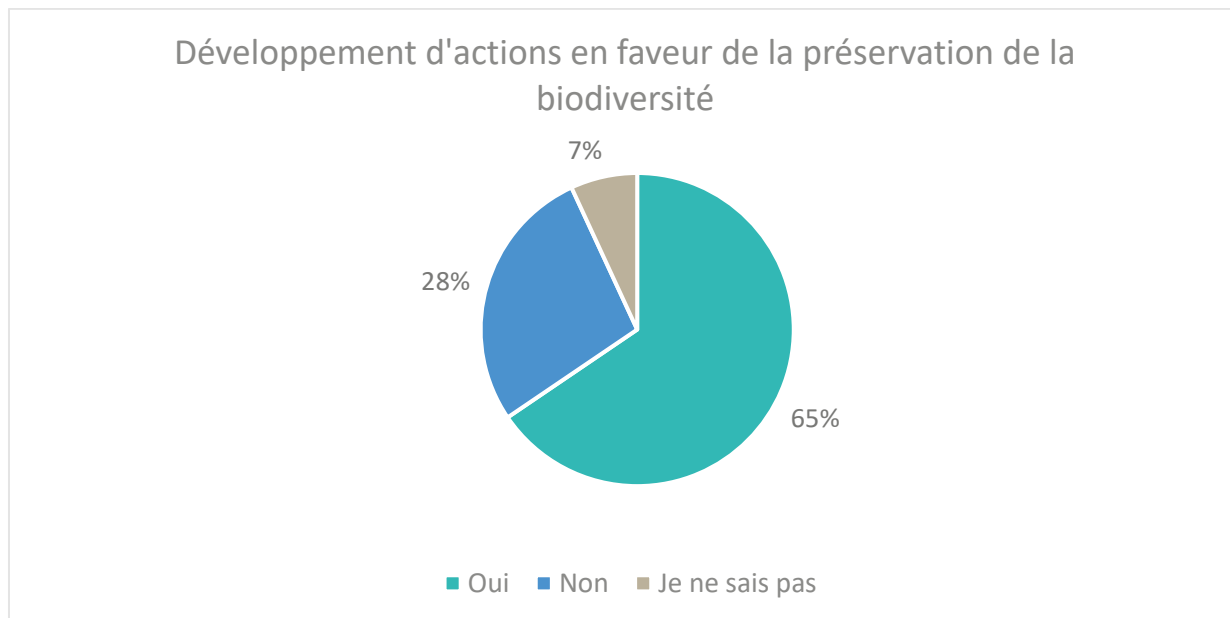
Certaines collectivités ont mis en œuvre des **actions opérationnelles ou incitatives**, telles que la fixation de ratios surface/habitant dans les nouveaux lotissements, l'incitation à mobiliser les dents creuses dans les centres-bourgs ou encore le soutien à la rénovation énergétique performante, pour éviter la construction neuve.

Enfin, des **démarches expérimentales ou transversales** sont mentionnées, comme la participation à la démarche « Territoire Pilote de la Sobriété Foncière » ou l'organisation systémique des fiches-actions du PCAET, permettant une lecture intégrée des enjeux liés au ZAN.

Les raisons avancées pour justifier ces actions convergent autour de quatre grands objectifs : la cohérence avec les ambitions climat-biodiversité (réduction de l'étalement urbain, préservation des terres agricoles et des trames écologiques), l'anticipation des obligations réglementaires à venir, la mobilisation de leviers locaux déjà disponibles, comme les documents d'urbanisme perçus comme de puissants outils de planification, et l'effet déclencheur et pédagogique de ces actions, qui permettent de sensibiliser et d'impliquer élu·es et technicien·nes.

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

### Q44 | Avez-vous développé des actions au travers du Plan Climat sur la thématique de la préservation de la biodiversité ?



### Q45 | Si oui, pouvez-vous détailler l'une de ces actions et les raisons de son intégration au sein du Plan Climat :

L'analyse des 18 réponses met en lumière une diversité d'actions intégrées dans les Plans Climat au titre de la préservation de la biodiversité, regroupées autour de quatre grands axes.

**La connaissance et la planification écologique du territoire** constituent un socle partagé. Plusieurs collectivités se sont appuyées sur des outils structurants comme les Atlas de la Biodiversité Communale ou Intercommunale, la déclinaison des trames écologiques (diurnes et nocturnes), ou encore l'engagement dans la démarche Territoires Engagés pour la Nature (TEN), en lien avec la Trame Verte et Bleue, la gestion de l'eau (GEMAPI), ou les captages d'eau potable. Ces démarches semblent permettre de disposer de diagnostics indispensables pour éviter des maladaptations climatiques (par exemple, l'implantation d'infrastructures d'énergie renouvelable sur des milieux sensibles).

Les collectivités indiquent avoir engagé **des actions de protection, gestion et restauration des milieux naturels**, telles que l'achat de forêts pour garantir la préservation d'écosystèmes, la création ou la gestion d'espaces naturels sensibles ou de sites Natura 2000, ou encore la plantation de haies écologiques et la renaturation de cours d'école. Ces actions visent à maintenir ou restaurer les continuités écologiques tout en apportant des co-bénéfices en termes de qualité de vie, de régulation climatique locale et de sensibilisation.

**La sensibilisation et la mobilisation citoyenne** sont fortement représentées dans les actions citées, avec des animations scolaires sur la biodiversité, des actions autour de la pollinisation, la gestion des déchets via des recycleries, ou encore des projets de mobilités douces reliant les lieux de nature.

Enfin, certains territoires ont intégré de manière transversale la biodiversité dans les projets d'aménagement, via la végétalisation systématique des espaces urbains, afin de concilier lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie et maintien de la biodiversité urbaine.

Les raisons avancées pour cette intégration s'articulent autour de plusieurs logiques transversales. **Le lien étroit entre climat et biodiversité est largement souligné** : préserver les écosystèmes, c'est renforcer la résilience territoriale, éviter les effets contre-productifs (comme le développement mal situé d'énergies renouvelables) et favoriser des co-bénéfices.

D'autres motifs incluent l'urgence de préserver les milieux encore intacts, la volonté de faire du PCAET une feuille de route globale des transitions, ou encore la valorisation des compétences et dispositifs déjà présents sur le territoire. Enfin, plusieurs collectivités insistent sur la cohérence nécessaire entre le Plan Climat et d'autres politiques publiques (urbanisme, eau, GEMAPI, foncier), affirmant ainsi une approche intégrée des enjeux environnementaux. En somme, la biodiversité est perçue non seulement comme un objectif en soi, mais comme un fil conducteur transversal du PCAET, articulé avec les politiques locales et nécessairement porté par une dynamique collective pour avancer.

## ACTIONS EN FAVEUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une séquence des entretiens semi-directifs de la phase 3 s'intéresse à l'appropriation et au traitement des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique au sein des plans climat et plus largement dans les politiques de transition des collectivités. L'objectif était de comprendre comment les territoires identifient les risques climatiques, intègrent ces enjeux dans leurs actions et développent des stratégies adaptées à leur contexte local. Nous avons également exploré les freins et les leviers qui influencent la mise en œuvre concrète de ces mesures.

### Une approche transversale mais floue

La plupart des acteurs territoriaux ne traitent pas l'adaptation au changement climatique comme un sujet à part. Au contraire, ils disent l'intégrer « *au quotidien dans toutes leurs politiques* ». Un·e technicien·ne l'explique ainsi : « *Elle est éminemment transversale, elle n'apparaît pas comme un objectif à part entière, l'ACC est en filigrane derrière les différents objectifs du PCAET* ».

Dans quelques territoires, **l'adaptation devient le principe qui guide toute l'action publique**. Un·e élu·e témoigne : « *La thématique n'est pas traitée comme telle, mais c'est à l'évidence le sujet de départ. Le programme politique est basé sur cette nécessaire ACC, tout ce qu'on fait c'est convergent* ». Mais même dans ce cas, cette personne précise : « *on ne se pose pas la question frontalement de ce qu'on doit faire pour s'adapter, on ne se pose jamais la question au quotidien* ».

Cette façon de faire pose parfois des problèmes pratiques. Certains acteurs ont du mal à **définir précisément ce qu'est l'adaptation**. L'un d'eux reconnaît : « *l'ACC - c'est très vaste comme expression, aujourd'hui on se dit – souvent à tort – que qu'importe l'action menée dans le PCAET, cela contribue à l'adaptation* ». Certains admettent même qu'ils font « *de l'adaptation sans le dire, juste en essayant de garder le territoire habitable* ».

**Le niveau de priorité** accordé à l'adaptation varie également beaucoup. Certains territoires, sans PCAET déjà bien installé évoquent que cette thématique est secondaire : souvent par « *manque de temps à y consacrer ou d'ingénierie* » mais « *il faut dire que ce n'est parfois pas une thématique prioritaire* ».

Enfin certains entretiens ont fait émerger des **positionnements différents sur cet enjeu d'intégration** de l'ACC. Pour certain-es il faut « *encore penser fortement à l'atténuation, on est passé trop vite à l'adaptation. Restons dans la démarche, éviter et réduire avant de compenser* ». Plusieurs entretiens révèlent une focalisation historique sur l'atténuation plutôt que sur l'adaptation. Un répondant explique : « Plus facile de se lancer dans réduire que dans s'adapter, on est moins mature ».

## Les actions concrètes mises en place

Dans la pratique, l'adaptation se traduit par des actions dans différents domaines. **Sur la gestion de l'eau**, les territoires mènent des actions de préservation de la ressource et de gestion du ruissellement. Un répondant détaille : « *sur l'eau, on travaille sur la préservation de la ressource, l'intégration des eaux pluviales partout, on porte des études sur le ruissellement dans le cadre de la GEMAPI, et on travaille à une gestion de l'eau en régie* ».

**En matière d'urbanisme**, la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur sont couramment citées dans les entretiens. Cependant, les résultats semblent inégaux : « *sur les îlots de chaleur, malgré une étude cela n'avance pas beaucoup concrètement sur notre territoire* ». Les actions sur le bâtiment se concentrent principalement sur la rénovation énergétique, mais l'intégration du confort d'été reste encore limitée : « *nous sommes à fond dans la rénovation énergétique depuis plusieurs années, mais on n'arrive pas encore à parler suffisamment du confort d'été* ».

Les stratégies s'adaptent aux caractéristiques locales. **Les territoires ruraux** n'ont pas les mêmes préoccupations que les zones urbaines. Un acteur rural précise : « *Il faut bien préciser que nous faisons partie d'un territoire rural, donc pas de phénomène d'îlot de chaleur et peu d'enjeux liés aux canicules, comme il peut y avoir dans les grandes villes. Nous n'avons pas besoin d'adaptation par rapport à la chaleur* ». Pour deux bénéficiaires des entretiens, les contributions ont porté sur la spécificité de leurs communes, situées dans des zones rurales « *très vertes, avec peu de bitume* ». Ils ont précisé ne pas se sentir particulièrement concernés par l'adaptation aux fortes chaleurs : « *on n'a pas les effets négatifs des canicules dans nos territoires* ».

Les actions varient aussi selon **les ressources disponibles**. Certaines communes développent des projets comme le témoigne ce-tte technicien-ne : « *Pour l'ACC, nous développons des actions autour de la haie, avec même une opportunité de redistribuer des terres, avec la mise en place de baux environnementaux* ». D'autres évoquent des actions plus modestes : « *(...) on essaie de temps en temps, mais c'est des petites actions, du saupoudrage... du ponctuel* ».

## Des obstacles politiques et de gouvernance

**Les freins politiques** sont souvent mentionnés. Un répondant évoque « *des freins plutôt politiques, un gros problème d'attentisme, sur cette thématique, nos élu-es sont peu proactifs-ves, mais aussi un blocage au niveau des services* ». Dans certains territoires : « *nous avons des climatosceptiques chez certain-es élu-es* ».

La **transversalité de l'ACC entre parfois en conflit avec l'organisation administrative**. Un acteur l'explique clairement : « *les agents comme les élu-es fonctionnent en silo, et le service des eaux par exemple ce n'est pas la mobilité ou l'environnement. L'ACC est pourtant très transversale* ». Cette situation complique la mise en place des actions et leur suivi.

Les élu-es peuvent aussi se trouver démunis face aux enjeux. Un témoignage illustre ce désarroi : « *Les élus sont désespérés, ils ont conscience des enjeux sur l'eau, la forêt... mais ils ne savent pas par où prendre le sujet, par où commencer, ils ne savent pas comment faire et ils ne sont pas beaucoup aidés* ».

**Les déficits de ressources** constituent un frein transversal à la mise en œuvre des PCAET, mais se font particulièrement sentir sur l'adaptation, car ils limitent la possibilité de développer une approche structurée. Ce manque de moyens se double d'un besoin de formation. Un-e technicien-ne identifie *« un enjeu fort de formation dans ce domaine : à destination des élu-es en premier, avec cette importance de sensibiliser à ce qu'on ne doit plus faire. (...) mais une formation au niveau des agents aussi »*.

Certains secteurs posent des difficultés particulières. **L'agriculture** est souvent citée comme problématique, avec *« des freins liés à l'agriculture intensive et au modèle conventionnel, le poids de la FNSEA est très ancré dans la chambre d'agriculture, et on a du mal à avancer sur le sujet »*. Les relations avec les chambres consulaires sont parfois tendues, certains évoquant *« un sentiment de représentation limitée de la diversité des agriculteurs »*.

La **nécessité d'une gouvernance partagée** émerge de certains entretiens. Un-e technicien-ne souligne : *« Il faut qu'il y ait une gouvernance partagée, un travail collectif pour que tout le monde s'en empare »*. Cette gouvernance doit permettre de dépasser le caractère parfois *« technocratique »* de la démarche pour *« impliquer réellement les élus et les acteurs locaux »*.

**L'approche par la qualité de vie** est présentée comme un moyen de faciliter l'appropriation : *« C'est un sujet qu'il ne faut pas aborder frontalement mais plutôt par l'entrée qualité de vie et le vivre ensemble »*. Cette stratégie permet de rendre les enjeux plus concrets et *« moins anxiogènes »* pour les territoires.

## **Le besoin de communication, d'animation et d'évaluation**

La question de **l'animation** revient fréquemment. Pour avancer, *« il faudrait avoir une animation pour faire connaître, donner à voir, pour inspirer. C'est possible de travailler sur ce sujet uniquement s'il y a un animateur »*.

**La communication** apparaît comme un levier essentiel mais insuffisamment développé. Un acteur constate : *« Pour traiter cette thématique, ACC, il manque de la communication et de la sensibilisation. Il manque de la connaissance, pour comprendre comment on peut agir en faveur de l'adaptation »*. Un-e autre explique : *« Il faut communiquer pour que le sujet passe sur le devant de la table. Il faut aller voir les gens, il faut être en relation avec les habitants, les élus, les communes. On a besoin d'aller vers sur ce sujet »*.

**La mesure des résultats** et l'évaluation en général posent également problème. Contrairement à l'atténuation, l'adaptation est difficile à évaluer : *« Les objectifs de réduction des GES par exemple c'est mesurable, mais pour l'ACC c'est plus difficilement mesurable et difficile à évaluer »*.

## **Des dispositifs d'accompagnement nécessaires**

Les acteurs expriment un **besoin fort d'accompagnement technique et méthodologique** sur le sujet. L'appel à manifestation d'intérêt ADAPT de l'ADEME est cité à plusieurs reprises comme une opportunité : *« l'AMI de l'ADEME est particulièrement intéressant pour avancer sur ce sujet »*. Ces dispositifs permettent de *« structurer la démarche »* et de *« bénéficier d'un appui »* externe.

Les **outils de diagnostic** sont également mentionnés comme utiles, même si certains expriment une certaine lassitude : *« Marre de relancer des diagnostics, le Plan climat donne déjà de nombreuses données »*. L'enjeu semble plutôt de passer du diagnostic à l'action.

Pour d'autres les outils proposés actuellement sont un soutien comme *« le diagnostic de vulnérabilité dans le cadre de la méthode TAACT »* ou encore *« un outil ADEME qui a aidé à appréhender ces »*

questions ». Les acteurs appellent cependant à une approche plus opérationnelle : « Des leviers plus opérationnels, des dispositifs plus adaptés. Il faut mettre en place une plateforme dédiée et une instance technique, stratégique et politique régionale sur le sujet ».

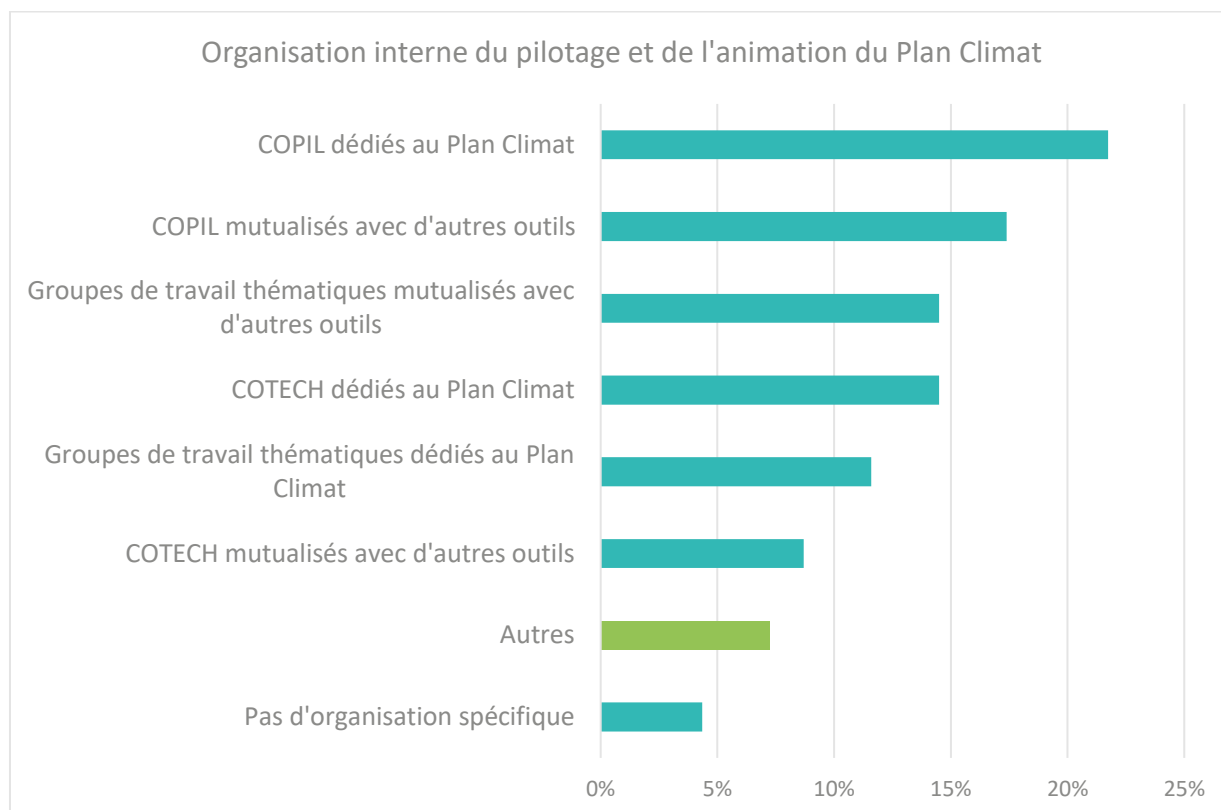
## ANIMATION ET PILOTAGE DU PLAN CLIMAT

### Q46 | Quels sont les moyens humains consacrés (ou envisagés si pas encore adopté) uniquement à l'animation du Plan Climat (en nombre d'ETP) ?

L'analyse des réponses sur les moyens humains consacrés à l'animation du Plan Climat, issue de 28 répondants, met en évidence une **forte variabilité des ressources mobilisées**. Les réponses vont de 0,1 ETP à 2 ETP, avec une moyenne de 0,79 ETP et une médiane de 1 ETP. La plupart des collectivités se situent donc autour de 0,5 à 1 ETP, ce qui correspond à un temps partiel ou à un poste partagé entre plusieurs missions.

Plusieurs réponses indiquent des moyens encore plus limités (0,1 à 0,3 ETP) ou des situations précaires, telles que le recours ponctuel à un stagiaire. À l'inverse, seuls quelques cas isolés mobilisent plus d'1,5 ETP. Ces résultats montrent que, malgré un objectif de structuration autour d'1 ETP dédié, l'animation du Plan Climat repose le plus souvent sur des équipes réduites, ce qui peut contraindre la mise en œuvre et le suivi opérationnel de la démarche.

### Q47 | Quelle est l'organisation interne du pilotage et de l'animation de votre Plan Climat ?



Les résultats montrent que la majorité des territoires ont mis en place des **instances spécifiques de gouvernance**. Les COFIL dédiés au Plan Climat (Comité de Pilotage) arrivent en tête avec près de 23%

des réponses, démontrant l'importance accordée à une gouvernance stratégique autonome du PCAET. Les COTECH dédiés (Comité technique) et les **groupes de travail thématiques mutualisés** suivent avec des proportions avoisinant les 15-17%, soulignant la place importante des instances opérationnelles, qu'elles soient dédiées ou mutualisées.

Les réponses classées dans « Autres » (environ 8%) montrent une variété de dispositifs hybrides ou informels. À partir des verbatims fournis, plusieurs types de pratiques émergent :

- La création de Clubs Climat, espaces de dialogue transversal entre acteurs du territoire.
- Des COPIL/COTECH élargis au pilotage des COT mêlant différents niveaux de gouvernance.
- Des groupes d'élus dédiés à la transition écologique ou des groupes de signataires témoignant d'une dynamique d'engagement politique collectif.
- Des échanges réguliers avec les communes traduisent un suivi souple mais structuré, sans forcément de formalisation par des instances fixes.
- Enfin, une faible part des répondant-es (environ 3%) déclare ne pas disposer d'organisation spécifique.

## Enrichissements issus des entretiens de la phase 3 concernant la gouvernance et l'animation des plans climat

Une séquence des entretiens en phase 3 s'est intéressée au pilotage, à la gouvernance et à l'animation du plan climat au sein des collectivités.

### *Des formes de pilotage et de gouvernance très variées*

Les entretiens font apparaître **différents modes de pilotage**. Dans la plupart des cas, les collectivités s'appuient sur des comités de pilotage (COPIL), parfois accompagnés de comités techniques (COTECH). Ces instances constituent – sur le papier - le cadre institutionnel principal de suivi et de décision pour une grande partie des personnes interrogées. Toutefois, leur rôle, leur composition et leur degré d'ouverture diffèrent fortement selon les territoires.

Certains acteurs décrivent des **COPIL mutualisés**, conçus pour assurer une cohérence entre plusieurs démarches : « *COPIL mutualisés avec TETE, PCAET et CRTE [...] avec un pilotage unique* ». D'autres soulignent l'importance d'une **instance spécifique au Plan Climat**, réunissant élus thématiques et partenaires techniques : « *un COPIL dédié au Plan Climat qui réunit tous les élus thématiques des différents domaines concernés (...) avec la présence d'acteurs comme (...) ATMO, ADEME, DDT, DREAL ...* ».

Les entretiens mettent en lumière un élargissement de la composition de certains COPIL. Dans plusieurs cas, des COPIL dits « *élargis* » rassemblent jusqu'à cinq collèges distincts : élus, partenaires institutionnels, acteurs techniques, représentant-es socio-professionnels et société civile. Il est alors question d'« *assurer une représentativité plus forte* ».

Toutefois, le **rôle exact de ces instances** demeure parfois flou. Certains témoignages mettent en doute leur efficacité opérationnelle : « *notre COPIL n'est pas très opérationnel, il est difficile à mobiliser* ». D'autres insistent sur le fait qu'il s'agit davantage d'instances de suivi et de discussion que de véritables organes de gouvernance : « *Le COPIL est actuellement une instance de discussions et de simple suivi [...] Ce ne devrait pourtant pas être des instances de gouvernance, mais de réelle co-animation* ».

À côté de ces instances ad hoc, certaines collectivités choisissent **d'intégrer le pilotage du PCAET dans les circuits institutionnels** existants, notamment au sein des commissions thématiques, des bureaux communautaires ou encore des conseils communautaires. Un-e participant-e explique ainsi : « *Les commissions thématiques [...] ont la main pour la stratégie, guide la mise en œuvre, puis la validation se fait dans les instances classiques* ». Cette intégration est parfois perçue comme une condition de légitimité : « *La meilleure place pour piloter le Plan Climat, c'est qu'il intègre les instances déjà existantes en interne, plutôt que de créer encore une nouvelle instance* ».

#### *Le portage politique : un facteur déterminant mais inégal*

Les entretiens convergent tous pour souligner **l'importance du portage politique**. Dans les cas jugés les plus robustes, le pilotage repose sur plusieurs élu-es référent-es, en binômes avec des agents sur des actions structurantes. « *Nous avons un élu référent Plan Climat + des élus référents par action [...] il ne faut pas que ce soit un seul élu qui porte tout seul le PCAET* », explique une personne interrogée, insistant sur la nécessité d'une répartition des responsabilités.

Ce portage « à plusieurs » semble permettre de créer une **réelle dynamique collective** sur les territoires et donner davantage de visibilité à la démarche. Dans certains territoires, des élu-es moteurs ont permis d'ancrer le PCAET dans l'agenda politique local : « *au niveau des élus, les engagements de certains sont vraiment importants, ils sont très moteurs, ils soutiennent le portage à la fois en interne et de manière plus politique* ».

Les **échéances électorales** sont au cœur des préoccupations pour certain-es et constituent des moments de fragilisation. Les changements d'équipes entraînent une perte de continuité et nécessitent un nouveau temps d'appropriation à porter par les technicien-nés. Un témoignage illustre ce processus : « *Un Plan Climat voté avant les élections avec un potentiel renouvellement de 50 % des élus en 2026. Une nouvelle année de transition, où il faudra réancrer le PCAET pour relancer la machine* ».

#### *L'animation interne : transversalité, coordination et moyens humains*

L'animation apparaît également comme un enjeu central. Les contributions montrent qu'elle doit **articuler des compétences multiples et maintenir la cohérence** entre les services, les directions et les élu-es. Un grand nombre de contributions souligne la nécessaire transversalité de l'animation pour faire avancer les Plans Climat : « *nous menons un travail très en transversalité [...] les messages passent rapidement [...] et nous travaillons à une montée en compétences en interne* ».

Cependant, **cette transversalité** semble très difficile à maintenir sans moyens humains suffisants. Plusieurs témoignages décrivent une fragilisation progressive : « *Nous n'avons pas de salarié dédié au Plan Climat, donc on essaie de trouver des heures par-ci par-là. Sans agent, difficile d'avancer vite* ».

Pour structurer l'action, certaines collectivités élaborent des **outils de planification interne**, comme des programmes de travail annuels. L'un d'eux est décrit ainsi : « *Nous établissons un programme de travail annuel [...] avec une priorisation de trois thématiques par le COPIL [...] et nous cherchons à organiser un cycle de rotation des thématiques et des actions* ». Mais d'autres privilégient une intégration plus souple, au sein des pratiques ordinaires : « *Sur un projet transversal et à longue échéance comme le PCAET, la gouvernance doit être intégrée au fonctionnement traditionnel des collectivités* ».

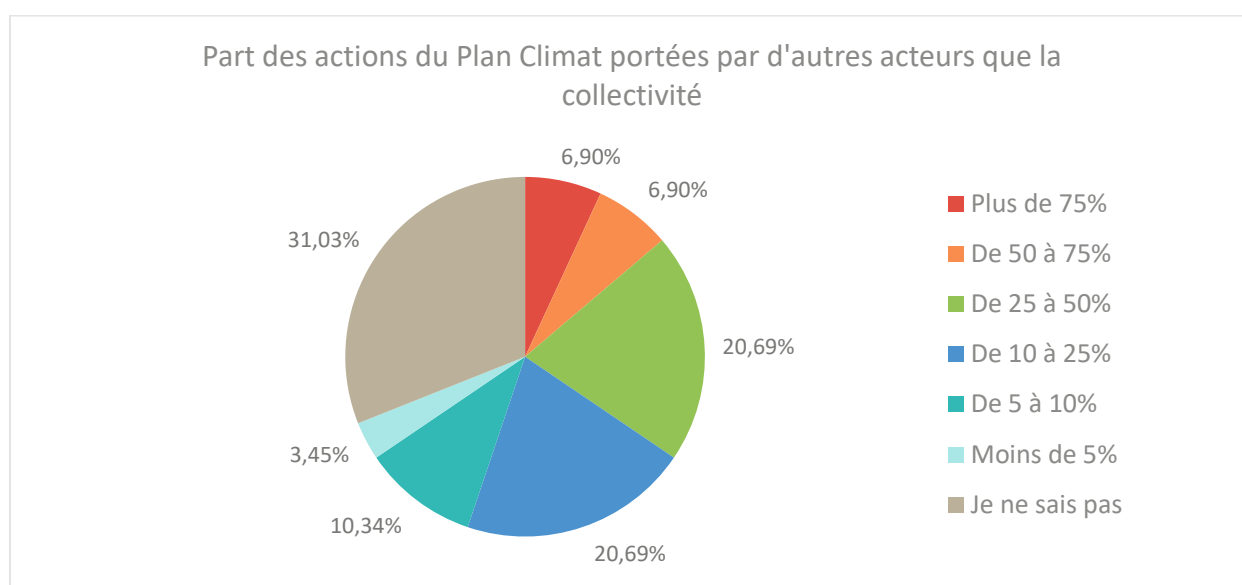
Les **formats d'animation interne** varient : réunions techniques, travaux en binômes élu-technicien, organisation de commissions mixtes, etc. Leur efficacité dépend souvent du soutien hiérarchique : « *la direction et l'organisation des services n'est pas très claire et je n'ai pas beaucoup de soutien pour agir* ».

### L'animation territoriale : ouverture et mobilisation de l'écosystème

Au-delà, certains PCAET reposent sur **une animation externe** destinée à impliquer durablement l'écosystème territorial. Pour certains, les « *Clubs Climat* » ou « *groupes de travail PCAET* » apparaissent comme des dispositifs particulièrement structurants. L'un d'eux fonctionne depuis plusieurs années et réussit à réunir régulièrement « *130 structures [...] entreprises, associations, collectifs, institutions, recherche, enseignements, communes* ». Le fonctionnement de ces instances d'animation repose sur une gouvernance partagée, associant élus, institutions, entreprises et associations. Selon un acteur, « *on sent que ça prend, des coopérations naissent, des synergies apparaissent* ».

D'autres démarches privilégient des **liens directs avec les communes**, par des rencontres régulières avec les maires ou les « *réfèrent-es climat* » des communes : « *j'organise des rencontres régulières avec les maires et les correspondants de chaque commune* ».

## Q48 | Quelle est la part des actions du Plan Climat portées par d'autres acteurs que la collectivité ?



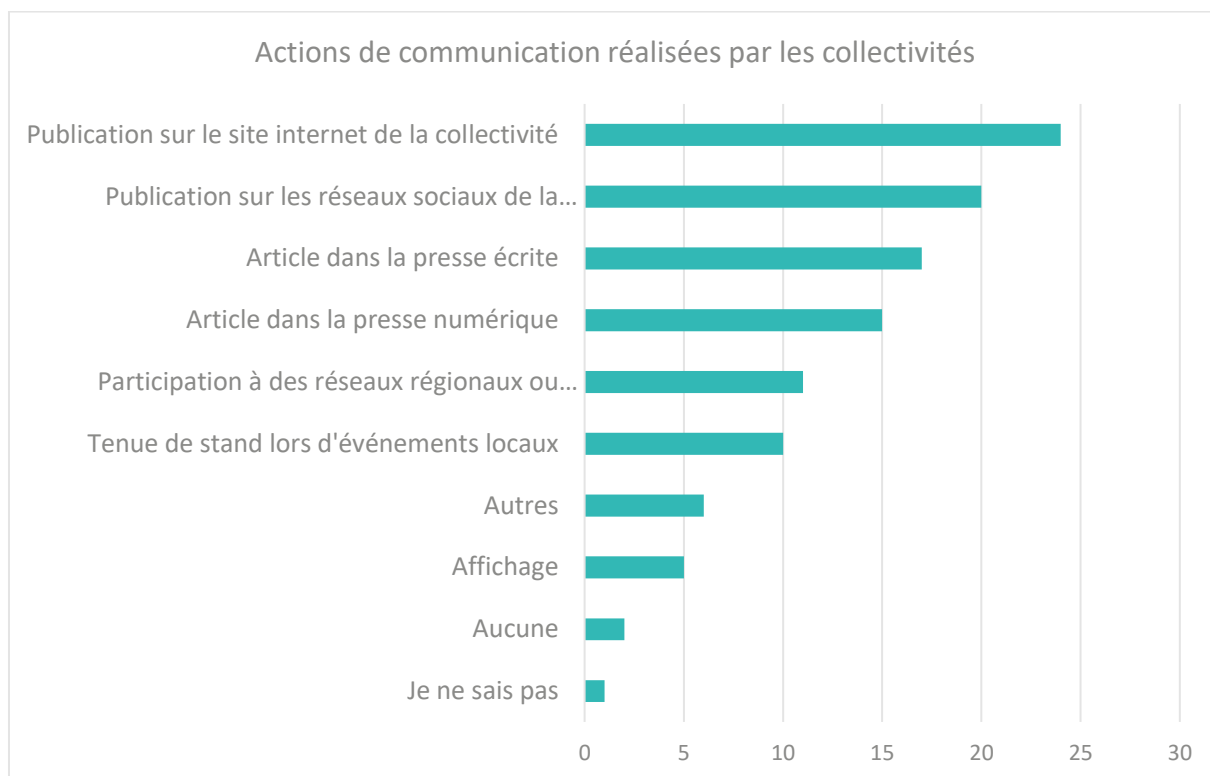
Les réponses révèlent que la majorité des Plans Climat sont encore principalement portés par les collectivités elles-mêmes, même si une part non négligeable d'actions est assurée par d'autres acteurs :

- 41 % des répondant-es estiment que les acteurs extérieurs (associations, entreprises, citoyens, etc.) portent entre 10 % et 50 % des actions,
- Tandis que moins de 14 % déclarent une contribution supérieure à 50 %, signalant que les démarches réellement partagées restent minoritaires.

Un fait marquant : près d'un tiers des répondant-es (31 %) ne savent pas évaluer cette part, ce qui révèle un manque de suivi ou de pilotage partagé. Cela pourrait faire ressortir un besoin d'outils de gouvernance collaboratifs, pour mieux formaliser, suivre et valoriser l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du PCAET.

## COMMUNICATION

### Q49| Quelles sont les actions de communication portées par la collectivité pour faire connaître le Plan Climat et les actions menées ?



### Q50| Détaillez une action de coopération territoriale ou de mobilisation citoyenne réussie dans le cadre du PCAET :

Parmi les 28 réponses recueillies à la Q50, 7 ne font état d'aucune action ou répondent "RAS". Les 21 autres témoignent d'une diversité d'initiatives, traduisant une volonté d'implication des parties prenantes locales.

Les actions les plus fréquemment citées relèvent de **démarches de concertation et de participation citoyenne**. Plusieurs territoires ont mis en place des Clubs Climat, outils de dialogue associant élu-es, associations, entreprises et citoyens, parfois dès l'élaboration du PCAET. D'autres ont organisé des assemblées citoyennes spécifiques à la transition écologique, ou encore des ateliers de co-construction, impliquant également les jeunes (par exemple les lycéens dans le Clunisois). Des événements grand public comme des forums, festivals ou journées thématiques ont aussi été mentionnés, à l'image de la "Place des Possibles" ou du Festival de la Transition Écologique.

D'autres réponses mettent en avant **des formes de coopération territoriale structurée**, via des contrats ou dispositifs partenariaux tels que les Contrats de Réussite de la Transition Écologique (CRTE), les contrats métropolitains climat et biodiversité, ou les Contrats d'Objectif Territorial avec l'ADEME. Des réseaux d'acteurs engagés, comme le réseau AGITé dans la Nièvre, ou des coopérations entre plusieurs EPCI ont également été cités, de même que des projets économiques territoriaux portés par des pôles de coopération.

Les **actions de sensibilisation et d'éducation** sont elles aussi nombreuses : elles prennent la forme de stands, d'expositions, de projections, d'actions scolaires ou encore d'événements de terrain comme des plantations de haies ou des semaines thématiques centrées sur la nature, l'eau ou la biodiversité.

Enfin, plusieurs territoires évoquent des **projets concrets liés à la transition**, comme le calcul de l'empreinte carbone des habitant-es, la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux, ou des actions de promotion des mobilités douces. La participation citoyenne peut donc également dépasser le cadre des ateliers pour investir l'action conjointe.

Plusieurs éléments transversaux ressortent des réponses. Les actions combinent souvent formats présentiels (ateliers, stands, plantations) et outils numériques (webinaires, plateformes de participation). Enfin, ces démarches traduisent une orientation croissante vers une gouvernance partagée, en lien avec d'autres politiques territoriales, grâce aux partenariats avec des structures comme les CCI ou l'ADEME.

Cependant, des limites sont également soulignées : des difficultés à assurer un suivi dans la durée et à maintenir l'implication des membres dans certaines assemblées citoyennes, des actions encore peu formalisées dans plusieurs territoires, ainsi qu'un besoin de structuration renforcée pour mieux capitaliser les dynamiques de coopération.

#### *Enrichissements issus des entretiens de la phase 3*

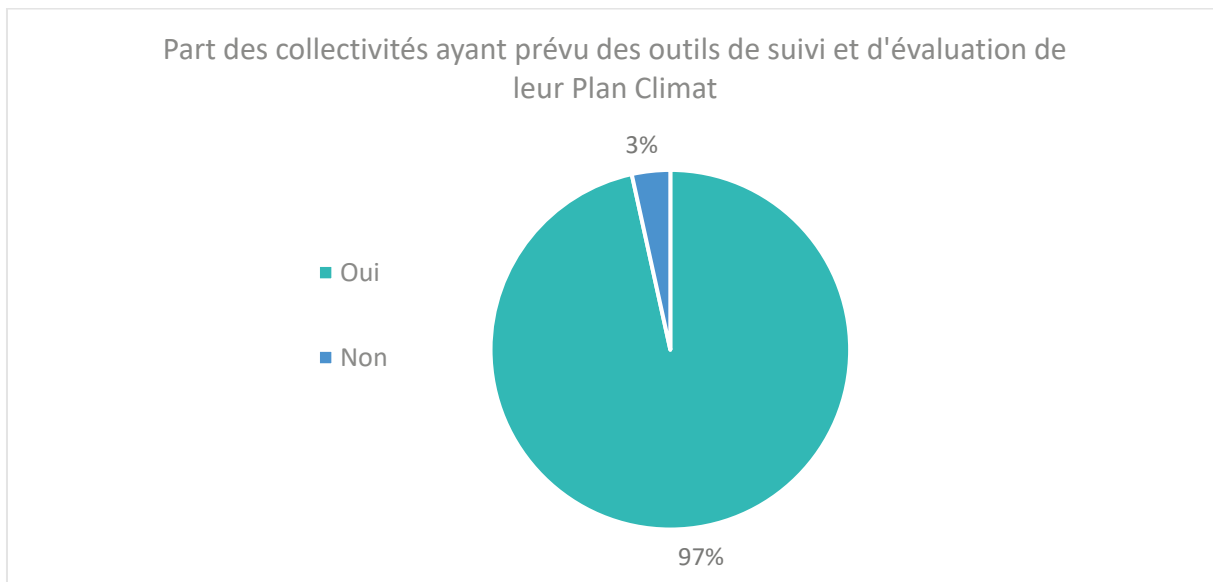
Les contributions mettent en avant **l'apport des dynamiques participatives** : « *Le soutien des associations a permis de faire vivre le Plan Climat, avec la création d'une assemblée des citoyens* ». L'élaboration collective renforce l'opérationnalité : « *Il faut que ce soit élaboré collectivement, avec les habitants, les associations, les acteurs du territoire* ».

Les dynamiques de territoire jouent également un rôle clé : « *Des réseaux avec les collectivités voisines, et des échanges réguliers vraiment précieux avec les différents chargés de projet PCAET* », ou encore « *se baser sur le fonctionnement et les modalités d'animation du réseau petites villes de demain* ».

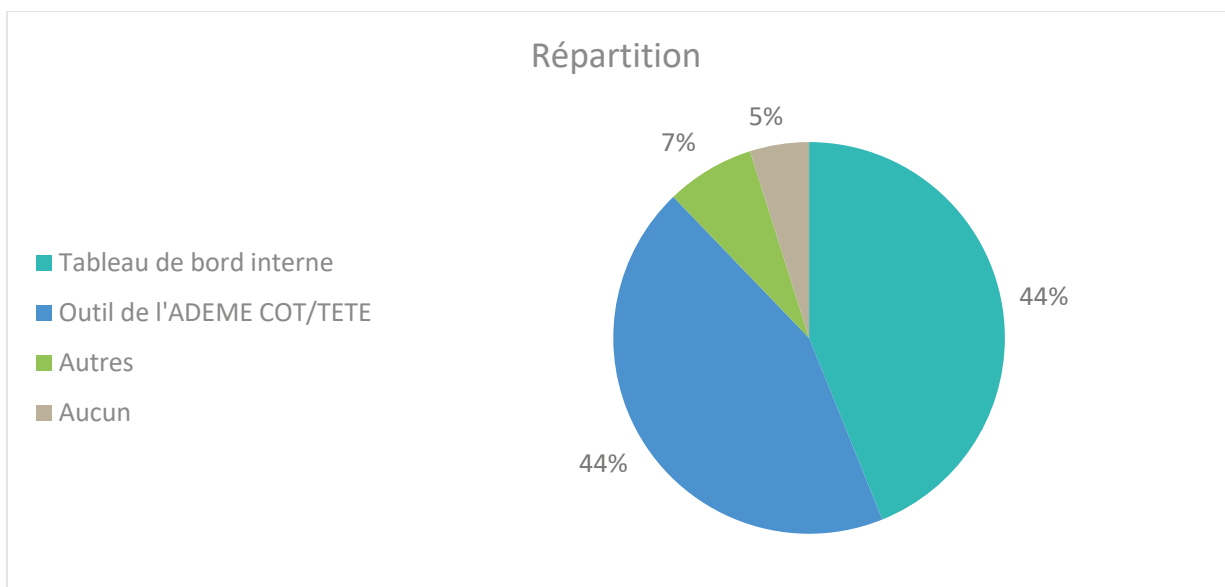
Cependant, certaines limites sont relevées dans la coopération : « *Les maires ne signalent pas les actions qui sont portées localement, on constate un manque d'esprit intercommunal, qui joue clairement sur l'opérationnalité du Plan Climat* ».

## SUIVI ET EVALUATION DU PLAN CLIMAT

### Q51 | Lors de l'élaboration du Plan Climat, prévoyez-vous ou avez-vous prévu des outils de suivi et d'évaluation ?



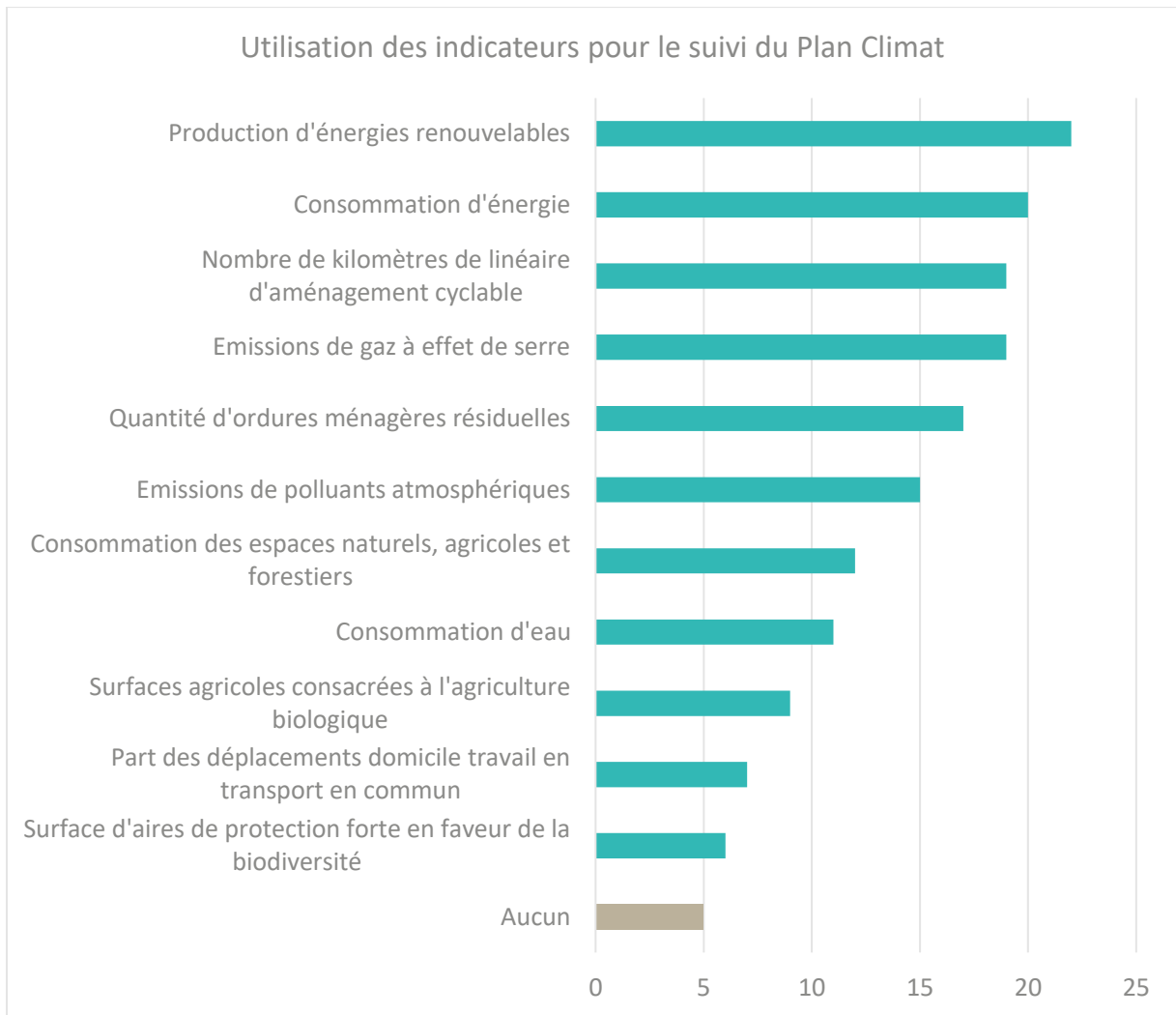
### Q52 | Actuellement, quels sont les outils de suivi et d'évaluation que vous utilisez pour votre Plan Climat ?



Les réponses « Autres » sont les suivantes « Réflexion sur l'utilisation de la Plateforme Territoires en Transitions » « Non concerné », « Aucun ».

41 réponses traitées, correspondant aux répondant-es disposant déjà d'un PCAET ou en cours d'élaboration.

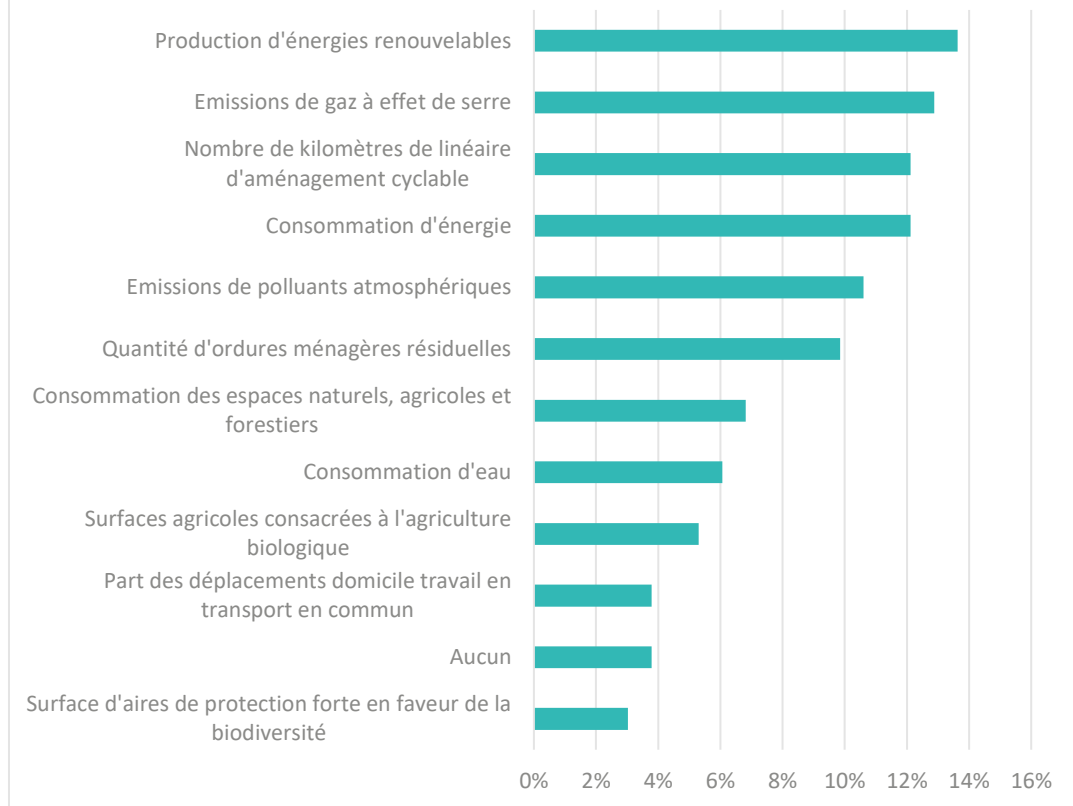
### Q53 | Parmi les indicateurs suivants, lesquels utilisez-vous pour suivre votre Plan Climat ?



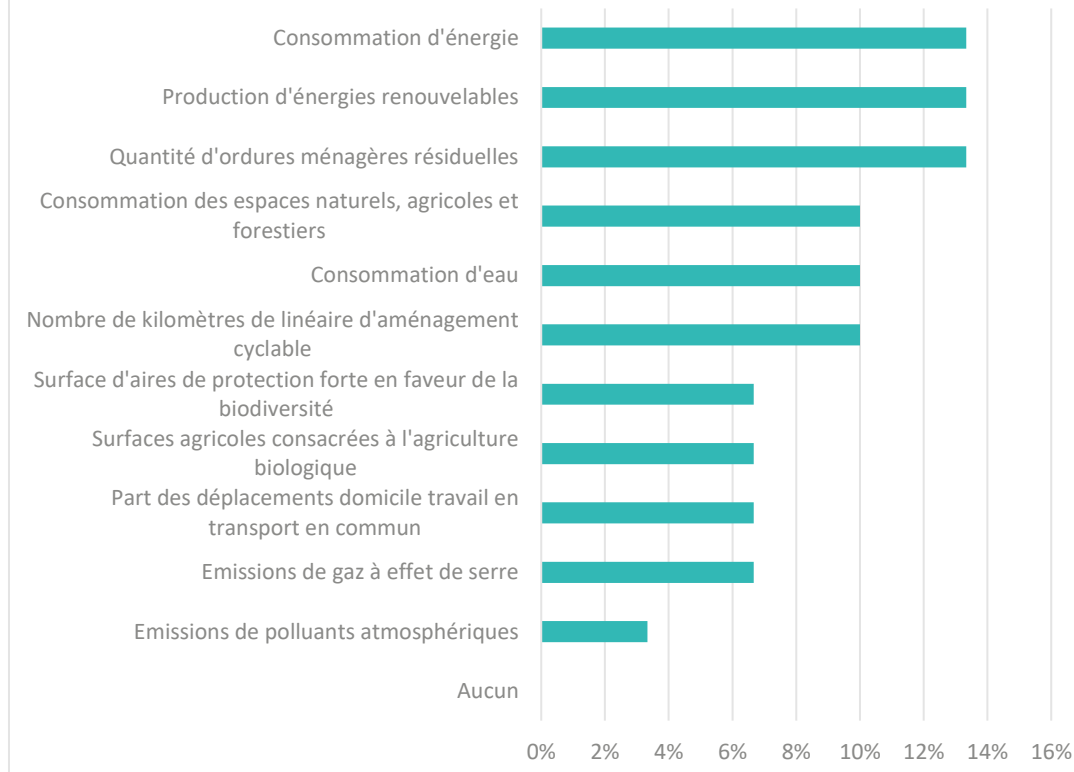
Les résultats de cette question, portant sur 29 répondants, **révèlent la diversité des approches de suivi adoptées par les territoires pour évaluer leurs Plans Climat**. Cette hétérogénéité témoigne des différents niveaux de maturité et des capacités variables des collectivités en matière de monitoring climatique.

## Analyse par profil

### Indicateurs prévus - réponses des techniciens



### Indicateurs prévus - réponse des élus



L'analyse par profil met en évidence des choix d'indicateurs distincts selon les profils.

Du côté des **élus**, les indicateurs mobilisés apparaissent plutôt globaux et synthétiques. Ils semblent privilégier les données qui rendent visibles les grandes évolutions, comme les consommations d'énergie ou les quantités d'ordures ménagères résiduelles.

Les **techniciens**, pour leur part, semblent s'appuyer davantage sur des indicateurs plus fins et opérationnels. Ils utilisent plutôt des données de suivi détaillées, par exemple sur les émissions de GES ou le nombre de kilomètres de linéaires de pistes cyclables.

Si ces visions peuvent sembler légèrement différentes, elles pourraient en réalité apparaître complémentaires et répondre aux besoins de concilier rigueur technique et adaptabilité aux spécificités locales.

## Q54 | Quelles difficultés rencontrez-vous dans le suivi et l'évaluation de votre Plan Climat ? (Indicateurs, mobilisation, etc.)

45 répondant·es

Les difficultés rencontrées dans le suivi et l'évaluation ont également été regroupées en catégories. Voici la répartition des mentions relevées :

Catégorie	Nombre de mentions
Manque de données / indicateurs	9
Manque de temps / ressources	5
Pas encore concerné ou pas de difficultés	3
Outils lourds ou inadaptés	2
Faible mobilisation des acteurs	2
Moyens financiers insuffisants	1
Autre	3

### *Tendances générales*

Le principal obstacle est le manque de données et d'indicateurs fiables. Les répondant·es regrettent l'absence d'indicateurs adaptés ou de données à jour : les chiffres de consommation d'énergie ou de mobilité arrivent parfois avec deux ans de retard et les données open data sont jugées peu cohérentes avec les chiffres internes. La dispersion des sources oblige les agents à aller chercher des informations auprès de multiples partenaires.

Le manque de temps et de ressources humaines constitue le deuxième frein majeur : les équipes réduites et les nombreux dispositifs à gérer laissent peu de marge pour élaborer des bilans annuels. Plusieurs réponses font état d'outils de suivi trop lourds (référentiels COT/TETE jugés technocratiques), et de l'absence d'un outil unique pour suivre l'ensemble des actions. Une partie des répondant·es indique n'être pas encore concernée, leurs PCAET étant en cours de construction ou très récents.

D'autres évoquent la faible mobilisation des élus et des citoyens, voire un manque de moyens financiers, ce qui rend difficile la collecte et l'appropriation des résultats.

#### *Variations selon le statut et la taille des collectivités*

Les agents et chargé-es de mission mentionnent davantage les difficultés liées à la collecte de données, au manque de temps et à l'utilisation d'outils lourds. Les élu-es signalent aussi le manque de données, mais évoquent en particulier des problèmes de mobilisation des partenaires et des habitants.

Les collectivités de moins de 20 000 habitants et de 20 000 à 50 000 habitants sont celles qui soulignent le plus la difficulté d'obtenir des données et de consacrer du temps au suivi. Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants sont plus nombreuses à déclarer ne pas encore être concernées, car leur PCAET n'en est qu'à la phase d'élaboration ou de mise en œuvre. La question des outils lourds est surtout remontée par les collectivités de taille intermédiaire, tandis que la mobilisation des acteurs est citée par quelques territoires de petite et de moyenne taille.

#### *Mise en perspective avec les autres questions*

Les problèmes de données et d'indicateurs renvoient aux attentes de la question Q57 : les répondant-es souhaitent que l'État fournisse des **indicateurs harmonisés et renforce l'accompagnement en ingénierie**. Le manque de temps et de ressources est cohérent avec les réponses aux questions Q14 et Q46 : de nombreuses collectivités n'ont qu'une fraction d'équivalent temps plein consacrée à la transition écologique et aucune équipe dédiée au suivi des PCAET. Ce déficit d'ingénierie explique que l'évaluation soit irrégulière voire inexistante. Les répondant-es qui mentionnent la faible mobilisation des élus et des citoyens rejoignent les appels à la mobilisation politique observés dans Q41. Enfin, les collectivités qui déclarent ne pas rencontrer de difficultés correspondent à des territoires où le Plan climat est en cours d'élaboration ou de révision, comme l'indiquent les réponses à la question sur le statut du Plan climat.

#### *Compléments issus des entretiens menés en phase 3*

Les contributions convergent vers une **demande de renforcement de l'accompagnement public** dans la durée. Un répondant formule cette attente : « *Les PCAET seraient plus efficaces avec un suivi avec une posture État, avec une forme de pression avec des indicateurs de résultats, un suivi de la progression* ». Cette approche s'accompagne d'une demande de « *reporting et du détail, davantage de présence des services de l'Etat, de questionnements et d'interpellation des élus, pour renforcer le portage politique avec une obligation de résultats* ».

Plusieurs contributions soulignent la nécessité **d'améliorer les systèmes d'indicateurs**. Un répondant évoque « *le prochain Plan Climat permettra de mieux définir des indicateurs de suivi et indicateurs d'impacts* » tout en reconnaissant que « *en fonction des services, ce ne sera pas toujours évident de les définir* ».

L'évolution vers des **objectifs de résultats** constitue une priorité identifiée : « *Dans le nouveau PCAET, pour chacune des fiches actions, on suivra les moyens mis en place* ». Pour certains un travail de reformulation des fiches actions apparaît comme un préalable à l'opérationnalisation : « *Pour rendre plus opérationnel le Plan Climat, un travail sur les fiches action a été réalisé pour réorganiser, simplifier et travailler à la réelle opérationnalité des mesures* ». Cette démarche nécessite « *de la rigueur* ». Une autre précise : « *c'est un travail très précis, pour retravailler, rendre opérationnel des fiches actions. On rencontre des difficultés pour définir objectifs concrets et mesurables* ». Cette difficulté révèle la complexité de la traduction opérationnelle des ambitions stratégiques.

## Q55 | Pouvez-vous détailler vos besoins en termes de suivi et d'évaluation des Plans Climat ?

21 réponses

Parmi les 21 réponses, seules 14 évoquent des besoins, 7 réponses indiquent que leurs dispositifs ne sont pas encore opérationnels et qu'ils n'ont pas de besoin particulier à ce stade.

Plusieurs contributions soulignent la nécessité de disposer **d'outils plus cohérents et simplifiés**. Une demande récurrente concerne la « *création d'un seul outil pour faciliter le suivi et l'évaluation* », les répondants pointant « *la multiplicité de certains outils, au détriment de leur utilisation et du temps qu'il est possible de consacrer* ». Cette problématique conduit certains acteurs à développer leurs propres solutions ou à exprimer le « besoin d'un outil fonctionnel ».

Une proposition concrète émerge pour « *centraliser à un seul endroit (dans OPTTEER?) les données liées à la transition, y compris celles liées à l'artificialisation, aux mobilités et à la séquestration carbone* ».

Les contributions révèlent un **besoin de standardisation**, les répondants souhaitent également disposer « *d'indicateurs bien détaillés et accessibles* »

La question du temps disponible apparaît comme un enjeu majeur. Une réponse illustre particulièrement cette problématique : « *Du temps... Et du temps !* ». D'autres contributions précisent le « *temps humain* » comme ressource nécessaire ou « *du temps de réflexion en interne (avec un soutien externe) sur les sujets d'organisation* ».

Une contribution souligne l'ampleur des défis à relever : « *Le sujet est tellement vaste, que les mesures mises en place (et subventionnées) sont dérisoires par rapport à l'ampleur des sujets abordés. Tout doit être traité en même temps sans priorité, sans fléchage, sans coordination (à tous les niveaux)* ».

Une dimension plus large émerge avec la demande d'un « *outil modifiable, simple d'utilisation, pédagogique qui puisse être accessible aux élus / habitants en termes d'information – communication* ».